



**Textes adoptés par
le congrès national de
CLERMONT-FERRAND**

MARS 2007

De l'ambition pour l'école !



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale



Claudie Martens
cosecrétaire générale



Bernard Boisseau
cosecrétaire général

Six cents délégués ont travaillé pendant une semaine à construire la synthèse des revendications et propositions du syndicat à partir des débats des congrès académiques. Vous trouverez ici les textes adoptés. Ils fournissent les grandes lignes des positions que le SNES défendra pendant deux ans pour le système éducatif, les personnels et le syndicalisme. Ils réaffirment la nécessité d'une revalorisation de nos métiers pour relancer une formation de qualité pour tous, d'un fonctionnement beaucoup plus démocratique des différents niveaux de décision dans le système éducatif, l'impératif aussi de relancer le syndicalisme dans l'éducation et au-delà, à l'échelle de la France comme aux plans européen et mondial.

Ce congrès s'est aussi tenu sur fond de campagne électorale à quelques semaines de l'élection présidentielle, et de mobilisation contre le décret Robien sur les services et pour une autre rentrée 2007. Dans ce contexte, il s'est achevé sur un appel à la profession à maintenir l'action pour le retrait du décret et à se tenir prêt à toute éventualité, en particulier si les engagements pris par les candidats, dont le président aujourd'hui élu, n'étaient pas respectés dès les premiers jours de l'installation du nouveau Gouvernement. Aucune modalité d'action ne doit être exclue, y compris le recours à la grève que le BN peut être amené à décider à tout instant. 1^{er} Rendez-vous avec le nouveau ministre le 23 mai.

S O M M A I R E

Intervention d'ouverture de Frédérique Rolet

3

LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LE CONGRÈS

5

▪ Les politiques auxquelles nous sommes confrontés ▪ Une résistance de plus en plus forte ▪ L'aspiration à une autre société ▪ La question de l'emploi ▪ Et celle des territoires ▪ Faire progresser la démocratie ▪ Les défis de l'éducation

DROITS ET LIBERTÉS

8

▪ Défendre les droits fait partie intégrante du combat syndical ▪ Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens ▪ Pour la libération des membres d'Action directe ▪ Motion Florimond Guimard ▪ Motion Roland Veuillet ▪ Motion Erwan Redon ▪ Droits des élèves

UN SECOND DEGRÉ AMBITIEUX POUR L'ACCÈS DE TOUS AUX SAVOIRS ET AUX QUALIFICATIONS

11

▪ I. Diplômes, qualifications, éducation, formation tout au long de la vie ▪ II. Au collège et au lycée, développer les conditions de la réussite pour tous ▪ III. Éducation prioritaire : les mesures nécessaires pour lutter résolument ▪ IV. Objectifs et moyens : qui décide ? ▪ Laïcité

DES PERSONNELS RESPECTÉS DANS LEURS MÉTIERS, LEURS QUALIFICATIONS ET LEURS DROITS

25

▪ 1. Les métiers de l'éducation se transforment ▪ 2. Revaloriser les rémunérations des personnels et développer des perspectives de carrière pour tous ▪ 3. Débuter dans le métier ▪ 4. Protection sociale et droits sociaux pour les actifs et les retraités

COMMISSION FEMMES

36

▪ Un congrès pour avancer ▪ Une réflexion désormais syndicale et d'ordre politique

QUEL SYNDICALISME POUR ALLER DE L'AVANT ?

37

▪ 1. Syndicalisme : quelles perspectives ? ▪ 2. Renforcer la syndicalisation au SNES ? ▪ 3. Le SNES pour une nouvelle dynamique syndicale internationale ▪ Modification de statuts

MOTION SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

45

APPEL DU CONGRÈS DU SNES À LA PROFESSION

47

Discours de clôture de Claudie Martens

48

Reportage photographique : Thierry NECTOUX

Discours d'ouverture du congrès de Clermont

Décidément la période où se tiennent nos congrès est souvent au cœur d'une actualité intense ; ce fut le cas du congrès du Mans, marqué par les débats sur le Traité de Constitution européenne et l'adoption de la loi Fillon sur l'école ; ce sera le cas du congrès de Clermont, encadré par les actions passées, présentes et à venir, bien décidé à poursuivre la lutte contre la politique régressive d'un gouvernement en fin de course et d'un ministre de l'Éducation singulièrement obtus et décidé à montrer sa capacité de nuisance jusqu'au bout, mais soucieux aussi de peser sur les orientations que déclineront les candidats à l'élection présidentielle en matière d'éducation, de formation, de justice sociale, de droit à l'éducation garanti à tous les jeunes, quels que soient leur situation. Et à ce titre, permettez-moi de relayer ici l'indignation que a saisie le monde enseignant devant la brutalité policière déployée pour l'arrestation d'un vieil homme devant une école, en présence de jeunes enfants, la semaine dernière à Belleville et la répression exercée à l'encontre de la directrice d'école qui s'était opposée à ces actes indignes. Effet du contexte de période électorale, poids des mobilisations qui se jouent à tous les niveaux et fleurissent dans tous les établissements ? Conjugaison des deux probablement. Depuis longtemps les questions éducatives n'avaient autant envahi la scène publique, suscité diatribes enflammées ou commentaires compatissants, depuis longtemps l'opportunité ne s'était pas présentée de rétablir quelques vérités sur le système éducatif, d'en pointer certes, sans complaisance, les défaillances mais aussi d'en illustrer les réussites et de dresser un bilan des moyens nécessaires. Chacun des candidats s'accorde à proclamer l'importance de l'Éducation, de la formation et de la recherche pour satisfaire les besoins de la société comme ceux des individus, mais ce qui est en filigrane dans certains projets, c'est un droit à l'éducation différencié, qui laisse sur le bord du chemin toute une partie de la jeunesse, condamnée à des emplois non qualifiés, sans perspective d'avenir et d'accès à l'égalité des droits. C'est le risque d'accroître les inégalités en remettant en cause la carte scolaire. C'est le renoncement à considérer l'investissement éducatif comme une richesse, nécessaire tant pour des raisons de démocratie et de justice sociale que pour les besoins d'un développement économique et



Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du SNES

social repensé. C'est la théorisation que nous sommes au bout de cet investissement et qu'il faut désormais réduire les moyens du service public d'éducation et substituer à une logique d'égalité véritable une logique d'« Égalité des chances », triste oripeau derrière se cachent des logiques libérales d'injustice sociale. Cette politique dévastatrice, nous en voyons déjà très concrètement les effets dans le second degré, particulièrement malmené notamment depuis 2002, amputé de 27 000 postes d'enseignants depuis 5 rentrées, de plus de 60 000 postes d'encadrement éducatif, ayant mis au chômage plus de 20 000 collègues non-titulaires, creusé le déficit des recrutements. L'obsession budgétaire n'en est pas à sa fin puisque les audits sur les horaires des élèves fixent l'objectif de récupérer l'équivalent de 26 000 emplois d'ici 2010 en réduisant les horaires d'enseignement. Quant à l'application de logiques ségrégatives, point n'est besoin, hélas, d'en faire longuement la démonstration ; la mise à mal des ZEP, des EPI véritables lieux de déréglementation, le développement programmé de l'apprentissage, la combinaison du socle commun et du programme personnalisé de réussite éducative conduisent tout droit à l'exclusion de certains élèves de l'accès aux qualifications et à la réduction des apprentissages à une déclinaison des compétences-clés définies par la Commission Européenne, voire à la simple adoption du cadre européen de certification. Et ce ne sont pas les projets de programme intégrant le socle commun, soumis au Conseil supérieur de l'Éducation début avril qui démentiront nos analyses. L'arrêté prévu pour le pôle « Sciences » du collège revu à la sauce « pilier

trois » du socle est édifiant. Passons sur les incongruités lexicales qui introduisent des piliers dans un socle... et regardons la démarche : la relecture, à la lumière du socle, des programmes de sciences débouche sur deux cercles concentriques, définissant l'un le socle, l'autre le programme complet, soit très clairement un programme scolaire à deux vitesses dont on peut préfigurer quels seront les destinataires de l'un et de l'autre. Vous avez dit Égalité des droits ? Il faudra beaucoup d'habileté rhétorique aux défenseurs du socle pour soutenir ce projet qui éclaire crûment la philosophie de la réforme et je souhaite à l'avance bon courage à ceux qui se lanceront dans cet exercice sophistique redoutable ! D'autant que, contrairement à ce que peuvent croire certains collègues, l'acquisition du socle n'est même pas garantie à tous ; une bonne partie de la tâche des enseignants consistera à renseigner les indicateurs LOLF indiquant le pourcentage d'élèves n'atteignant pas le socle. Vous avez dit pilotage par l'évaluation ?

QUEL AVENIR POUR LES SERVICES PUBLICS ? QUELS FINANCEMENTS ?

La LOLF en fixant en effet des objectifs de performance a priori instaure une logique de rentabilité incompatible avec les besoins d'un service public d'éducation. C'est désormais le nec plus ultra dans l'Éducation nationale, et tous les outils conçus le sont au service de politiques qui ne jurent que par la réduction de la dépense publique et des moyens des services publics, présentés comme un coût insupportable pour la Nation. Le budget 2007 affiche plus de 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires dont plus de la moitié

dans l'éducation, un rapport d'audit remis début février à Bercy souligne que l'administration d'État tarde encore trop à réduire ses effectifs ; d'ores et déjà, Nicolas Sarkozy se targue de pouvoir ne remplacer qu'un agent sur deux parmi les 450 000 devant partir à la retraite d'ici à 2012. D'autres candidats sont plus prudents mais font état de démarches d'économie. La plupart mettent en avant le poids de la dette et la priorité de la résorber ; un véritable battage médiatique est organisé, allant jusqu'à culpabiliser chaque citoyen, accusé de transmettre en héritage à ses enfants un passif important. L'absence criante dans de trop nombreuses approches, c'est celle qui s'engagerait à partir des besoins, à contester l'idée que la loi du marché puisse répondre aux besoins fondamentaux et à affirmer le rôle essentiel des services publics dans la redistribution et la construction de politiques alternatives, dans le dynamisme de l'économie, combat porté par le collectif de Défense et de Développement des services publics, à l'initiative le 31 mars d'un « Printemps des services publics ». Or parler des moyens des services publics et notamment de l'éducation, c'est fatalement poser la question de la fiscalité et des prélèvements, des recettes de l'État que la baisse des impôts directs a diminuées, en privilégiant les contribuables les plus aisés. C'est faire que le contrôle de l'utilisation des aides de l'état soit renforcé et les dispositifs mis à plat, que l'ensemble des aides publiques aux entreprises fassent l'objet de bilans en matière d'efficacité. C'est faire que les revenus du travail retrouvent leur juste part et qu'enfin les salaires reconnaissent réellement le travail et les qualifications alors que les enseignants ont perdu 20 % de pouvoir d'achat en 25 ans, que les jeunes collègues débutent à un 1,25 SMIC et que les retraités risquent, du fait de l'indexation des pensions sur les prix, des pertes de pouvoir d'achat, question portée lors de la dernière semaine de mars qui verra fleurir les actions, à l'initiative des UCR et de la FGR et à l'appel de la FSU principalement pour la revalorisation des retraites et pensions, la gestion et le financement de la dépendance. C'est mettre en place de véritables possibilités de carrière et de mobilité au lieu d'une Gestion des Ressources Humaines fondée sur l'individualisation, plaçant les personnels en concurrence au détriment du travail collectif. C'est enfin éradiquer une précarité dont souffre l'ensemble de la société, qui a

été au cœur des révoltes des jeunes contre le CPE, qui frappe lourdement les salariés du privé et qui serait aggravée par une remise en cause du Code du travail mais qui nuit aussi au bon fonctionnement de la Fonction Publique, en condamnant à l'insécurité près de 15 % de ses agents. Agents auxquels le gouvernement offre comme seule perspective, pour une minorité, le CDI, véritable attaque contre le statut, n'offrant ni protection ni garantie. Et pour l'Éducation nationale, au cœur du cyclone, cela implique de porter progressivement la Dépense intérieure d'éducation à 10 % du PIB, qu'au moins les deux tiers de cette dépense soient assurés par le budget de l'État afin de garantir l'égalité la plus grande. Revenir très rapidement au niveau de 1995 produirait une augmentation de 12,5 % du budget de l'Éducation nationale, ce qui constituerait un véritable ballon d'oxygène pour le système éducatif. Cela implique, dans l'immédiat qu'une loi de finances rectificative permette de rétablir les emplois supprimés et de porter l'effort sur l'encadrement éducatif, particulièrement dans les zones en difficulté. Cela implique une programmation pluriannuelle, en particulier des recrutements qui tiennent compte de départs en retraite. C'est nécessaire pour les élèves, c'est nécessaire pour les personnels. Restabiliser le métier, souder la profession. Les attaques que subit le second degré engendrent en effet découragement et lassitude chez les personnels ; confrontés aux ravages de la pauvreté, du chômage, des ségrégations qui frappent les familles, ils subissent de plein fouet les effets de la crise sociale et les conséquences sur l'exercice de leurs métiers. Devant la panne de la démocratisation, le maintien d'un noyau dur de l'échec scolaire, les difficultés professionnelles accrues, les phénomènes de violence, des doutes émergent, des fractures se produisent. Ainsi le récent sondage IFOP publié par Le Monde de l'Éducation fait état de 75 % d'enseignants refusant l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Que traduisent ces chiffres sinon le constat que tous les jeunes scolarisés actuellement ne sont pas mis en situation de s'approprier durablement savoirs et compétences, que l'allongement de la scolarité obligatoire doit rimer avec une scolarité réussie, un projet clair sur les finalités de l'éducation. Majoritairement, les enseignants mettent en avant dans leurs motivations à choisir ce métier la richesse de la relation avec les élèves, la volonté de contribuer à leur

réussite. Ils y mettent aussi leur attachement à la qualification disciplinaire (74 % sont opposés à la mise en place de la bivalence) leur volonté de voir respecter leurs missions, leur opposition à une hiérarchie accrue au niveau de l'établissement qui ferait d'eux des exécutants. Ce qu'ils disent fortement, c'est l'exigence d'obtenir les moyens de vivre les évolutions de leur métier, de sortir de l'isolement, de la fatigue et la culpabilisation. Ils attendent qu'enfin, on les reconnaisse pleinement dans le rôle social qu'ils exercent, que les objectifs assignés au système éducatif soient clairement énoncés, que leur temps de travail, saturé par l'accumulation des tâches, soit enfin allégé. Or la réforme des IUFM comme celle des réformes statutaires, pilotées par des objectifs budgétaires, marquées par la volonté d'encadrer les enseignants et de renforcer le poids des hiérarchies locales vont à contresens de ces besoins. Loin d'outiller les futurs enseignants en leur donnant les moyens d'appréhender la complexité de leur métier, d'effectuer la multiplicité des micro choix qui caractérisent l'activité en classe, on réduit la formation, au profit d'un allongement du stage censé apporter les recettes et favoriser le mimétisme, on accentue la coupure entre une préparation aux concours assurée par l'Université et une formation professionnelle peu irriguée par la recherche, on enferme le métier dans un référentiel de compétences décentrés par rapport à ce qui en fait le cœur. Quant au grand œuvre de Gilles de Robien, la réforme des décrets de 1950, on sait quelle démarche l'a présidée et les étapes suivies, du rapport de la Cour des Comptes à la préparation du budget 2007. C'est pourtant vrai que, par bien des aspects, ces décrets, faisant l'impasse sur certaines disciplines, n'embrassant pas toutes les nouvelles composantes du métier ni la réalité des tâches aujourd'hui effectuées, incapables de traiter un alourdissement de la charge de travail unanimement ressenti et constaté auraient nécessité une discussion. Mais regarder vers l'avenir, c'eût été réfléchir aux composantes identitaires du métier enseignant de nos jours, partir des missions pour penser une conception renouvelée du service ; c'eût été mieux articuler les complémentarités entre les différents membres de l'équipe éducative, conforter leur rôle au service des élèves plutôt que de chercher à transférer une partie des missions des CPE et des CO-Psy sur les enseignants au détriment de ces catégories, affaiblies par des recrutements notoirement insuffisants. C'eût été

engager une revalorisation des carrières, en améliorant en premier lieu les débuts et en permettant à tous l'accès aux indices de la hors-classe en fin de carrière. C'eût été discuter d'un statut d'étudiant surveillant qui permette aux jeunes de concilier études et travail, aux élèves de trouver des interlocuteurs aptes à les aider, aux établissements de mieux assurer l'accueil et l'encadrement. Nous avions alerté au moment de la mise en place de la loi Fillon : les logiques gouvernementales à l'œuvre tant sur le plan budgétaire que dans l'organisation du système éducatif mettent à mal le service public d'éducation, en pesant sur l'offre et la structure des formations, en réduisant le nombre de personnels, en aggravant les conditions de travail. Les luttes menées, leur constance et leur importance montrent la détermination des personnels à combattre ces politiques régressives. Les dynamiques enclenchées depuis la rentrée, le rôle du SNES cherchant inlassablement à impulser et construire les actions ont permis de déboucher sur la démonstration de force de la grève du 18 décembre où une unité sans précédent a pu être réalisée dans le second degré, la manifestation nationale du 20 janvier à l'appel de la FSU, puis la grève Fonction Publique du 8 février dans un contexte unitaire. Pendant la période des congés de février, se sont succédées actions locales, départementales et académiques, toutes au service des mêmes revendications, le retrait des décrets Robien et le rétablissement des postes supprimés, la dénonciation de la précarité. L'attente d'une autre politique et la généralisation du mécontentement ne font pas de doute et tous les jours, les mobilisations des établissements l'attestent, par le biais des boycotts de bacs blancs, les contestations des dotations, les interventions en conseil de classe et autres refus des tâches supplémentaires. Certes, la difficulté à garder le cadre unitaire, la tentation de l'attentisme de certaines organisations syndicales, désormais tournées vers le verdict des urnes, le cynisme d'un gouvernement imperméable à tous les mouvements sociaux, ont détourné une partie de la profession de s'engager dans une nouvelle journée nationale de grève mais le 20 mars, en dépit de résultats inégaux selon les établissements, a constitué un succès. Le retentissement médiatique de la journée, l'expression puissamment relayée de la colère de la profession, les déclarations qui s'ensuivent des candidats à la présidentielle sur le retrait des décrets Robien ont permis d'acter des engagements et éclairé les motivations des personnels, Même si

Robien reste seul contre tous à camper sur ses positions, ne boudons pas notre plaisir : il s'agit bien d'une victoire. Oui, les luttes paient, oui, le syndicalisme enseignant se porte bien et démontre sa capacité à mobiliser. Il nous faut maintenant convaincre ceux qui seraient encore réticents que d'autres choix sont possibles, que les promesses doivent trouver des traductions concrètes, que le futur gouvernement se doit d'accéder à nos demandes de redonner une priorité à l'éducation et que la responsabilité de chacun est engagée. Les premiers acquis sur les carrières, en dépit de leur insuffisance et de la profonde injustice qui consiste à écarter certains corps, sont à mettre à l'actif des mobilisations et doivent inciter à, plus que jamais, accentuer la pression. Que ce soit des États généraux pour l'Éducation ou des tables rondes sur les conditions de travail et de rémunération des enseignants, avant l'été s'ouvriront des discussions ; le SNES doit y arriver porteur d'un projet fédérateur, montrer que l'on peut renouer avec l'ambition pour tous les jeunes, contribuer à la construction d'une société plus juste, de croissance et d'emploi. Il doit y arriver aussi porteur de propositions concrètes pour le bien des collègues, jouer pleinement son rôle de syndicat majoritaire en embrassant la diversité des conditions d'exercice, des ZEP au post-bac, des collèges ruraux aux grandes cités scolaires pour déboucher sur des revendications assurant l'intérêt de chacun et de tous. Que ce soit sur les programmes et les pratiques, la carrière, des services redéfinis permettant le travail en équipe et les activités liées au suivi des élèves, la formation initiale et continue, le remplacement, les retraites, nous devons saisir l'occasion de porter nos revendications, des revendications qui embrassent toutes les réalités des métiers et fassent que les étudiants présents et futurs continuent à vouloir les exercer, que les établissements deviennent des lieux démocratiques où les personnels ont la main, des revendications qui modèlent un projet éducatif soucieux de la réussite de tous, qui prenne appui sur les professionnels de l'éducation afin de former et qualifier davantage. C'est à ce prix que nous ferons progresser nos valeurs, que nous ferons venir au SNES les jeunes entrants dans la profession, un SNES inventif, dynamique, tourné vers l'avenir, un SNES de conquêtes, arrachant de nouveaux droits. Sur les suites de l'action comme sur la formulation de nos propositions, puisse le congrès de Clermont se montrer tonique et stimulant !



THÈME INTRODUCTIF

RAPPORTEURS : BERNARD BOISSEAU, DANIEL RALLET

Le contexte dans lequel s'inscrit le congrès

POUR 360 - CONTRE 7 - ABST 15 - RV 9

LES POLITIQUES AUXQUELLES NOUS SOMMES CONFRONTÉS

Ces dernières années ont été marquées, par un renforcement constant du caractère néolibéral des politiques auxquelles nous sommes confrontés. Ces politiques agressives et inspirées par le patronat doivent être replacées dans leur contexte d'une mondialisation croissante du capitalisme et d'un cadre européen de plus en plus contraignant. Remettant en cause les solidarités, renforçant les inégalités, ces politiques sont à l'origine de ruptures sociales de plus en plus grandes : montée du chômage, de la pauvreté et de la précarité qui touchent une part grandissante de la population. Elle conduit aussi au désespoir de larges franges de la population et en particulier de la jeunesse ainsi qu'à des crises sociales

Ces politiques sont particulièrement marquées par

- La casse de l'emploi, l'accélération des délocalisations, la remise en cause de droits des salariés, la détérioration des conditions de travail, la faiblesse des rémunérations et la baisse du pouvoir d'achat,
- La référence de plus en plus systématique aux thèmes de la « responsabilité », de l'« égalité des chances » et du « mérite » est la traduction du choix libéral de privilégier les stratégies individuelles à l'exercice des solidarités collectives (réformes des retraites, de la protection sociale et du code du travail par exemple).
- La casse des services publics dans toutes ses dimensions : recours au secteur privé, suppressions d'emploi, restrictions budgétaires, casse des statuts et réforme de l'État.

Ces évolutions n'épargnent pas le système éducatif

Se refusant à traiter les dépenses d'éducation comme un investissement pour l'avenir, les politiques menées renoncent à l'objectif d'élévation des qualifications de tous et aggravent les effets des inégalités sociales et territoriales. Dans une conception capitaliste de l'économie de la connaissance, l'éducation devient un marché, source de profit et les investissements éducatifs doivent dans cette logique devenir rentables à court terme. Cela va de pair avec une réduction du rôle de l'État et le développement de financements mixtes. Le jeune est rendu seul responsable de son parcours et de sa for-



La tribune

mation, puis adulte, de son employabilité. L'utilitarisme prime sur les valeurs humanistes. Cette conception directement inspirée de la stratégie de Lisbonne qui guide les politiques économiques, sociales et éducatives de l'Union européenne, s'appuyant sur la théorie libérale du « capital humain », est opposée à celle que porte le Snés d'une société de la connaissance, dans laquelle le savoir est un bien public, fondé sur l'échange et la coopération, dans laquelle l'investissement éducatif public est une priorité.

UNE RÉSISTANCE DE PLUS EN PLUS FORTE

Ces politiques rencontrent une résistance de plus en plus forte. Les échecs électoraux du gouvernement en 2004 et plus encore, la bataille d'opinion qui a conduit au rejet du TCE en sont une confirmation. Comme en attestent aussi des mobilisations importantes qui ont rassemblé largement, et notamment dans la jeunesse : décentralisation, retraites, protection sociale, loi Fillon mouvement anti-CPE, qui a contraint le gouvernement à reculer, mais aussi batailles pour le droit au logement ou pour la défense des élèves sans papiers. Toutes ces luttes, en dépit de leurs limites et de leurs contradictions, et même si elles n'ont pas jusqu'ici permis de construire un véritable mouvement social débouchant sur de véritables alternatives, traduisent des aspirations qui concernent toute la société.

Le mouvement anti-CPE

Déjà confrontés à la précarité (stages, CDD), les jeunes ont refusé et combattu le Contrat Première Embauche, présenté comme modalité incontournable de leur entrée sur le marché du travail. Ils ont revendiqué le droit à la stabilité nécessaire pour se construire et se projeter dans l'avenir.

Les salariés et leurs organisations syndicales se sont mobilisés à leur côté dans leur diversité (classes moyennes

qui se sentent menacées de déclassement, chômeurs, travailleurs pauvres à force d'être précarisés...).

Ensemble, ils ont exprimé :

- leur refus d'une société où il faut assurer sa survie « d'employable », où le salarié n'est qu'une simple variable d'ajustement économique et où la relation avec l'employeur s'individualise ;
 - leur opposition à la multiplication des contrats de travail au rabais avec la perte des droits associés (santé, retraite...), conjuguée à la prolifération des postes flexibles.
 - leur aspiration à la reconnaissance des qualifications et du travail, l'exigence d'une sécurité de l'emploi, dans une société où les la part des revenus du travail doit être augmentée au dépend des revenus du capital.
- Ensemble, jeunes et salariés, au terme d'un mouvement exemplaire, mené avec détermination pendant plusieurs mois dans le cadre d'une unité syndicale large et sans faille, ont su faire comprendre à l'opinion publique la portée générale de leur action, ce qui a finalement contraint le gouvernement à retirer le CPE

La révolte des banlieues

Refusant toute stigmatisation liée à sa situation sociale ou à son lieu de résidence, une partie de la jeunesse revendique une société qui offre des perspectives d'insertion et de réussite sociale pour toutes et tous. Les jeunes des cités ont dénoncé en novembre 2005 les discriminations racistes et sociales dont ils sont victimes ainsi que les excès d'une politique essentiellement sécuritaire menée dans leur quartiers. Les inégalités sociales, le racisme, la ghettoïsation, les risques de repliements communautaires obligent à réaffirmer le « modèle républicain » dont nous sommes porteurs ; modèle qui ferait sa place à tous dans une société laïque, n'opposerait pas intégration et respect des diversités ; modèle aussi dans lequel l'école n'épouserait plus une géogra-

phie urbaine ségrégative, contribuant ainsi à reproduire les mécanismes sociaux et culturels de l'exclusion.

Le TCE

Quelques mois auparavant, le vote majoritaire contre le TCE, dans sa disparité, illustre bien le refus d'un modèle libéral fondé sur la concurrence de tous contre tous.

Se sont en particulier exprimés

- le refus du dumping social provoqué par la mise en concurrence au sein de l'Europe des différents systèmes sociaux des différents pays ;
- le rejet des directives européennes qui induisent une régression des acquis et des droits sociaux, qui imposent une prétendue « concurrence libre et non faussée » aux entreprises et services publics et qui impliquent la privatisation des entreprises publiques et nationalisées ;
- l'absence d'un véritable contrôle démocratique des peuples sur des questions qui conditionnent leur vie quotidienne autant que l'avenir de toute la société : énergie, transports, éducation, logement, santé...

S'est exprimée en même temps la volonté d'une autre Europe où les normes sociales et environnementales, les droits sociaux et humains prime- raient sur le droit du commerce, ce qui impliquerait une harmonisation des normes sociales et fiscales par le haut. En tout état de cause, l'État doit garantir les acquis et un niveau élevé de droits sociaux.

L'émergence des mouvements alter mondialistes

L'émergence des mouvements alter mondialistes ou d'associations comme ATTAC illustre également la volonté d'un nombre croissant de citoyens de militer :

- pour un autre modèle de développement et de consommation ;
- pour des politiques de préservation de l'environnement à la hauteur des enjeux auxquels seront confrontées les générations futures ;
- contre les inégalités Nord/Sud, aggravées par des accords de libre-échange du type de l'AGCS, et notamment la situation intolérable de l'Afrique.

Volonté de plus de démocratie

La défiance vis-à-vis du pouvoir politique et des politiques, le sentiment d'impuissance lié au manque de débouchés des mobilisations de ces dernières années sont bien réels. Pourtant, la volonté d'expression démocratique est très forte : en témoignent le développement des forums de discussion, des



cafés citoyens, des collectifs divers, de la vie associative... ainsi que l'augmentation des inscriptions sur les listes électorales. Participer à la vie démocratique nécessite les moyens de s'approprier les débats. Il revient à l'École de leur assurer l'acquisition d'une culture commune de haut niveau qui permette de comprendre le monde et d'en penser collectivement les transformations.

L'ASPIRATION À UNE AUTRE SOCIÉTÉ

La période est marquée par une aspiration profonde à une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire, répondant mieux aux besoins sociaux et respectant des valeurs fondamentales comme la laïcité et les droits des femmes et par la conviction que les pouvoirs publics ont la possibilité de mener des politiques permettant d'assurer plus d'emplois, une meilleure répartition des richesses et plus de respect de l'environnement. *Et cela même si l'intériorisation des normes libérales tend à faire du chemin dans les esprits.* Cette aspiration nécessite de remettre à plat les problèmes auxquels est confrontée notre société et de revoir le type de réponses à y apporter. Il faut :

- **Maintenir et le développer** des services publics assurant la satisfaction des besoins sociaux partout pour tous, contribuant à une dynamique de créations d'emplois, et devant rester l'apanage de la fonction publique dont le niveau de recrutement et la qualité des interventions sont garantis par ses statuts. Cela nécessite de renoncer aux politiques de réduction des dépenses publiques aux conséquences profondément inégalitaires. La dramatisation systématique de la question de la dette publique, qui a pour fonction de faire accepter comme incontournable l'austérité budgétaire et la remise en cause des Services publics, doit être combattue comme les politiques de baisse de l'impôt sur le revenu et sur l'ISF. Il faut, au contraire, accroître les ressources publiques pour donner les moyens de l'action publique et réformer la fiscalité dans le sens d'une plus grande justice sociale en lui donnant un rôle véritablement redistributif, en faisant, notamment, contribuer largement les revenus financiers ;

- **Garantir et développer** un modèle de protection sociale qui ouvre de nouveaux droits (la création d'un véritable droit au logement opposable en constitue un exemple), un modèle qui offre, loin de la protection individuelle fondée sur une logique assurantielle marchande, des garanties collectives, une protection sociale de haut niveau fondées sur les solidarités, une assurance maladie qui assure réellement la gratuité des soins et des médicaments, des retraites par répartition et non financées par des fonds de pension ou la capitalisation. Ce qui implique notamment la retraite public-privé à 60 ans avec un

taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités et donc l'abrogation des réformes Balladur et Fillon.

- La crise écologique pèse et va peser de plus en plus sur la vie de notre société. Elle met déjà en danger des populations entières, et, à terme, c'est la survie de l'humanité qui est en cause. C'est à juste titre qu'elle est devenue une préoccupation majeure pour le public et qu'elle traverse aussi nos professions. En revanche, les gouvernements se contentent volontiers de déclarations d'intention autour du concept fourre-tout de « développement durable » mais jusqu'à maintenant, ils ont été incapables de manifester une quelconque volonté politique qui soit en mesure d'inverser la tendance.

Il est nécessaire que notre syndicat intègre cette dimension à la fois dans notre projet de société et dans notre rôle éducatif. un mode de production dont le profit est l'objectif, est le facteur principal de cette crise et ne peut en aucun cas donner les moyens de la résoudre. C'est en luttant pour mettre au premier plan la satisfaction des besoins sociaux et le développement des services publics contre la marchandisation, que nous pourrions aussi contribuer à améliorer les relations entre les sociétés humaines et leur environnement.

ceci dit, la gravité de la crise nous impose de prendre des positions claires sur des questions d'actualité :

- Les choix énergétiques en premier lieu ont des conséquences déterminantes : le recours au tout pétrole, comme la réponse nucléaire actuelle ne peuvent en aucun cas être des solutions durables.
- La brevetabilité du vivant, les OGM, promus par les multinationales de l'agroalimentaire comme la solution aux problèmes de la faim dans le monde, présentent en réalité des risques dont il faut mesurer toute l'étendue. Nous avons besoin, sur ces questions, de prendre le temps d'un large débat démocratique et serein. c'est pourquoi le SNES rappelle les mandats du congrès de la FSU (moratoire culture, OGM en plein champs et tendre à remplacer le nucléaire).

Cette aspiration interpelle très directement la responsabilité du syndicalisme qui doit savoir être efficace, unitaire et porteur de propositions. C'est dans une telle démarche que le SNES-FSU entend s'inscrire.

LA QUESTION DE L'EMPLOI

L'emploi reste la question majeure à laquelle est confrontée notre société. La baisse du chômage dont se revendique le gouvernement est factice (cf récente étude de chercheurs de l'INSEE).

Le SNES dénonce les pseudo politiques en faveur de l'emploi menées depuis plusieurs dizaines d'années par les gou-



Bernard Boisseau

vernements et qui ont eu comme conséquence de généraliser et banaliser le recours au travail temporaire, au temps partiel et aux contrats précaires, le tout soutenu par des exonérations de cotisations sociales. Ces politiques ont contribué très largement à la diffusion de nouvelles « normes » de l'emploi, tant dans le privé que dans le public, à creuser le déficit des comptes sociaux, à privilégier le développement d'emplois non qualifiés ou dont la qualification n'est pas reconnue.

La construction d'un rapport de force plus favorable aux salariés permettra d'imposer des politiques économiques orientées vers le plein emploi, l'équilibre écologique et une répartition des richesses produites plus favorable aux salariés. La réduction du temps de travail permettant de lutter contre l'in-tensification du travail et de créer des emplois, la défense et l'élargissement des droits sociaux, la défense et le développement des services publics, l'augmentation des salaires, la défense de l'environnement créeraient les conditions d'une nouvelle conception de la croissance permettant le plein-emploi. Cela implique de travailler, dans un cadre large de concertation avec les organisations syndicales de salariés, avec comme objectifs :

- le CDI comme norme en terme de contrat de travail, suppression des contrats précaires ; limitation du recours aux stages, de leur durée (non reconductibles) avec rémunération décente et ouverture des droits sociaux, non substitutif à un emploi et en lien avec le contenu de formation contrôlé par l'Éducation nationale ;
- la disparition effective des discriminations à l'embauche dont sont victimes les immigrés, les jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, les femmes, les plus de 50 ans, avec un contrôle élargi de l'Inspection du travail et une voie de recours simple et rapide pour les salariés qui en sont victimes ;
- l'égalité des droits sociaux entre travailleurs nationaux et immigrés, et la lutte effective contre les employeurs qui utilisent une main d'œuvre non déclarée ;
- la sécurisation des situations de transition entre l'école et l'emploi, entre deux emplois, entre le chômage (ou

l'inactivité) et l'emploi. Cela supposerait la mise en place d'un nouveau statut du salarié affectant à chacun des droits transférables en matière de rémunération, de droits à la retraite et à la formation. Ce statut doit être mis en place dans le cadre d'une réglementation et d'un contrôle renforcé des licenciements et des suppressions d'emplois. Son coût doit être pris en charge par les entreprises dans leur ensemble et non par la société entière au travers des impôts ;

- l'émergence d'un service public de la formation professionnelle continue, assurant accès égalitaire et transférabilité des droits à la formation, développement de la VAE débouchant sur des diplômes nationaux, droit pour un salarié d'avoir une formation qui réponde à ses besoins.

ET CELLE DES TERRITOIRES

La France comme la plupart des pays développés a mis en œuvre une politique de décentralisation depuis près de trente ans, avec l'appui de la majorité des partis politiques, mais sans véritable débat démocratique.

La décentralisation a été posée comme un principe, sans que jamais la question du niveau pertinent d'intervention publique n'ait été clairement débattue. Cette politique a cependant suscité en 2003, dans notre secteur, une très vive opposition parce qu'elle remettait en cause l'unité du service public national d'éducation. Le transfert des TOS vers les collectivités territoriales, n'a cependant pas pu être empêché.

Dans l'immédiat l'urgence n'est pas de se lancer dans une nouvelle étape de centralisation par la régionalisation (menaçant en particulier les COP de transfert vers les collectivités territoriales) mais de faire un bilan de la décentralisation permettant de réaliser les conditions d'un débat démocratique sur les dysfonctionnements, les superpositions institutionnelles actuellement observés, la mise en concurrence des territoires..

Inégalités

Alors que l'État avait manqué volontairement à ses obligations, les collectivités territoriales se sont vu confier de plus en plus de compétences, certaines même n'hésitant pas à aller au-delà de celles qui leur ont été confiées par la loi, sans pour autant recevoir de l'État les moyens de les mettre en œuvre. Elles doivent donc dégager ces moyens par des mesures fiscales locales, directes ou indirectes. Inégalitaires et injustes entre les habitants de communes différentes d'une même région ou d'un même département du fait même des modes de calcul de cette imposition. Inégalitaires entre territoires qui n'ont pas les mêmes marges de manœuvre en fonction de leurs environnements géographiques, économiques et démo-

graphiques très différents. C'est d'autant plus grave que les collectivités territoriales jouent aujourd'hui un rôle important dans la formation.

Loin de faciliter la démocratie de proximité, la multiplication des structures (bassins d'emploi, territoires...) rend particulièrement opaque le système de décision. Éviter un renforcement des ségrégations spatiales nécessite la mise en place d'un véritable système de redistribution des recettes entre territoires riches et pauvres. Cette redistribution doit s'opérer sous la responsabilité d'un État garant de l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Les zones rurales isolées

Certains départements ont subi de plein fouet les effets des transformations de l'économie et leurs habitants cumulent isolement géographique, isolement social et vieillissement de la population. L'apparition régulière, sur le devant de la scène, des difficultés urbaines ne doit pas cacher des difficultés tout aussi lourdes et importantes dans les zones rurales, dans lesquelles l'accès aux services publics, aux loisirs, à la culture, sont souvent plus difficile qu'en ville.

Dans ces « zones rurales isolées », le maintien des services publics est indispensable même si le coût en est relativement élevé (pour le second degré, maintenir dans chaque établissement une réelle diversité de l'offre de formation). Seul cet effort permettra de préserver l'avenir. Cet effort est tout aussi indispensable pour les territoires et départements d'outre-mer pour lesquels la solidarité nationale et la continuité territoriale doivent pleinement s'appliquer et les retards comblés dans le respect de l'environnement.

Les quartiers « sensibles »

Toutes les politiques mises en œuvre depuis 20 ans, concernant les quartiers « sensibles », ont prétendu chercher à développer la mixité sociale. Mais elles n'ont pas amélioré la situation ni l'image des quartiers de relégation. La loi SRU sur l'obligation de logement social n'est pas appliquée dans de nombreuses communes, faute d'être suffisamment astreignante. Sous l'effet de la spéculation immobilière, l'homogénéité sociale des communes se renforce, les classes moyennes se retrouvent dans une périphérie de plus en plus éloignée, les couches populaires sont, elles, reléguées dans des quartiers, voire des villes entières de plus en plus déshérités, vécus comme de véritables ghettos. Le contournement de la carte scolaire, et notamment l'évitement de certains établissements scolaires que renforce le dualisme scolaire, illustrent bien l'échec de cette politique de la ville.

La mixité sociale implique de créer les conditions d'un choix consenti, facilité par la transformation des lieux concer-

nés, continuité entre le centre-ville et sa périphérie... Pour cela nous revendiquons l'interdiction des expulsions, la réquisition des logements vacants, la revalorisation et l'extension des allocations logements, un véritable plan de construction de logements sociaux sur l'ensemble du territoire et l'instauration d'une sécurité sociale du logement.

Le lieu de résidence n'est pas le seul lieu du mélange social. Promouvoir et développer la mobilité des citoyens, leur permettre de franchir les frontières symboliques ou réelles sont aussi des pistes à travailler. Dans cette optique, la gratuité des transports publics de proximité devrait être assurée aux jeunes, aux chômeurs et aux précaires

Le SNES et la FSU doivent être en première ligne des luttes pour le développement des services publics sur tout le territoire et renforcer les collectifs pour les défendre (convergence).

Enjeu central de politique publique, la lutte contre la ségrégation territoriale et urbaine suppose aussi une politique économique et sociale qui s'attaque résolument à la misère et à l'exclusion.

FAIRE PROGRESSER LA DÉMOCRATIE

Les institutions politiques se sont éloignées des citoyens qui ont le sentiment d'avoir peu de pouvoir entre deux scrutins et de ne pas voir, le plus souvent, leurs mobilisations déboucher en termes de décisions politiques. Le cadre institutionnel de la 5^e République y contribue beaucoup.

En 2006 la mobilisation contre le CPE a posé la question d'un véritable « dialogue social » et dénoncé le passage en force d'un gouvernement qui considère les personnels, les usagers, comme des obstacles et les écarte des délibérations sur les réformes qui les affectent. Ainsi dans l'Éducation nationale, il prétend imposer des évolutions à coup d'audits et d'indicateurs qui ne sont discutés que par quelques experts et ignore systématiquement les avis des instances de concertation, à tous les niveaux. Ce ne sont pas les lieux, les outils d'une démocratie représentative qui manquent, c'est la volonté politique de la faire vivre.

Concernant les organisations syndicales, les pistes tracées ces derniers mois autour des questions de représentativité et des accords majoritaires marqueraient un progrès très important, dans la mesure où elles s'adosent au vote direct des salariés. Il faudra cependant combattre les stratégies d'immobilisme qui tendent à empêcher ce débat d'aboutir.

La mise en œuvre de la démocratie participative

Elle est proposée dans certaines collectivités territoriales comme réponse à l'aspiration des citoyens à peser en

cours de mandat sur les choix. Elle se réduit trop souvent à une simple validation des propositions des élus. Ce dialogue entre les élus et quelques citoyens ne doit réduire en rien le rôle de la démocratie représentative et des syndicats. En particulier les instances de concertation, mises en place dans le cadre des lois de décentralisation doivent fonctionner réellement, être de véritables lieux de débats démocratiques, et non être ignorées ou contournées en permanence par les pouvoirs publics à commencer par les CA des EPLE qui ont un pouvoir délibératif, ce que trop de collectivités locales oublient souvent.

La démocratie suppose des droits et un haut niveau de garantie des libertés publiques.

Le droit à l'éducation doit être garanti pour tous. Le SNES lutte fermement contre la remise en cause de celui-ci pour les jeunes scolarisés « sans papiers ».

Tous les résidents étrangers doivent pouvoir bénéficier de l'éligibilité et du droit de vote aux élections locales. Il faut par ailleurs faciliter l'accès à la nationalité française.

Le SNES dénonce l'ensemble des lois répressives dont l'objectif est d'accroître le contrôle social de toute une partie de la population, notamment les mineurs et de criminalisation du mouvement social.

La multiplication des fichiers, avec le risque de leur interconnexion et l'absence de contrôle par leurs utilisateurs mobilisent tous ceux qui craignent le fichage des citoyens. Est clairement posée la question du respect des libertés et de son contrôle démocratique dans l'exercice du droit à la sécurité. L'élévation des niveaux de formation, le développement des médias et des nouvelles technologies peuvent favoriser l'expression démocratique. Ce qui pose la question des moyens de maintenir une véritable diversité des médias et celle de leur indépendance, notamment au plan financier.

LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION

Après avoir répondu, dans une large mesure, aux exigences de démocratisation grandissantes pendant 20 ans, le système éducatif peine à poursuivre le mouvement depuis le milieu des années 90.

Du fait des inégalités sociales et culturelles, les conditions de l'égalité face à l'École ne sont pas réunies. Au lieu de réduire ces inégalités, l'École, en raison des choix politiques et budgétaires opérés, notamment ces dernières années, tend à les reproduire, voire à les aggraver. Les taux d'accès aux filières de formation dont les hiérarchies perdurent, sont inégalement distribués en termes sociaux et de genre. En ce sens, l'École ne répond pas aux attentes des milieux

populaires, et est parfois même vécue comme un rouage de relégation. Les lois Fillon, Borloo, Villepin marquent une régression sans précédent de l'École. Elles consacrent le renoncement à réduire ces inégalités. Pire, elles organisent leur aggravation par un tri social précoce.

L'École doit aussi répondre à un défi culturel, celui de construire une culture commune exigeante qui prenne en compte la diversité des élèves et de leurs cultures, et permette à chacun de se construire. Une société en pleine mutation, ouverte sur le monde et de plus en plus complexe, et où l'École n'a plus le monopole de la diffusion du savoir, impose un niveau de culture toujours plus exigeant et des qualifications de plus en plus élevées.

Une formation initiale forte et le développement d'une formation tout au long de la vie débouchant sur des qualifications et des diplômes sont des enjeux cruciaux qui justifient pleinement de porter à 18 ans l'âge de la scolarité obligatoire. En finir avec les sorties sans qualification qui concernent encore 60 000 jeunes chaque année, améliorer l'accès aux bacs, porter à 50 % la part des diplômés à bac +3 sont des objectifs incontournables. Le second degré qui a déjà montré ses capacités à élever le niveau de qualification du pays peut y contribuer de manière décisive. Encore faut-il qu'il en ait les moyens.

L'investissement financier dans l'École doit être porté à la hauteur de ces enjeux. Le SNES propose que la part du PIB affecté à la Dépense Intérieure d'Éducation soit portée à terme à 10 % et dans un premier temps porté de 6,9 % au niveau qui avait été atteint en 1995 (7,6 %). Une telle évolution permettrait un changement de cap aujourd'hui indispensable pour un second degré qui vient de perdre en cinq ans plusieurs dizaines de milliers de postes. Il faudra en même temps prendre appui sur des personnels recrutés en nombre, avec une conception exigeante de leurs métiers, qui doivent être rendus plus attractifs, par des conditions de travail améliorées et des salaires revalorisés, leur garantir une formation initiale et continue solide parce que leurs métiers se sont complexifiés et nécessitent un haut niveau de qualification et d'expertise. Les améliorations que nous revendiquons pour nos métiers supposent l'arrêt du recrutement de nouveaux précaires et la mise en œuvre d'un plan de titularisation.

L'École peut faire réussir tous les élèves. Il ne s'agit pas de s'en tenir à préparer « l'employabilité » de l'individu, mais bien de lui donner tous les moyens de son plein épanouissement professionnel, personnel, social et de citoyen, de le rendre acteur de son propre devenir et de celui de la société.

C'est ce projet éducatif ambitieux que doit porter le SNES.



Droits et Libertés

RAPPORTEURS : MARYLÈNE CAHOUET, PHILIPPE CASTEL

POUR 349 - CONTRE 2 - ABST 31 - RV 15

DÉFENDRE LES DROITS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU COMBAT SYNDICAL

La politique du gouvernement en matière économique et sociale, la remise en cause des droits acquis par les salariés au profit des intérêts du patronat et des sphères dirigeantes de l'État vont de pair avec une remise en cause des libertés démocratiques conquises de haute lutte par le mouvement syndical. La défense de ces libertés fait donc partie intégrante de notre combat que ce soit sur le terrain des droits sociaux, droit des femmes, droit des étrangers, droit de la jeunesse à disposer d'un véritable avenir.

La politique d'immigration « choisie » qui fait le tri entre les travailleurs remet en cause des droits fondamentaux : droit à l'éducation, à la santé, d'asile, de circulation, de vivre en famille.

C'est pourquoi le SNES demande l'abrogation de la loi CESEDA qui a fortement durci les conditions d'accès aux titres de séjours pour les étrangers et qui a pour conséquences de faire de nombreux étrangers en situation régulière des « sans-papiers ».

Cette politique d'immigration « choisie » qui fait le tri entre les travailleurs remet en cause des droits fondamentaux : droit à l'éducation, à la santé, d'asile, de circulation, de vivre en famille. Elle précarise les travailleurs étrangers et, par contrecoup, l'ensemble des travailleurs.

Membre fondateur de RESF, le SNES lutte contre les expulsions et défend le droit à l'éducation pour les jeunes majeurs et les mineurs scolarisés de familles « sans papiers » qui sont pourchassés jusque sur leur lieu d'études. Il appelle les collègues à mettre en place

des collectifs de soutien aux élèves sans-papiers.

Il réaffirme les mandats de Toulouse pour la fermeture des centres de rétention, la suppression de la double peine, le respect du droit d'asile et la régularisation de tous les sans papiers. Au lieu de stigmatiser les étrangers qui viennent trouver refuge en France pour fuir les persécutions ou la misère occasionnée par le pillage de leur pays ou la corruption, la France doit mener une politique qui assure l'égalité des droits pour tous et développe une stratégie de coopération et de co-développement à l'échelle internationale. Tous les résidents étrangers doivent pouvoir bénéficier de l'éligibilité et du droit de vote aux élections locales. Il faut, par ailleurs, faciliter l'accès à la nationalité. Le SNES dénonce le traitement (humiliations, rafles, violences, expulsions, ghettoïsation) fait aux Roms, Manouches ou autres « gens du voyage ». Il exige leur accueil dans des conditions décentes et l'arrêt des reports successifs de l'application de la loi BESSON, cette dernière devant enfin être appliquée, sous peine des contraintes qu'elle prévoit. De plus le SNES exige que les Roms, Manouches ou autres « gens du voyage » cessent d'être des citoyens de seconde zone. Cela suppose entre autres que le droit de vote leur soit accordé dans les règles du droit commun et que le carnet de circulation ne soit ni un instrument de vexation et d'humiliation, ni un fichage, ni un moyen de pression pour la sédentarisation mais au contraire un document administratif reconnaissant leur mode de vie.

Même si le mot intégration est souvent instrumentalisé, le SNES demeure attaché au modèle républicain d'intégration basé sur le respect de la diversité et sur l'adhésion à des valeurs démocratiques et au respect de la laïcité. Il ne saurait accepter le projet exprimé par le ministre de l'intérieur, en tant que candidat, de créer un ministère de l'immigration et de l'identité nationale qui implicitement fonde celle-ci sur le rejet de l'étranger.

Le SNES exige l'abrogation de la loi sur la prévention de la délinquance qui privilégie la répression au détriment de la prévention, de l'éducation, qui fait l'amalgame entre pauvreté et délinquance, met en place un dispositif de contrôle social qui repose sur le maire et conduit à dénaturer les métiers de l'éducation (enseignants, assistants sociaux, CPE, chef d'établissement...). Le SNES se refuse à cautionner ces dérives.

Le SNES dénonce une politique qui – au nom du droit de tous – et la sécurité – multiplie les dispositifs sécuritaires, accroît les pouvoirs de la police. Cette

politique loin d'assurer la sécurité à tous les citoyens ne fait que conforter le sentiment d'insécurité, dans la mesure où elle fait l'impasse sur la question sociale (droit à l'emploi, au logement, à la culture, à un accès égal à la formation). Elle oriente la police vers des fonctions de plus en plus répressives au détriment d'un travail de proximité, de prévention et de dialogue, elle entend mettre la justice aux ordres du pouvoir.

Le SNES exige la disparition des centres fermés pour jeunes et s'oppose à la création des établissements pénitentiaires pour mineurs.

Il s'inquiète de la multiplication des fichiers et de leur interaction (projet par exemple d'inter connexion de tous les fichiers sociaux au moyen du numéro de sécu), et notamment dans l'éducation nationale avec la mise en place de SCONE dont les données échappent à l'établissement.

Le SNES exige un cahier des charges transparent et négocié et la maîtrise par l'établissement et les personnels de ces fichiers. Il s'oppose à l'utilisation qui est faite de l'École pour habituer les jeunes à ce genre de contrôles, comme par exemple avec les dispositifs biométriques.

Les multiples fichiers qui nous cernent tout au long de notre vie et la systématisation des prélèvements d'ADN sont le terreau des abus les plus graves, particulièrement lorsque leurs données sont croisées. Ils permettent dorénavant d'organiser la traçabilité de chacun d'entre nous, dérive qui à la fois peut tenter les pouvoirs politiques mais aussi les forces économiques qui y voient un marché juteux, y compris dans le repérage de nos comportements de clients ou de consommateurs. L'État doit au minimum s'engager à respecter les recommandations de la CNIL, même si ses exigences ne sont pas suffisantes. Le SNES dénonce et combat tous les phénomènes de maltraitance qui visent les enfants, les femmes, les personnes âgées, tous ceux et celles qui subissent une relation de dépendance ou d'infériorité physique, psychique ou économique.

Un travail de prévention et d'information doit être développé en amont dans tous les milieux concernés, et le nombre de professionnels doit être accru pour aider familles et milieux de travail concernés.

Le SNES condamne le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, le sexisme, l'homophobie, la transphobie et toutes les discriminations quelle que soit leur nature et les replis communautaires qu'elles induisent et se bat pour l'égalité des droits entre tous les citoyens quelle que soit leur origine, géogra-



Philippe Castel

phique, culturelle et sociale et quels que soient leur religion, leur genre, leur orientation sexuelle. Le Snes revendique le droit au mariage et à l'adoption et les droits afférents pour tous sans considération de leur orientation sexuelle. Il soutiendra tous les personnels victimes d'homophobie et souhaite le développement dans les établissements scolaires d'une éducation à la lutte contre toutes les discriminations.

Il condamne les discriminations à l'embauche et dans le cadre des stages en entreprise.

L'éducation joue un rôle déterminant pour promouvoir les valeurs humanistes. Le SNES continuera à prendre toute sa part dans l'éducation à la paix, la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, comme dans son combat contre l'extrême droite et son idéologie.

Le SNES dénonce la multiplication des cas de harcèlement qui touche tous les personnels. Il s'engage à produire un état des lieux de ce phénomène, à en analyser les modes et à envisager les actions à mettre en oeuvre pour le combattre.

Le SNES condamne et combat la répression contre les jeunes engagés dans les luttes et la criminalisation du mouvement social qui frappe les militants syndicaux ou associatifs (militants RESF, faucheurs d'OGM...). Le congrès du SNES demande la levée de toutes les mises en examen et l'annulation des faits pour lesquels des militants ont été condamnés.

POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE ENTRE PALESTINIENS ET ISRAËLIENS

Le SNES rappelle le droit des peuples palestiniens et israéliens à vivre en paix



Marylène Cahouet

et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues telles que définies en 1967, dans le strict respect du droit international qui garantit la coexistence de deux états.

Avant, pendant et après l'agression du Liban par l'armée d'Israël – qui a causé l'été dernier la mort de plus d'un millier de civils libanais et qui a touché également des civils israéliens – les massacres de victimes civiles se poursuivent parmi la population palestinienne, quatre cents morts à ce jour par les forces israéliennes dans les territoires occupés.

Le bien-fondé de la sécurité d'Israël ne peut justifier ni l'occupation, ni l'agression, ni les massacres de civils. Au contraire, cela ne fait qu'attiser la haine et la violence, repousser les conditions du règlement du conflit entre Palestiniens et Israéliens.

Malgré les accords d'Oslo, force est de constater que :

- l'armée d'occupation est toujours là : elle a réinvesti toutes les villes passées sous autorité palestinienne ;
- la colonisation a atteint des chiffres records (200 000 colons dans Jérusalem-Est et 250 000 dans le reste de la Cisjordanie) occultée par le départ des 8 000 colons de la bande de Gaza ;
- le MUR dont la construction a été déclarée illégale le 9 juillet 2004 par la Cour Internationale de Justice de La Haye, continue d'annexer de nouveaux territoires avec expulsion des Palestiniens, de séparer les populations et de décupler les difficultés dans la vie quotidienne.
- La construction par Alstom et Veolia (entreprises françaises) d'un tramway qui relie des colonies installées à Jérusalem-Est à des territoires annexés renforce sur le terrain les mesures illé-

gales d'annexion et de colonisation. Le SNES la condamne et la dénonce. La suspension des aides de l'Union Européenne aux autorités palestiniennes aggrave la crise humanitaire et le regain de tension dans la région. Les populations civiles, et en particulier la population palestinienne, sont en danger. Pour la sécurité des Palestiniens et des Israéliens, il faut que s'impose la paix, par les efforts conjugués des forces de paix internationales, israéliennes et palestiniennes.

Le Congrès exige, de toute urgence et sous l'égide des Nations Unies :

- le rétablissement du versement des aides de l'UE et le reversement des taxes douanières perçues par Israël et dues à l'autorité palestinienne ;
- la reconnaissance du principe du droit au retour et/ou à indemnisation des réfugiés palestiniens, comme le stipule la résolution 194 de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- l'envoi d'une force internationale de protection des populations civiles ;
- la tenue d'une Conférence internationale établissant les conditions d'une paix juste et durable par l'application pleine et entière des résolutions de l'ONU, la reconnaissance internationale et réciproque de deux États, palestinien et israélien, dans des frontières reconnues et respectées, établies sur la base de la résolution de l'ONU n° 242 du 22 novembre 1967 (*) ;
- l'application de sanctions (boycott, retrait des investissements) contre le gouvernement israélien tant qu'il bafouera le droit et l'application du vote du Parlement européen en 2002 décidant la suspension des accords d'association entre l'UE et Israël.

Le SNES salue et soutient tous ceux qui en Palestine comme en Israël (notam-



Académie de Montpellier

ment les anticolonialistes israéliens), ne baissent pas les bras face à la violence et à la haine et qui luttent pour une paix durable fondée sur l'égalité des droits et la justice.

Le SNES demande au gouvernement français d'intervenir pour le respect et la défense du droit international.

(*) La résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 22 novembre 1967 :

- souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre,
- exige le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;
- affirme la nécessité de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés (cf. la résolution n°194 du 11 décembre 1948).

POUR LA LIBÉRATION DES MEMBRES D'ACTION DIRECTE

Le SNES réuni en congrès réitère sa demande de libération des membres d'Action Directe gravement malades, et

dénonce l'acharnement pénal dont sont victimes ces membres. Il réclame l'application de la loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et qui prévoit la suspension de peine pour raisons médicales.

Pour la fermeture de Guantanamo Les premiers détenus de ce que les américains appellent la guerre contre le terrorisme ont été transférés au camp de Guantanamo Bay à Cuba il y a maintenant plus de cinq ans. Sur les 750 prisonniers représentants plus de 35 nationalités, 400 y demeurent toujours. Aucun n'a été jugé ou n'a comparu devant la moindre juridiction civile, tous sont détenus de manière illégale et ignorent les raisons et la durée de leur détention.

Le SNES demande au gouvernement français d'intervenir pour la fermeture de ce camp, symbole d'injustice et de tortures. Il demande à ce que le droit international soit respecté et que la base de Guantanamo soit évacuée par les États-Unis et restituée à Cuba.

C L E R M O N T - F E R R A N D 2 0 0 7

LU DANS LE JOURNAL DU CONGRÈS N°3 DU MERCREDI 28 MARS

École Rampal : motion votée à l'unanimité par le congrès du SNES

Des incidents graves se sont produits la semaine dernière à Paris lorsque la police a procédé à l'arrestation de parents sans papiers d'enfants scolarisés, aux abords de l'école maternelle Rampal à Paris (19^e). Le congrès du SNES s'indigne de cette chasse aux étrangers sans papiers et jeunes scolarisés, particulièrement aux abords et dans les écoles de la République. Il dénonce les tentatives d'intimidation

contre les enseignants, les parents, et tous ceux qui se mobilisent pour le droit à l'éducation pour tous. Il se scandalise de la garde à vue de la directrice de l'école, Valérie Boukobza. Il condamne l'attitude du ministre de l'Éducation nationale et du recteur de Paris qui laissent faire et déclarent ne pas se sentir concernés par des pratiques contraires aux valeurs de l'École de la République. Le SNES rappelle sa détermination à lutter pour le respect des

droits et libertés, notamment pour le droit à l'éducation de tous les jeunes. Il appelle ses adhérents à se mobiliser et à participer à toutes les actions, en particulier au rassemblement aujourd'hui devant le rectorat de Paris, à l'initiative du Réseau Éducation Sans Frontières, des syndicats (FSU, SNES, SNUIPP, FO, SUD, CGT, CNT...) de la FCPE et de nombreuses associations.



MOTION FLORIMOND GUIMARD

Depuis plusieurs mois et ce de manière continue, des actions en solidarité avec les Sans Papiers se sont fait jour en France : manifestations, parrainages citoyens, accompagnements en préfecture, pétitions, présence dans les tribunaux, débats publics, hébergements d'urgence...

Ces actes sont le reflet d'une prise de conscience dans l'opinion face à une politique liberticide menée le gouvernement. Ils portent en eux-mêmes les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, (trop souvent galvaudées). Ils sont une défense des droits de la personne humaine (droit de vivre en famille, droit à la scolarité, droit à la sécurité, droit à la santé...).

Plutôt que traiter le problème de manière républicaine et responsable sur le fond, ces actions citoyennes se voient aujourd'hui criminalisées.

Le samedi 11 novembre 2006, près de 200 personnes, militants syndicaux, associatifs, politiques, des élus républicains manifestent à l'aéroport de Marseille-Provence contre l'expulsion d'un père de famille de trois enfants dont deux scolarisés à Marseille.

Cette manifestation qui s'est déroulée sans violence a empêché l'éclatement de la famille, le père de famille étant libéré le soir même sur décision du Procureur de la République. Après ces événements, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant du SNUIPP-FSU et associatif, a été placé en garde à vue et doit comparaître le 20 avril à 14h devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence (40, bd Carnot) pour « violence en réunion avec arme ».

Pourtant aucun blessé n'a été déploré ce jour, si ce n'est 1 jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait



Les Dom présents

heurté une barrière et quelques éraflures côté manifestants. Florimond Guimard a par ailleurs suivi à distance la voiture de police qui emmenait le père de famille à expulser.

Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier.

Florimond Guimard n'est pas un délinquant. C'est un militant syndical, investi dans le RESF des Bouches du Rhône.

Le SNES demande l'arrêt immédiat des poursuites contre ce militant des droits de l'homme.

Il appelle tous les personnels et tous les citoyens à être présents le vendredi 20 avril 2007 au Tribunal d'Aix en Provence.

MOTION ROLAND VEUILLET

Roland Vuillet CPE est victime depuis 2003 d'une mutation d'office à 300 km de sa famille. Sa hiérarchie lui reproche de ne pas s'être opposé à une grève de maîtres d'internat et veut sanctionner par là même un militant syndical. La commission de recours du Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat s'est prononcée le 25 janvier 2005 pour l'annulation de toute forme de sanction, mais le ministère refuse de revenir en arrière et de reconnaître l'atteinte aux droits syndicaux.

Fin 2006, le commissaire du gouvernement a plaidé au TA de Lyon l'illégitimité de la sanction prise à l'encontre de Roland Vuillet et la faiblesse de l'argumentation du médiateur de l'Éducation nationale. Suite à la décision de la Commission administrative, Roland Vuillet a pour la deuxième fois entamé une grève de la faim mettant sa vie en danger pour laquelle il a été interné d'office pendant quelques heures.

Le SNES s'oppose à l'utilisation de la

psychiatrie à des fins politiques et exige l'application de l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, l'annulation de la sanction.

MOTION ERWAN REDON

Le SNES rappelle son soutien à Erwan Redon et aux parents d'élèves de l'école de la rue de la Paix. Il demande que Erwan Redon soit réintégré dans son poste et soutient les parents d'élèves dans le procès que leur intente l'IA.

DROITS DES ÉLÈVES

Les enfants et les jeunes scolarisés doivent bénéficier pleinement de leurs droits officiellement reconnus par la convention internationale des droits de l'enfant.

Les enfants et les jeunes ont un droit imprescriptible à l'éducation, quelle que soit la situation de leurs parents sur le territoire français. ils/elles ne doivent en aucun cas être expulsé(e)s, être séparé-e-s de leurs parents, ni être utilisé-e-s pour arrêter ces derniers. Ils bénéficient également du droit à la protection de la vie privée.

À ce titre, tout système de centralisation des données, fichage informatique comme par exemple « base élèves », ou usage de données scolaires à des fins de police doivent être rigoureusement interdits.

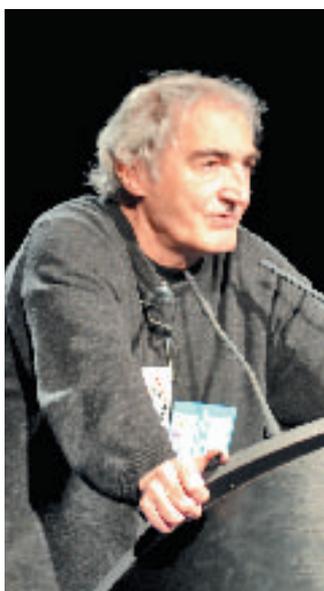
Le système éducatif doit organiser dans le cadre des établissements scolaires l'exercice concret des droits des élèves. Il a aussi pour mission d'assurer une mise en oeuvre pédagogique graduée, fondée sur la mise en pratique de ces droits dont l'objectif est pour chacun-e son plein exercice autonome et raisonné. Dès l'école maternelle, l'organisation pédagogique doit prévoir des moments réguliers d'apprentissage de la prise de parole et de l'écoute en groupe, de

la délibération collective, de la prise de décision par le vote. Les enfants et les jeunes doivent pouvoir s'exprimer sur toutes les questions qui les concernent, ils/elles doivent pouvoir être réellement associé-e-s aux décisions qui les concernent en fonction du développement de leurs capacités. à l'échelle de l'établissement, ils/elles doivent pouvoir exercer leur droit démocratique.

Au niveau du collège et du lycée, les instances de représentation des élèves, conseils de classe, conseils d'administration, conseils de vie lycéenne, sont trop souvent des lieux de démocratie factices. Les élèves y sont le plus souvent réduits à un rôle de représentation très formel, où ils/elles ne participent pas réellement ou très marginalement aux prises de décision, ce qui peut avoir pour effet de les décevoir et de les détourner de la chose publique et de l'action collective. Elles doivent pouvoir être complètement repensées.

De véritables lieux de démocratie pour les élèves, avec des enjeux réels de décisions, doivent émerger dans les établissements, et favoriser un travail coopératif entre jeunes et adultes pour leur autonomie et leur épanouissement. De même les conseils de discipline sont souvent un échec éducatif. Il faut développer les mesures alternatives. La liberté d'expression et d'opinion des jeunes doit pouvoir s'exercer dans les limites de la tolérance, du respect d'autrui et de la laïcité. Les lycéens doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits de réunion.

Le SNES défendra les élèves qui, dans leur établissement, seraient sanctionnés pour avoir participé à des manifestations.



Richard Moyon, représentant du Réseau Éducation Sans Frontières

THÈME 1

RAPPORTEURS : MONIQUE DAUNE, ROLAND HUBERT, BRUNO MER, SYLVIE NONY, THIERRY REYGADES, DANIEL ROBIN

Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications

POUR 338 · CONTRE 32 · ABST 50 · RV 0

Deux logiques s'affrontent plus que jamais : exploiter les difficultés actuelles du système – amplifiées par le gouvernement – et le désarroi des personnels, des partenaires, pour justifier une remise en cause radicale des principes qui le régissent ou bien, en identifiant les blocages qui persistent, imaginer des transformations prenant appui sur les réussites qui ont permis les progrès des années 80. Le SNES dénonce le consensus politique qui semble s'établir autour d'une conception utilitariste du système éducatif qui stigmatise notamment son coût. Selon ce consensus, la sphère éducative doit se plier aux exigences de l'économie de marché. C'est ainsi que les finalités de l'éducation sont subordonnées prioritairement à la fonction économique, elle-même conçue en termes de concurrence, de rentabilité, de capital à valoriser. La conséquence pour le système éducatif est d'être considéré comme un coût qu'il faut réduire toujours plus et comme un service qu'il faut aligner sur les règles et normes de gestion de l'entreprise. Cette idéologie, fondement des concepts néolibéraux théorisés et mise en œuvre par la Communauté Européenne à travers les notions de capital humain, d'économie de la connaissance, de compétences et de cadre européen sert à construire ce consensus. Irriguées par les directives et recommandations de la commission européenne, ces politiques sont déclinées, au niveau local, à travers les politiques de régionalisation et de décentralisation. À l'engagement collectif d'une société, basé sur le principe d'égalité, de construire et d'améliorer sans cesse le service public national d'éducation pour

faire réussir tous les élèves, les pouvoirs publics cherchent aujourd'hui à substituer une « gestion par la performance » visant uniquement cette réduction des coûts. Le SNES conteste le désengagement de l'État vis-à-vis des établissements publics à l'étranger. De plus en plus d'opérateurs privés interviennent dans leur gestion par le biais du partenariat public privé.

L'instrumentalisation idéologique actuelle du concept d'« égalité des chances » est une imposture, l'État ne garantissant plus en fait qu'une pseudo-égalité sur la ligne de départ, un kit de base ou un socle commun, pour un parcours éducatif considéré définitivement comme une compétition. Le projet du SNES revendique l'égalité des droits, qui est un combat de tous les jours. Or la responsabilité de l'échec est de plus en plus renvoyée à l'élève qui n'a pas su ou voulu saisir sa chance. La formation de qualité devient une « faveur accordée » sous condition de « bon » comportement, dans une logique de contractualisation : « l'obligation de résultat » des enseignants, des établissements, des élèves et de leurs parents conditionne désormais à tous les étages du système éducatif l'octroi de moyens humains et matériels. Dans cette logique, les acteurs sont encadrés, managés, pour mettre en œuvre les prescriptions liées aux contrats qui leur sont imposés.

Le travail des enseignants est artificiellement découpé en tâches parcellaires, l'apprentissage des élèves devient un millefeuille plus ou moins épais. Cette parcellisation dessaisit de son rôle de concepteur l'enseignant qui devient exécutant soumis au pouvoir des « prescripteurs ».

La méritocratie est le fondement « philosophique » d'un tel système qui n'en-

visage que d'extraire quelques « méritants » de leur milieu pour les agréger aux « élites » justifiant ainsi le maintien des inégalités sociales qu'une mixité de quelques élites ne peut compenser. À cette logique archaïque et managériale, nous opposons un projet éducatif ambitieux pour favoriser la réussite scolaire, l'accès à la culture, l'épanouissement individuel et collectif des élèves, et la maîtrise critique de tous les savoirs, y compris relationnels, langagiers et sociaux. Ce projet prend appui sur les capacités et le travail de ses acteurs (élèves, familles, enseignants, autres personnels de l'Éducation nationale) et combat les inégalités sociales, spatiales et de genre au lieu de les faire apparaître comme « naturelles », voire de les conforter.

Une telle ambition passe par :

- la prise en compte des besoins éducatifs et de la demande sociale de formation, pour assurer à chacun un droit à l'éducation qui intègre les inégalités de condition, l'hétérogénéité des publics et des territoires ;
- une nouvelle étape de démocratisation des études qui se traduise par un accroissement de l'offre scolaire ;
- le respect des missions de service public de l'école et donc le respect de ses personnels et la revalorisation matérielle et morale des métiers de l'éducation, de la recherche et de la culture ;
- le rétablissement de la priorité budgétaire à l'Éducation nationale.

Le SNES défend l'idée que les jeunes sont des personnes en construction dont il s'agit de développer toutes les potentialités pour qu'ils deviennent des adultes libres, des citoyens éclairés et responsables, des individus capables de s'intégrer socialement et professionnellement. Notre véritable richesse est l'intelligence humaine, individuelle et collective ; c'est sur elle qu'il faut parier.

I. DIPLOMES, QUALIFICATIONS, ÉDUCATION, FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

I.1. BESOINS, RECONNAISSANCE ET CADRE DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

Développer une formation tout au long de la vie, ce qui n'est possible qu'en s'appuyant sur une formation initiale réellement renforcée, et découpler la formation continue des adultes sont des enjeux cruciaux. Ce sont des revendications fortes du SNES.

La VAE (Validation des acquis de l'expérience) en est un prolongement et

elle doit offrir une formation des adultes de qualité sous contrôle direct de l'État. Pourtant l'administration semble considérer, comme le faisait le rapport Thélot, que l'objectif d'une élévation du niveau de qualification ne peut être poursuivi dans le cadre de la formation initiale mais seulement dans celui de la FTLV (formation tout au long de la vie). Cela conduit, comme en témoigne la Loi Fillon, notamment avec la définition du socle commun, à la réduction des ambitions pour tous les élèves, et principalement pour les plus en difficulté. Or, toutes les études montrent que la FTLV bénéficie essentiellement à ceux qui sortent les mieux formés de la formation initiale. Une telle conception ne peut que renforcer les inégalités. Le développement de la VAE ne doit pas être le prétexte à une diminution des ambitions de la formation initiale. Au contraire !

Il est aussi crucial que la reconnaissance des qualifications au travers des diplômes nationaux soit effective au niveau de l'emploi, des salaires, des postes de travail. Pour les jeunes sortant du système éducatif, comment faire progresser cette reconnaissance ? Les tensions sur le marché de l'emploi (en terme d'offre et de demande), le recul de l'emploi public, et le développement de la précarité sont tels que les salariés les plus fragiles font les frais d'une situation économique et sociale en régression depuis des décennies. De plus les phénomènes de discrimination liés à l'origine, au genre, à l'apparence physique ou même au lieu de résidence contribuent à exclure l'emploi toute une partie de la population. Inverser cette tendance n'est pas du seul champ de l'École, mais comment peut-elle contribuer à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ?

Comme le montrent les études du CEREQ, le diplôme reste la meilleure arme contre le chômage et pour la sécurisation des parcours professionnels. Il doit garantir les possibilités de poursuites d'études mais aussi la reconnaissance de la qualification et de l'expérience à travers la VAE. Cela suppose de maintenir le caractère national des diplômes du second degré et du supérieur des lycées.

Le baccalauréat doit rester le premier grade de l'enseignement supérieur. La diversité des disciplines de chaque série et de leurs évaluations garantit à ce diplôme un caractère généraliste permettant l'accès à une large palette



Délégués de l'Académie de Versailles



« En pleine lumière »

d'orientations dans l'enseignement supérieur. Or chaque modification de son organisation est l'occasion d'augmenter la part du CCF, avec le risque de le faire évoluer vers un certificat de fin d'études secondaires. Le SNES s'oppose, pour le baccalauréat, à cette forme de certification qui est assurée par les enseignants du candidat ou de son établissement, tant dans la conception de l'épreuve que dans l'évaluation. À ce titre, les conditions d'évaluation des capacités expérimentales, des TPE, ou des langues vivantes en STG, posent de nombreux problèmes et le SNES dénonce l'absence d'égalité de traitement et d'anonymat des candidats et donc s'oppose au CCF pour l'épreuve orale de langue vivante dans les séries STG.

Le cadre national des qualifications intégré par les branches professionnelles dans les conventions collectives est un produit de l'histoire, et notamment des luttes sociales. Il doit être maintenu. Aujourd'hui remis en cause, il est également menacé par l'adoption d'un cadre européen de certification (CEC) qui, en substituant la notion de compétence à celle de qualification remet en cause les diplômes nationaux, et affecte le niveau d'exigence. Les conséquences de ce cadre sur les référentiels de diplôme, base de la négociation des conventions collectives, doivent être suivies de près, et le découpage des programmes en compétences doit être combattu.

Un outil de reconnaissance des qualifications professionnelles est nécessaire au niveau européen, mais le SNES a dénoncé le projet actuel parce qu'il s'inscrit dans la logique d'un « marché de l'éducation et de la formation » dans lequel l'offre serait régulée par une prétendue « assurance qualité » réalisée par des organismes privés lucratifs extérieurs au processus de formation. Le système éducatif ne fonctionne pas pour lui-même et les diplômés et qualifications acquis doivent rester des références sociales et professionnelles incontestables, ouvrant droit par

exemple aux poursuites d'étude dans le supérieur et qui s'imposent au marché du travail dans le cadre des conventions collectives.

1.2. SYSTÈME ET VOIES DE FORMATION

1.2.1.

Une formation initiale forte et exigeante doit être déclinée pour l'ensemble de la scolarité. Cela suppose de construire des parcours de réussite du collège à l'enseignement supérieur et des dispositifs axés sur la prévention des décrochages et la remobilisation scolaire notamment comme celui de la MGI. Il est donc urgent de considérer cette mission structurelle comme un maillon indispensable à la réussite de tous les élèves. Sa nécessaire pérennisation et son développement doivent s'appuyer sur le maintien des équipes de personnels permanents qui ont fait la preuve de leur efficacité.

En amont, pour prévenir et éviter tout décrochage scolaire, le système éducatif doit trouver en son sein les moyens de permettre à tous d'entrer dans les apprentissages : cela suppose une augmentation budgétaire à la hauteur des besoins.

1.2.1.1 L'orientation

L'orientation subit les effets d'une

conception étroite et gestionnaire selon laquelle les parcours des élèves devraient être rationnels et rectilignes et l'orientation déterminée précocement. Cette conception qualifie d'erreur ou de mauvaise orientation le droit légitime de faire retour sur ses choix et ignore la fluidité de poursuite d'études à tous niveaux et dans toutes les voies. Elle pénalise les enfants de milieu populaire qui ont tendance à s'autocensurer lorsqu'ils envisagent les poursuites d'études et privilégient une stratégie de « petits pas ». Elle vise à les culpabiliser en distinguant les « méritants » des autres et ne prévoit aucune mesure sérieuse d'aide pour les élèves en difficulté. En pesant fortement sur les choix d'orientation, il s'agit pour ce gouvernement d'imposer des parcours plus directs, plus rentables et moins coûteux en diagnostiquant « des capacités et des talents », en ayant recours à des bilans qui ne prennent pas en compte une dynamique d'évolution et une prospective à moyen et long terme. Il s'agit donc de faire pression sur les individus pour qu'ils intériorisent la nouvelle logique du système et fassent d'eux-mêmes les choix qu'on voudrait qu'ils fassent. C'est pourquoi est envisagé le recours à d'autres professionnels,

C L E R M O N T - F E R R A N D 2 0 0 7

EXTRAITS



LU DANS LE JOURNAL DU CONGRÈS N°2 DU MARDI 27 MARS

Paroles de militantes

RENCONTRE AVEC

AMANDINE BORNET, SOPHIE JEAMBLU MALET



Amandine Bornet, Champenoise de souche, enseigne depuis 3 ans au collège de Redon (Ille-et-Vilaine) où elle assure l'histoire-géographie en langue bretonne dans la filière bilingue, ainsi que l'option breton. Sophie Jeambu Malet travaille depuis 2003 au collège Titan au Port (île de la Réunion) où elle enseigne l'anglais et le créole, proposé en option, en concurrence du latin. Ces deux jeunes collègues ont bien voulu répondre à nos questions.

Qu'est-ce qui vous a conduit au choix de cette discipline ? Quel est votre parcours ?

Amandine Bornet : Je suis tombée amoureuse de la Bretagne où je passais des vacances. J'ai décidé de m'inscrire à la faculté de breton de Rennes II. Après 2 licences, 1 en histoire-géo, 1 en breton, j'ai passé le « CAPES K », CAPES bivalent de langue régionale avec une épreuve de CAPES d'histoire.

Sophie Jeambu Malet : Originnaire de la Réunion, j'ai passé une licence d'anglais puis le diplôme universitaire de créole et le CAPES K avec une épreuve d'anglais.

Depuis quand ces CAPES existentils ? Qu'en est-il de l'agrégation ?

A. B. : Le CAPES de breton existe depuis une quinzaine d'années mais il n'existe aucune agrégation. Depuis 3 ou 4 ans, seuls 2 postes sont proposés au CAPES. Quant au CAPES interne,

il est suspendu depuis 2002.

S. J. M. : Le CAPES de créole a été créé en 2001 à la suite de la reconnaissance par la loi française des créoles antillais et réunionnais comme langue régionale (en 1951, la loi Dexonne avait reconnu les langues régionales à l'exception des créoles des DOM...). Les postes au CAPES sont en baisse : la première année, 7 postes, l'an prochain plus que 4.

Quel intérêt voyez-vous à l'enseignement des langues régionales ?

A. B. : Pour bon nombre de nos élèves, l'école est le seul moyen d'accéder à leur identité régionale, leurs racines, leur langue dont la transmission familiale se fait de moins en moins. L'Éducation nationale doit jouer son rôle dans la conservation des cultures régionales d'autant plus que la concurrence est vive avec les écoles catholiques et les écoles Diwan.

S. J. M. : Je suis d'accord. L'enseignement du créole est l'occasion de comparer les langues et les cultures entre elles. Certes les élèves parlent le créole chez eux mais leur vocabulaire est très limité. Le travail sur l'écrit, les différentes graphies mais aussi la littérature ne peuvent qu'enrichir leur réflexion et leur culture.

Comment êtes-vous reconnues dans vos établissements respectifs ?

A. B. : La reconnaissance par l'administration est variable selon les établissements. La mise en

place des filières bilingues dès l'école maternelle ne peut se faire que sous la pression des parents. Quant à mon rapport avec les collègues, il a été facilité par le fait que je ne correspondais pas au stéréotype du prof de breton, de par mes origines champenoises.

S. J. M. : A la Réunion, les choses sont plus difficiles : le créole est enseigné là où le combat syndical est fort. Les parents sont rarement à l'origine de la demande de création de l'option car le créole est encore perçu comme une langue ne permettant pas la réussite.

Comment voyez-vous l'avenir ?

A. B. : Je crains surtout que la politique actuelle ne facilite pas les choses. Les pôles mis en place n'encouragent pas les élèves à poursuivre l'enseignement du breton en lycée, étant obligés d'aller loin de chez eux.

S. J. M. : La loi Fillon attaque l'enseignement des langues, comment les langues régionales n'en seraient-elles pas affectées ? D'autant plus qu'en créole les postes ne sont pas pérennes. Votre présence au congrès a-t-elle un lien avec la discipline que vous enseignez ?

Toutes deux sont unanimes : si elles ont découvert le SNES, c'est par le biais du combat pour les langues régionales qui fait partie des mandats du SNES. Il ne faut pas l'oublier !

Propos recueillis par
Chantal Cottes et Michel Nouhen

« conseillers des métiers » qui ne seraient peut-être pas fonctionnaires tandis que le secteur privé pourrait proposer les services de psychologues, spécialisés dans le « coaching en orientation ». L'objectif assigné au système éducatif est essentiellement économique : pouvoir aux besoins des entreprises et permettre une insertion professionnelle quelle qu'elle soit.

Cette conception mécaniste s'appuie sur l'idée d'une parfaite harmonie entre filières offertes et « profils d'élèves » et celle d'une construction psychologique rationnelle et linéaire chez chaque adolescent : c'est une négation complète des réalités. Elle ignore la complexité des processus qui conduisent les adolescents à construire tel ou tel parcours d'orientation. Cette complexité et le besoin de tous les élèves d'être accompagnés et éclairés sur les enjeux de leurs choix par des psychologues ayant une formation spécifique à la psychologie de l'adolescence que sont les CO-Psy sont occultés au profit d'une focalisation exclusive sur l'accès à l'information. Tout ce passe comme s'il n'y avait pas de problèmes de chômage, pas de problèmes d'échec, scolaire ni universitaire, mais uniquement des problèmes d'orientation. La mise en place des entretiens obligatoires en Troisième, de pré-sélection en Terminale et bientôt en première entrent tout à fait dans ce cadre. Il est fort probable que les déterminismes sociaux joueront à plein, sauf pour quelques élèves à la mentalité de « gagnieurs » ou particulièrement méritants qui pourront servir de caution au renouvellement des élites. Le SNES demande l'annulation de la circulaire de décembre 2006 sur les entretiens systématiques d'orientation en Troisième et l'écriture d'un texte centré sur la complémentarité du travail entre enseignants et CO-Psy s'appuyant sur leurs compétences spécifiques.

Seule une conception dynamique qui fasse circuler du sens entre les trois pôles du développement des adolescents (construction de la personnalité, investissement et résultats scolaires et projets d'avenir), qui s'articule sur des regards croisés (enseignants, CO-Psy), bref qui relie psychologie et orientation et s'appuie sur des spécialités spécifiques peut mettre l'orientation réellement au service des élèves et des étudiants.

C'est pourquoi le SNES combattra l'application de tout projet dénaturant le métier de CO-Psy et le regroupement des CIO dans un service d'insertion et d'orientation sous la coupe des services de l'emploi.

Si l'accès à l'information est néanmoins indispensable, il est lui aussi rendu complexe : l'information est de plus en plus fragmentée et technique ; elle est concurrencée par l'information « privée » (voire publicitaire) et spécifique comme celle censée aider les collègues

intervenant en DP3.

L'option de découverte professionnelle de 3 heures, introduite au collège à la rentrée 2005, a été présentée comme le moyen d'offrir aux élèves de Troisième une ouverture plus grande sur le monde professionnel et de les aider à poursuivre leur réflexion sur leur projet d'orientation.

Cette option a été généralisée à la rentrée 2006 sans moyens spécifiques sur la base de contenus flous et sans formation des enseignants qui la prennent en charge.

Cette option sert trop souvent de variable d'ajustement des services des enseignants et/ou à la constitution de classes pour des élèves prédestinés à la voie professionnelle. Elle a permis un entrisme dynamique et puissant d'entreprises et de fédérations professionnelles qui y ont introduit nombre d'actions et de documents « clé en main » dont beaucoup se sont révélés idéologiquement marqués.

Le SNES dénonce ces dérives et exige un véritable bilan de la mise en place de cette option.

Il dénonce tout autant la proposition du délégué interministériel à l'orientation de substituer à l'enseignement optionnel de trois heures un enseignement obligatoire de deux heures pour tous les élèves de Troisième puisque cet enseignement n'aurait pas de contenu réellement formateur et se ferait « sans augmenter le nombre d'heures obligatoires », donc par amputation des horaires du tronc commun, et sans formation des enseignants.

Si la place occupée par le travail dans notre société justifie que le monde professionnel soit un objet d'étude traité dans tous les établissements scolaires, il doit alors faire l'objet d'un programme construit nationalement mené par une équipe pluridisciplinaire dotée de moyens de concertation, et d'un financement spécifique afin de ne pas porter atteinte aux horaires obligatoires actuels.

1.2.1.2 L'offre de formation

La nécessité de porter l'âge de la scolarité obligatoire à 18 ans par la reconnaissance effective du droit à l'éducation des jeunes jusqu'à 18 ans, celle du droit au redoublement et le constat que 93 % des jeunes de 17 ans sont en formation, nous amènent à poser la question de l'élargissement des formations aux lycées. À partir du schéma actuel (trois voies de formation au lycée menant au baccalauréat et construisant une culture commune par des voies diversifiées et ayant des vocations à des prolongements d'études différents), il convient de s'interroger sur les enrichissements structurels possibles : renforcement des séries actuelles, nouvelles séries, réactivation de passerelles réellement efficaces et performantes.

Comment articuler le choix de l'élève, son projet avec les exigences en terme

de formation et les résultats scolaires ? Comment mieux intervenir sur la détermination de l'offre de formation très largement pilotée aujourd'hui par les choix économiques régionaux ?

Comment éviter que les régions au tissu économique fragile et peu compétitif ne soient cantonnées qu'à des formations restrictives, limitant à la fois le développement régional et l'intégration professionnelle des élèves de ces régions ?

L'État doit garder la maîtrise de la carte des formations et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Les projets des élèves ne doivent pas faire l'objet de pressions exercées par les chambres professionnelles ou par des pouvoirs locaux en fonction de critères exclusifs d'insertion dans des filières jugées déficitaires.

Le recrutement prévu par le rapport Lunel de conseillers d'orientation non psychologues risque d'amener à pousser les jeunes vers ces filières sans prise en compte de la globalité de leur problématique. En effet ces nouveaux personnels seraient recrutés pour être essentiellement à l'écoute des arguments économiques, en particulier ceux portés par les fédérations professionnelles.

Il faut que les instances comme les CDEN et CAEN soient de réelles instances de consultation, que les personnels y soient écoutés, qu'on y tienne compte de leurs avis. Il faut aussi que les choix des collectivités territoriales du fait de la décentralisation soient harmonisés dans un cadre national afin d'éviter l'enfermement des jeunes dans des parcours de formation trop locaux.

Les structures de l'enseignement supérieur doivent conserver leur diversification. L'ensemble des formations supérieures des lycées (BTS, CPGE, formations comptables, d'arts appliqués...) doivent rester et continuer à être développées dans les lycées publics. Les formations supérieures des lycées qui accueillent plus de 30 % des nouveaux bacheliers, et qui s'ouvrent souvent aux jeunes d'origine modeste, doivent être renforcées et des partenariats avec les formations universitaires doivent se mettre en place. Le développement de places en BTS, de classes préparatoires et de formations intégrées en partenariat avec les universités (classes prépa spécifiques équivalentes aux deux premières années d'université, licences pro post BTS) est un moyen pour rendre l'engagement dans des études supérieures plus attractif. Un meilleur encadrement, l'hébergement en internat, l'articulation des études post bac en lycée avec les cursus universitaires doit favoriser des débouchés ou des poursuites d'études à la fac, ainsi que les collaborations entre les enseignants du second degré et ceux du supérieur. Le développement de partenariats avec les différentes entités du

supérieur est un gage pour la qualité des formations.

Des commissions de concertation doivent être mises en place pour assurer cohérence et complémentarité entre les formations supérieures des lycées – qui doivent garder leur spécificité – et les universités. À charge pour elles d'étudier les passerelles à construire entre ces différentes formations (accueil en BTS des étudiants en échec à la fac...) et de travailler à une amélioration de la liaison lycée-université.

Les STS implantées dans les établissements secondaires ne doivent pas être fragilisées par la multiplication de formules hors formation initiale. Cette politique, loin de contribuer à la résorption des sorties de scolarité sans diplôme d'insertion, ne permet qu'une redistribution des élèves, au profit, le plus souvent, des filières privées et consulaires. La politique « d'orientation ouverte » récemment mise en place par De Robien, sous couvert d'une meilleure information des élèves, a pour réel objectif d'opérer une sélection à l'entrée à l'université ; Le ministre cherche à évincer les CO-Psy de l'orientation vers le supérieur en réduisant la complexité de ce processus à la dimension primaire de l'information des élèves et de leurs familles.

Le SNES reste attaché à la valeur du BAC qui doit rester la seule condition d'inscription dans l'enseignement supérieur.

1.2.2 Les séries des lycées

Dans les lycées, toutes les séries doivent prendre part au développement de la démocratisation. Les offres de formation dans les 3 voies doivent permettre un réel choix des élèves et étudiants sur tout le territoire ; il est nécessaire que les passerelles soient mises en place et utilisables.

Série L : il y a urgence à relancer la série littéraire, dont les effectifs ont chuté de 50 % en 10 ans. Il faut améliorer dès la classe de seconde la lisibilité de la série ; il faut revoir son organisation interne et introduire des enseignements susceptibles d'enrichir le parcours des élèves littéraires et de pointer vers des poursuites d'études diversifiées. Toutes les pistes tracées au congrès du Mans (thème 1 §1.4.2.21) restent d'actualité. Le SNES s'appuiera sur les propositions qu'elles contiennent.



Sous l'œil des caméras de Canal+



nent pour mener le débat sur l'avenir de cette série.

Série S : le SNES demande une meilleure progressivité depuis la seconde et une meilleure articulation des enseignements obligatoires et de spécialité.

Le SNES réitère les demandes formulées lors de son congrès du Mans (thème 1, § 1.4.2.2.2).

Série ES : l'ensemble de l'analyse faite au congrès du Mans (thème 1, § 1.4.2.2.3) reste d'actualité et le SNES réaffirme son attachement à la série ES en tant que série des sciences économiques et sociales.

Dans les années 80-90, la voie technologique a contribué à la démocratisation du lycée par l'élévation du niveau de qualification des jeunes et les BTS sont devenus aujourd'hui le débouché privilégié pour la plupart des bacheliers technologiques. Le dépassement possible du niveau bac + 2 notamment par les prépas ATS (post-BTS) et licences professionnelles peut constituer aujourd'hui une nouvelle étape de cette démocratisation. Parallèlement, il faut désormais créer les conditions de réussite des bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études en BTS.

Les séries technologiques doivent être maintenues et développées, ainsi que les options de seconde avec un horaire suffisant et des couplages possibles. Une politique volontariste d'ouverture de sections de BTS doit être mise en place, et notamment l'ouverture sur tout le territoire de sections du nouveau BTS à spécificité sanitaire et sociale : BTS Services et Prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S). La suppression de toutes les FCIL « préparation aux concours paramédicaux et sociaux » permettant à la quasi totalité des jeunes d'entrer dans les instituts de formation tourne le dos aux besoins en terme de réussite et d'accès à l'emploi puisque les institutions sanitaires et sociales souffrent de pénurie de personnels qualifiés. Au contraire, l'EN doit ouvrir de vraies classes préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux.

Après le BTS : Depuis l'instauration du système LMD, de plus en plus d'étudiants titulaires d'un BTS souhaitent poursuivre pour obtenir une licence professionnelle ou un titre d'ingénieur, ce qui prouve que, grâce à ce système de paliers, des étudiants n'ayant pas « osé » aller à l'université au niveau L1 s'y retrouvent quand même au niveau L3. Il faut donc offrir à ces étudiants un éventail de spécialités adapté.

En STI, l'effritement des effectifs est inquiétant. Notre pays a besoin de techniciens qualifiés. Par ailleurs, les technologies évoluent très vite. Il est donc urgent que les séries STI soient réformées, dans le cadre d'une rénovation attractive qui joue son rôle d'élévation des qualifications. Cette rénovation doit être source d'enrichissement des struc-

tures et donner lieu au resserrement prévu dans la réforme qui avait été ébauchée. Elle ne doit pas non plus entraîner une déprofessionnalisation des contenus. Dans ce sens les textes des projets de programmes soumis à la consultation le 23 mars 2007 (site eduscol) s'appuient sur un projet de structure trop étreint pour la prochaine série « Sciences et Technologies de l'Ingénieur ». Le SNES invite les enseignants à peser sur cette consultation afin d'obtenir un projet plus riche et permettant le maintien de l'ensemble des spécialités et à tous les enseignants de prendre part à ces évolutions stratégiques. Le SNES interviendra dans ce sens auprès des responsables politiques et des branches professionnelles. Sans préjuger de l'avis des collègues sur ce projet de référentiel, certains axes de revendication doivent être précisés :

- L'appellation « Sciences et Technologies de l'Ingénieur » pose problème. Elle percuté la spécialité S « Sciences de l'Ingénieur ». Une réflexion devra être menée.

- Nous devons conserver une diversification à partir de thèmes d'étude diversifiés définis conformément au projet du SNES qui permet de s'appuyer sur les compétences et spécialités acquises par les collègues et sur un développement des équipements et de leur maintenance.

- L'enseignement doit être centré, dans les disciplines technologiques, sur la mise en œuvre de projets techniques, de l'analyse du besoin à la mise en production.

- Les horaires et dédoublements doivent être compatibles avec les approches pédagogiques mises en œuvre dans cette série. En ordre de grandeur, le SNES demande un volant horaire de l'ordre de 32 heures élèves correspondant à 45 heures professeur pour une division.

Série STG : La réforme STG est entrée dans sa deuxième année et sera marquée par la première session du baccalauréat STG. Un premier bilan initié par le SNES auprès des collègues permet de constater que, si les contenus sont jugés cohérents, les programmes sont souvent trop lourds, les horaires sont insuffisants pour transmettre les concepts nécessaires à la maîtrise des contenus par les élèves. C'est pourquoi il faut une augmentation des horaires à la fois dans les disciplines technologiques et générales, notamment en français et en langue vivante. Une première évaluation de la réforme s'impose donc. Le SNES portera cette exigence.

La réforme de la série SMS (nouvelle appellation : Sciences et technologies

de la santé et du social) s'organise actuellement sur la base de principes satisfaisants puisqu'il est question de repositionner la série comme une voie d'accès à l'enseignement supérieur (avec la création prévue du BTS SP3S), d'élargir les débouchés du seul domaine médico-social vers les emplois des secteurs paramédical, social, technico-administratif. Cependant, le SNES, parce qu'il est convaincu du rôle de cette série dans la démocratisation de l'accès au lycée, exige l'application de la grille horaire, proposée par le SNES, telle qu'elle a été votée en CSE de juin 2006, avec le rétablissement des disciplines supprimées (Economie, Arts, le retour aux horaires précédents en philosophie, en français, et en enseignements propres aux techniques de communication, évolution de l'ancien programme de bureautique). Ces réductions horaires sont préjudiciables à la volonté de mieux ouvrir le baccalauréat aux poursuites d'études qui nécessitent un haut niveau de culture générale, la maîtrise de la langue écrite et orale, la capacité à argumenter et à structurer sa pensée.

Par ailleurs, le SNES conteste les programmes d'Histoire Géographie qui ne prennent pas en compte les spécificités de la série.

Le SNES conteste la modification du mode de l'évaluation de l'histoire géographie dans l'ensemble des séries technologiques (passage de l'oral à l'écrit) qui s'accompagne d'une uniformisation des programmes et ne peut donc plus tenir compte de la spécificité des différentes séries.

L'État doit organiser des campagnes de valorisation de l'enseignement technologique avec une mise en exergue des parcours de réussite, une présentation des élèves satisfaits de leur formation et la mise en évidence des débouchés. Le SNES propose de réfléchir à l'enrichissement de l'offre de formation en lycée par la mise en place de « cours du soir » destinés aux jeunes salariés ou en recherche d'emploi. L'objectif de ce dispositif serait de permettre à des jeunes élèves ayant quitté prématurément leurs études de reprendre un parcours scolaire compatible avec une activité professionnelle, de permettre à des jeunes ayant mené à bien des études qualifiantes courtes de redéfinir leur orientation après la fin de celles-ci, ou encore à des jeunes en recherche d'emploi de compléter leur qualification. Ces actions permettraient de penser simultanément la formation initiale et la formation continue, les deux devant pouvoir s'articuler et se compléter de façon plus

manifeste lors de la phase de transition école/emploi.

Le label « lycée des métiers » est maintenant inscrit dans la loi Fillon et les rectorats font le forcing pour labelliser un nombre important de lycées. Par le biais des lycées des métiers, ce sont de nouvelles sections d'apprentissage qui sont créées.

Nous sommes opposés à cette labellisation car elle a pour conséquence la mise en concurrence d'établissements, la création d'établissements d'excellence et d'autres qui deviendraient par conséquent des établissements « ghettos », et la mise au service du patronat local de ces lycées.

1.2.3. Formation continue

Découplage de la formation continue des adultes et développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) devraient s'appuyer sur un service public de la formation professionnelle au lycée, les réseaux de GRETA ainsi confortés dans leur avenir étant les outils de cette politique. Pour cela il faut :

- Rendre gratuite la validation des acquis.

- Faire en sorte que la formation professionnelle continue profite à tous les salariés (public/privé) et particulièrement à ceux qui ont le niveau de formation initiale le plus faible. Cela nécessite une réflexion sur le financement de la formation continue et sur les moyens de pallier les difficultés liées à son organisation, en particulier dans les PME.

- Maintenir un lien fort entre formation initiale et formation continue ; les lycées technologiques, les lycées professionnels, les GRETA et les CFA ne doivent pas être mis en concurrence. Il faut que toutes ces structures aient les moyens de fonctionner ; mieux, il faut mutualiser ces moyens dans un respect de chacun. La mise en concurrence des structures et des formations ne peut aboutir qu'à la disparition d'un grand nombre de ces structures au nom de la rentabilité. Il faut pouvoir apporter au plus grand nombre un instrument de formation qui ne soit pas seulement un instrument de rémunération.

- Harmoniser, rendre cohérentes et développer les activités des GRETA par une coordination académique et nationale, transparente et démocratique, associant les représentants des personnels, et au service de tous, jeunes en formation, stagiaires de la formation continue et actifs ; jusqu'à présent les GRETA sont contraints de vivre sur ressources propres ; l'État doit leur donner les moyens financiers et humains (postes de titulaires) de remplir leur mission de Service Public.

- Développer des collaborations et des synergies entre les organismes de la sphère publique (GRETA, AFPA, Université, CNAM, CFFPA, associations, etc.) pour construire un service public



d'éducation et de formation tout au long de la vie ayant pour mission principale le développement de formation diplômantes et de la VAE, avec, au niveau du ministère de l'Éducation nationale, des personnels nommés et recrutés sur des supports budgétaires spécifiques.

- Les Régions doivent travailler à la construction de ces synergies, s'appuyer prioritairement sur le Service Public et impulser la réflexion pour lever au maximum les contraintes imposées par le marché de la Formation Professionnelle.

- Attribuer aux CIO qui sont largement sollicités en tant que « premier accueil » les moyens supplémentaires nécessaires en personnels qualifiés (co-psy et administratifs) et en crédits de fonctionnement, afin que cette nouvelle mission de service public puisse s'exercer, sans que ce soit -comme actuellement- au détriment des missions en direction des publics scolaires.

Ce n'est que dans ce cadre que la réaffirmation du rôle central des GRETA dans le service de formation continue pourra être crédible. Ce sera le seul moyen de s'opposer au démantèlement des Greta mis en œuvre dans les académies.

I.2.4. La place de l'entreprise et l'apprentissage

Si l'insertion professionnelle est un des objectifs du système éducatif, la place allouée aux entreprises dans les parcours et processus de formation doit être interrogée :

Toute intervention des entreprises dans les formations (financements, fournitures d'équipements ou prestations de formation) doit faire l'objet de conventions spécifiques votées en CA et ne pas entraîner de charges ni de contraintes supplémentaires pour les personnels ni porter atteinte à la nécessaire neutralité du service public.

Les prestations de formation doivent rester exceptionnelles, spécifiques à certains domaines en lycée professionnel ou en lycée technologique et être tournées vers la seule formation des enseignants. Le SNES rappelle que la formation doit rester du domaine du Service Public d'éducation ; il refuse au nom de la laïcité et de l'égalité toute intrusion des entreprises dans les enseignements, de type « sponsoring » ou offre de documents pédagogiques.

Les enseignants doivent garder la maîtrise des stages ou de périodes de formation en entreprises (organisation et déroulement) ainsi que des interventions et informations faites dans les établissements.

Il est nécessaire de rappeler que malgré la hausse constante des effectifs d'apprentis (400 000 en 2006), l'apprentissage reste une voie de formation inégale et discriminatoire car elle nécessite l'obtention d'un contrat de travail, marquée par de nombreuses ruptures de contrats, et que la majorité des apprentis se plaint de conditions de

travail difficiles, d'une surcharge de travail (en particulier dans l'hôtellerie) et de rémunérations insuffisantes au regard du travail fourni.

Malgré cela depuis plusieurs années, l'apprentissage est systématiquement valorisé par le gouvernement et les Régions comme la voie privilégiée de formation pour les jeunes en grande difficulté. Or, l'apprentissage n'offre pas de garanties suffisantes pour leur permettre d'atteindre une qualification au moins de niveau V, notamment en raison de la sélectivité des CFA et des difficultés à trouver une entreprise. Pour ces niveaux, l'apprentissage est un leurre permettant aux rectorats de se délester vers une éventuelle ou peu probable formation en entreprise des jeunes en difficulté. De plus, en cas de rupture de contrat, les jeunes concernés se retrouvent sans solution ni qualification. D'ailleurs, l'apprentissage se développe principalement aux niveaux IV et III alors qu'il a tendance à stagner ou régresser au niveau V. La priorité donnée à l'apprentissage, que nous contestons, conduit à délaisser l'enseignement professionnel public qui escolarise pourtant 80% des jeunes au niveau V. En effet, la concurrence entre les formations du public et du privé joue trop souvent au détriment de l'enseignement professionnel public, qu'il conviendrait pourtant de valoriser. Nous devons nous interroger sur le sens des missions du système éducatif. L'apprentissage des métiers sous des compétences purement professionnelles, ne saurait être exclusif, au détriment de l'acquisition d'une culture commune. Nous considérons que tous les métiers requièrent des savoirs allant bien au-delà de compétences professionnelles. Les champs des métiers sont porteurs de culture qui doivent avoir toute leur place dans notre projet de culture commune. Celle-ci s'appuie sur l'ensemble des disciplines, générales, technologiques et professionnelles. Afin de garantir l'ensemble de ces dimensions dans la formation des jeunes, dimensions présentes dans les lycées technologiques et professionnels, le SNES propose, à moyen terme, un processus de « rescolarisation » de l'apprentissage. La création de CFA publics intégrés dans les LP pourrait certes permettre un meilleur contrôle dans le cadre de cette complémentarité, tout en garantissant un meilleur statut aux personnels des CFA. Mais le SNES rappelle son exigence que se développent à la place des CFA, privés ou publics, des offres de formation, sous statut scolaire, conséquentes en LP. Le développement de l'apprentissage, notamment aux niveaux V et IV, entraîne une régression, en terme de structure, et une paupérisation des formations professionnelles des lycées.

En tout état de cause, la mise en place de formations par apprentissage doit faire l'objet d'un contrôle strict par les structures idoines: contrôle pédago-



Tribune de la Table ronde

gique (par les corps d'inspection de l'EN) aussi bien en CFA qu'en entreprise (ce qui n'exclut pas la mise en place de formations pour les tuteurs avec validation en fin de formation), contrôle réglementaire par les inspecteurs du travail, contrôle financier. En particulier la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage devraient être organisés nationalement sous contrôle du ministère de l'Éducation Nationale et le produit de la TVA devrait être affecté en priorité aux formations technologiques et professionnelles publiques. Cela concerne les structures publiques (CFA public) et privées (CFA d'association, consulaires ou privés...).

L'apprentissage public ne doit pas devenir un instrument permettant de sortir les formations professionnelles de l'Éducation nationale en mettant les jeunes sous statut salarié et les enseignants sous statut privé.

Dans ces conditions, le congrès se prononce pour un combat ciblé contre l'apprentissage. En ce qui concerne les niveaux V et IV le congrès se prononce contre l'utilisation de l'apprentissage comme outil de remédiation à l'échec scolaire tout en prenant en compte que dans certains créneaux spécifiques l'apprentissage s'est développé, alors que le service public était quasi absent et il répond à l'intérêt général (préparation aux C.a.p. dans les métiers de l'alimentation, par exemple). Dans les autres créneaux qui représentent l'essentiel des domaines d'activité et des niveaux de qualification, c'est au contraire le service public qui répond pour des raisons à la fois historiques et de compétence, à l'intérêt général.

L'éventuelle mise en place de nouvelles formations en alternance au niveau BTS dans les lycées doit pouvoir se faire pour peu qu'un certain nombre de conditions soit respectées : pérennité des structures et des moyens (intégration à la DHG) et ne doit pas se faire au détriment des formations sous statut scolaire public. Le MEN doit tenir toute sa place dans le cadre d'un service public unifié de la formation, de la formation initiale sous statut scolaire à la formation tout au long de la vie, de la VAE à la formation initiale sous statut d'apprenti lorsqu'elle existe dans le secteur public. Cette exigence passe par une synergie entre les différents secteurs de formation, gage

d'efficacité. Ce sont les mêmes personnels qui doivent intervenir dans tous les secteurs pour y apporter leurs compétences et pour assurer la cohérence entre les différentes voies d'accès aux diplômes. Le système des établissements de rattachement des GRETA et CFA publics ne permet pas l'expression des personnels et des usagers. Les différentes structures, EPLE, GRETA, CFA publics, GIP doivent bénéficier des mêmes règles de fonctionnement en termes de démocratie et continuer à relever du droit public. Les personnels qui interviennent dans plusieurs secteurs de formation doivent n'avoir qu'un interlocuteur unique en termes administratifs, avec une seule feuille de paie, quitte à ce que les rectorats se voient reverser les sommes correspondantes par les GRETA ou les CFA. Leurs différentes interventions doivent être intégrées à leur temps de service, dans les conditions statutaires.

II. AU COLLÈGE ET AU LYCÉE, DÉVELOPPER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Les analyses du SNES sur les avancées et les limites du système éducatif, restent pertinentes, tout comme nos revendications en terme d'allègement des effectifs, de temps de travail en groupes, de diversification des approches et des pratiques pédagogiques, de travail avec tous les membres de l'équipe.

Il nous faut prendre acte des limites du système actuel qui tiennent, outre aux choix budgétaires, à ce qu'il n'est pas conçu pour scolariser tous les élèves jusqu'à 18 ans. Il nous faut aussi explorer des solutions pour rénover les contenus et les pratiques mises en jeux, et mettre en débat l'organisation de certains moments clés de la scolarité.

Le SNES exige l'abrogation de la loi Fillon et la mise en débat d'une autre loi d'Orientation pour l'École affichant une réelle ambition pour tous les élèves dans le cadre d'un service public national renoué.

II.1. LA POLITIQUE ÉDUCATIVE ACTUELLE TOURNE LE DOS À LA DÉMOCRATISATION

II.1.1.

La plupart des mesures phares de la loi Fillon votée au printemps 2005 ne sont pas immédiatement entrées en vigueur,



ce qui a rendu les effets nocifs de cette loi moins visibles.

Tous ses éléments constitutifs sont pourtant en place pour transformer le système éducatif de manière durable. Dans une conception linéaire des apprentissages, la loi Fillon impose le recentrage de la scolarité obligatoire sur un socle commun de « fondamentaux » et sur des comportements ou attitudes évalués dans un livret de compétences ou par la note de vie scolaire. Avec pour philosophie une logique d'encadrement social naturalisant les inégalités et promouvant la notion de « mérite », une telle politique ne peut qu'accentuer ces inégalités.

II.1.1.1 Socle commun

Inspiré du cadre européen de compétences clés, le socle s'appuie sur une conception utilitariste de la formation, morcelée en micro-compétences. Il délégite certaines disciplines comme l'EPS, la technologie ou les enseignements artistiques (pensées uniquement sous l'angle d'acquisitions transversales, comme si elles n'avaient pas d'objectifs propres) ou comme les langues vivantes réduites à de simples outils de communication. Piloté par la politique de réduction des coûts, il ne pose jamais la question des conditions de travail des élèves au sein de la classe, ni du temps nécessaire pour les différents apprentissages.

Il induit une réorganisation en profondeur des parcours scolaires. Tandis que certains élèves pourront bénéficier de l'ensemble de la culture scolaire, d'autres se verront relégués au seul socle et renvoyés à une hypothétique formation tout au long de la vie alors que toutes les études montrent que celle-ci bénéficie essentiellement à ceux qui sortent les mieux formés de la formation initiale.

Loin de lutter contre l'échec scolaire, le socle commun permet uniquement d'acter les inégalités entre les élèves en les présentant comme naturelles (et non plus sociales) et de mettre en place une école à plusieurs vitesses en promouvant la notion de mérite individuel. C'est un outil d'appauvrissement des contenus, comme le confirment les deux cercles concentriques qui sous-tendent la redéfinition des programmes du collège, de formatage des esprits et de tri social.

C'est au nom de ce socle que l'audit sur les horaires en collège propose, dans l'objectif de réaliser de nouvelles économies budgétaires, d'amputer les horaires actuels de 20 % et d'utiliser localement tout ou partie de la marge dégagée pour adapter les horaires et programmes aux élèves scolarisés. Ainsi les collèges qui concentrent les difficultés scolaires seraient fortement invités, au travers des contrats d'objectifs, à multiplier les PPRE tandis que les autres collèges seraient autorisés à compléter l'horaire de base pour couvrir l'ensemble des programmes scolaires

II.1.1.2 Livret de compétences

Avec le socle commun le livret de compétences, qui doit entrer en vigueur à partir de la rentrée 2007, change profondément le rapport de l'élève à l'école qui ne sera plus un lieu de découverte et de construction des savoirs, mais celui de l'évaluation incessante de micro-compétences. Ce livret constituera une surcharge de travail pour les enseignants en leur imposant de renseigner des centaines d'items que le professeur principal devra valider sans que l'on sache quel enseignant sera mis à contribution pour l'évaluation des compétences transversales. L'organisation de l'enseignement autour de programmes disciplinaires est, de fait, remise en cause. Le SNES votera au CSE d'avril contre le décret qui institue ce livret de compétences et rappellera son attachement aux diplômes auxquels ne sauraient se substituer ni livret de compétences ni certifications. De même il votera contre le décret qui assujettit l'obtention du brevet à la validation préalable du socle commun (B2i et niveau A2 en langue dans un premier temps).

II.1.1.3 PPRE

Le Ministère de l'Éducation nationale prône désormais comme seul moyen de remédiation, notamment en alternative au redoublement, la mise en place des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) par simple redéploiement des moyens. Leur début d'application dans les collèges à la rentrée 2006 a pourtant souvent abouti à des dysfonctionnements pénalisant les élèves (PPRE organisés sur les heures de cours, par exemple). Ces dysfonctionnements ont été mis en évidence par l'Inspection Générale qui avait dressé un bilan peu positif de l'expérimentation menée en 2005-06. Le SNES condamne par ailleurs la notion de contrat imposée par le Ministère qui rend in fine l'élève et sa famille responsables de l'échec. Les PPRE ne sont pas seulement des instruments techniques de remédiation, ils risquent d'aboutir à écarter les élèves en difficulté de savoirs formateurs et exigeants et à les priver de différentes démarches donnant du sens à ces savoirs, en les cantonnant aux seuls exercices de mémorisation et de restitution dans quelques disciplines dites fondamentales. À la logique d'individualisation à outrance, voire de culpabilisation des élèves, nous opposons les vertus du « apprendre ensemble » dans la classe. Il est urgent et indispensable de prévenir les échecs de manière précoce et de trouver d'autres moyens de prendre en charge les élèves en difficulté.

II.1.1.4 « Dispositifs de réussite éducative »

La loi de cohésion sociale instaure en son article 128 les « dispositifs de réussite éducative ». Les partenariats mis en œuvre à cette occasion entre les établissements scolaires et les municipali-



tés visent à traiter au maximum les difficultés scolaires en dehors de l'école alors que l'Éducation nationale, privée de moyens, peut de moins en moins assurer toutes ses missions. Le SNES dénonce l'externalisation de ces missions ainsi que le fichage des élèves en difficulté et de leurs familles qui est organisé dans ce cadre. Il s'oppose à toute création « d'internat de réussite éducative » dont l'objectif serait d'enfermer les élèves de milieu défavorisé dans des structures privées de mixité sociale.

II.1.1.5 Note de vie scolaire

Non content d'instituer dans le socle commun deux piliers totalement déconnectés de savoirs disciplinaires (« compétences sociales et civiques » et « autonomie et initiative »), le ministre Gilles de Robien a mis en évidence sa détermination à évaluer le comportement des élèves en généralisant la note de vie scolaire à tous les élèves de collège, alors que la Loi Fillon en limitait l'usage à la classe de Troisième. Derrière l'évaluation de comportements civiques et responsables ou de l'engagement, se profilent en fait les notions, que le SNES récuse, de docilité et de comportement normatifs fixés par les notateurs.

Loin de régler les problèmes de comportement de certains élèves, cette note de vie scolaire dénature le travail des enseignants et des CPE, crée des malentendus et ne peut que générer des tensions avec les élèves et les parents. On ne peut pas évaluer de façon identique des savoir-faire et des savoir-être. Autant l'évaluation des uns répond à des critères objectifs, clairement définis, autant celle des seconds peut très rapidement dériver sur l'arbitraire.

Le SNES s'oppose à la prise en compte de cette note pour l'obtention du brevet et demande l'abrogation du décret du 10 mai 2006 qui institue cette note. Il continue d'appeler les enseignants et CPE à s'opposer collectivement à cette mesure. Il dénonce les pressions exercées sur les collègues qui ont fait le choix de refuser de proposer une note.

II.1.2. Apprentissage Junior

Imposé par la loi dite « Égalité des chances » en guise de réponse à la « crise » des banlieues, l'Apprentissage Junior organise l'éviction précoce du collège et recrée de fait un palier

d'orientation dès l'âge de 14 ans. Le SNES demande l'abandon de ce dispositif qui est une imposture car, loin de constituer une solution à la difficulté scolaire, il renforce l'exclusion à l'encontre essentiellement des jeunes de milieux défavorisés.

C'est au sein du système éducatif qu'il faut trouver des solutions pour empêcher toute sortie sans qualification et non en évinçant les élèves en difficulté vers l'apprentissage junior.

Le module de découverte professionnelle de six heures a été créé à titre transitoire « pour les élèves en grande difficulté repérés en voie de décrochage scolaire à la fin du cycle central », pour mieux préparer leur accès à une formation qualifiante de niveau V.

Le SNES dénonce la confusion qu'entretient le ministère sur ce module et exige le respect des objectifs et du public visés par l'arrêté du 2 juillet 2004. Il rappelle son exigence qu'un bilan rigoureux soit fait au terme de l'année scolaire en cours.

II.1.3. Une hiérarchie renforcée

Pour transformer profondément le système éducatif, l'administration adopte des formes de caporalisation des enseignants : tutelle pédagogique via les attributions et le mode de présidence du conseil pédagogique (hiérarchie intermédiaire dont le SNES exige la suppression) qui pourra définir localement des enseignements, accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement sur les services des personnels (attribution des décharges par exemple), le déroulement des carrières et dans le domaine pédagogique.

Ces mesures nient tout le travail en équipe que réclament les enseignants. Le SNES s'oppose à toute instrumentalisation des missions de coordonnateur de discipline ou de professeur principal, et plus généralement à toute mesure qui met en cause l'expression d'une véritable liberté pédagogique d'enseignants concepteurs de leurs pratiques. Alliées au pilotage par la performance et les contrats d'objectifs imposés, elles visent à renvoyer la responsabilité des échecs au niveau local, et à créer un système éducatif à plusieurs vitesses, affranchi des règles nationales et organisant le tri social.

II.1.4. Évaluations internationales et européennes

À l'échelle européenne, alors que l'éducation reste du domaine de responsabilité de chaque État membre, on constate des convergences des politiques éducatives.

Le SNES n'est pas opposé par principe à la recherche de cohérences entre les différents systèmes éducatifs européens. La mobilité des étudiants implique une concordance des diplômes et des formations. Mais la coopération européenne ne peut servir de prétexte à une remise en cause du service public d'éducation et des objectifs de démocratisa-

tion et d'accès aux qualifications. Le SNES dénonce l'instrumentalisation des évaluations internationales et européennes répondant à des objectifs parfois très éloignés de ceux du système éducatif français (adaptabilité, employabilité, flexibilité) pour imposer de nouvelles normes et de soi-disant « bonnes pratiques » pédagogiques (main à la pâte, livret de compétences, socle commun...). Elles constituent un outil de pilotage, induisent une logique de compétitivité, de concurrence contraire aux missions du service public.

émiettement des apprentissages, accroissement des écarts entre les élèves et perte de sens) que sur le plan du métier (voir thème 2). De plus les certifications confiées par appel d'offre à des instituts privés constituent une étape vers la privatisation que nous condamnons.

Le SNES réaffirme la nécessité absolue de voir enfin à l'œuvre une politique volontariste concernant l'offre d'enseignement alors que, pour cause de réduction des dépenses publiques, on supprime des postes de professeurs de

Ils doivent donc être mis en œuvre et permettre la promotion des langues et cultures de France. De l'initiation à l'enseignement dans la langue en passant par l'optionnel ou le bilinguisme à parité horaire, les demandes, l'offre, les situations sont diverses. Pour nous, toutes ces formes d'enseignement doivent être développées dans le Service Public pour contribuer à enrichir les pratiques linguistiques. Comme pour les LVE, nous exigeons une véritable diversification, la continuité sur l'ensemble du cursus scolaire, le respect des horaires nationaux et des conditions décentes d'enseignement.

II.1.6. INRP-SCEREN-CNDP

La situation de l'INRP est très alarmante. La remise en cause de l'existence de cet institut par un récent audit est inacceptable et dangereuse pour notre système éducatif. Si l'INRP venait à disparaître, la France serait désormais le seul pays développé du monde à ne pas avoir d'institut de recherche en pédagogie et en didactique. Avec l'interruption de l'interaction avec les enseignants, la disparition des enseignants-chercheurs, des publications, des archives, des banques de données, c'est toute la pensée et la mémoire de notre système éducatif qui sont aujourd'hui menacées d'extinction. Refuser aux personnels l'apport d'une recherche alliant la dimension universitaire et la pratique de terrain, tout en mettant en avant une « obligation de résultats », c'est les mépriser et mépriser les élèves.

Le SNES demande au ministère de revenir immédiatement sur les projets engagés à l'encontre de l'INRP.

Défense de l'édition pédagogique publique du SCEREN [CNDP-CRDP] Le SNES dénonce le démantèlement de l'édition pédagogique publique, qu'un autre audit risque d'aggraver. Le Ministère et la direction du CNDP se sont acharnés à mettre en œuvre un transfert quasi intégral. Les asphyxies budgétaires et en personnels du CNDP et des 31 CRDP se poursuivent depuis. 30 postes ont été brutalement supprimés au 1^{er} janvier 2007, les postes sont désormais gelés y compris dans les CRDP de grosses académies déjà très déficitaires. Le SNES exige l'arrêt du démantèlement du SCEREN et le développement de l'édition pédagogique publique

II.2. LE PROJET ÉDUCATIF DU SNES

Comme l'appel du congrès de la FSU qui revendique une rupture radicale avec la politique éducative actuelle, le projet du SNES s'inscrit dans la nécessité d'offrir à tous les jeunes une formation initiale de haut niveau leur permettant de vivre et d'agir dans un monde de plus en plus complexe et d'accéder à des diplômes nationaux et à des métiers qui requièrent des qualifications de plus en plus exigeantes. Cela suppose notamment de combattre toutes les tentatives

de remise en cause du droit à la scolarité pour tous, de porter la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans en s'en donnant les moyens et de rénover les contenus d'enseignement.

La démocratisation du système éducatif permet aujourd'hui d'accueillir à l'école l'ensemble des élèves dans toute leur diversité, ce qui est un progrès. Pour autant, l'école a-t-elle été pensée en ce sens, tant au niveau des contenus qu'elle enseigne que de ses pratiques ? Comment fabriquer du commun à partir de cette diversité ?

Aujourd'hui les lois Fillon-Borloo aboutissent au tri social et à l'exclusion du système éducatif de ceux qui n'y sont pas adaptés. Mais ne pourrait-on pas plutôt se demander ce qu'il faut changer à l'école afin d'en faire un réel creuset de mixité sociale ? C'est le sens de la réflexion de la FSU sur la culture commune. À l'inverse du socle, cette réflexion suppose de réformer l'école en profondeur, à partir d'une question fondatrice : que signifie l'expression « être cultivé » au XXI^e siècle et dans un monde qui a profondément changé ? Cela supposera de réformer les contenus d'enseignement, d'abandonner certaines notions mais aussi de faire entrer dans l'école des savoirs et des apprentissages nouveaux tout en remettant en cause la hiérarchisation des disciplines.

II.2.1. Formation du citoyen

La citoyenneté est un processus incessant, une longue construction qui ne peut se concevoir en dehors des savoirs, de l'analyse de leur construction, de la prise de conscience des relations entre l'individu et le collectif. L'action complémentaire et cohérente des personnels des équipes pédagogiques et éducatives (professeurs, CPE, CO-PSY, personnels sociaux et de santé) contribue à l'accompagnement de l'adolescent dans la construction de sa citoyenneté et la maîtrise critique de tous les savoirs y compris relationnels, langagiers et sociaux.

L'accès à l'information, aux outils pour la comprendre, l'évaluer, en faire une analyse critique, voire en produire est décisif. L'élève doit pouvoir recevoir dans tous les établissements scolaires un enseignement spécifique de l'information et à la communication de la part d'un enseignant documentaliste.

Les établissements scolaires doivent aussi favoriser l'accès à la culture en dehors du temps scolaire.

La formation du citoyen ne peut se réduire à la maigre somme que présente le socle commun d'un certain nombre de compétences, de connaissances et d'attitudes. Elle ne peut reposer non plus sur une conception « contractuelle » des relations humaines, ni imposer un modèle comportemental comme le préconisent les grilles d'évaluation construites pour la note de vie scolaire.

Elle ne peut se réduire à une réponse aux besoins de l'entreprise.



Monique Daune-Parra-Ponce et Bruno Mer

En conséquence leurs critères doivent être transparents notamment parce qu'elles entérinent souvent une conception utilitariste du système éducatif et n'évaluent pas des capacités, liées aux acquisitions multiples et complexes, qui sont au cœur de notre enseignement. Les évaluations sont des outils indispensables pour interroger notre système, mais ne constituent qu'un élément, parmi d'autres avec ses limites repérées, du débat démocratique.

II.1.5. LVE et LR

Les réformes en cours dans l'enseignement des langues apparaissent comme une menace pour l'ensemble de la profession car elles risquent d'être généralisées à toutes les disciplines à travers le socle commun dont elles partagent la logique.

Le SNES réaffirme son refus de l'appauvrissement des contenus en LVE sous couvert de mise en place du CECRL (cadre européen commun de références pour les langues). Le plan de « rénovation des langues » incite à la mise en place de « groupes de compétences » qui deviennent des groupes de niveau. Ce plan se met en place à marche forcée. Il est un prétexte à la déstructuration de l'enseignement des langues et préfigure l'évolution envisagée pour d'autres matières. Il participe d'une transformation profonde et inquiétante du système éducatif.

Si nous sommes d'accord avec la nécessité de faire travailler les élèves sur toutes les activités langagières, nous rejetons les groupes de compétence car ce mode de répartition des élèves a des conséquences négatives tant sur le plan pédagogique (éclatement de la classe,

LV année après année. Nous revendiquons pour l'enseignement des langues vivantes des horaires suffisants (3 heures/élèves minimum) de manière à offrir à l'ensemble des élèves des conditions d'apprentissage à la hauteur des besoins du pays. Or la restriction des moyens conjuguée à la volonté de réduire les apprentissages aux compétences conduit à une limitation inacceptable de la diversité de l'offre de formation. Nous demandons par ailleurs une aide à l'organisation des voyages linguistiques et à l'obtention d'un assistant de langue.

Le socle commun installe deux niveaux d'exigence : le niveau A2 du CECRL est requis pour le valider alors que celui de la fin de scolarité obligatoire est B1. La mise en place du livret de compétences, évaluant toute une liste de micro-compétences, réduit l'apprentissage de la langue à une somme de compétences langagières.

Enfin même si le SNES approuve la prise en compte de l'oral dans l'examen du baccalauréat, il ne peut approuver les modalités proposées cette année en STG. Nous refusons le CCF et nous demandons que les épreuves orales soient organisées comme des épreuves terminales du bac.

Langues régionales : Les langues régionales et d'outre mer participent de la diversité constitutive de l'identité nationale. La France a signé la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » ainsi que la « Convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité ». Ces deux textes ont maintenant valeur de loi dans notre pays.



II.2.2. Assurer la réussite de tous et permettre à partir du lycée les bifurcations, les réorientations

II.2.2.1. Une scolarité obligatoire portée à 18 ans impose la recherche de parcours permettant des orientations et réorientations qui ne soient pas des relégations. Cela implique une cohérence des programmes nationaux et une diversité des pratiques et des situations d'apprentissage pratiques (avec des dotations horaires qui permettent de réduire sensiblement les effectifs des groupes classes...) qui rendent opérantes les passerelles entre les voies et les séries. La réflexion sur la réactivation de ces passerelles dont le SNES réaffirme l'importance doit être une de nos priorités. Dans ce sens, cette réflexion pourrait être menée à partir de la contribution publiée dans le cahier n°2 (suppl à l'US 648). La définition d'une typologie des passerelles en fonction de la situation des élèves à qui elles sont proposées devrait être, en particulier, étudié. Dans l'immédiat le SNES demande la réouverture des premières d'adaptation, permettant aux titulaires de BEP d'accéder aux baccalauréats technologiques. De même des dispositifs de soutien et d'adaptation doivent être développés afin de permettre la réussite des titulaires de bacs pro en STS (classe de mise à niveau et première année de STS adaptée). Des dispositifs alternatifs au redoublement doivent pouvoir, dans certains cas, être mis en place sans filière ségrégative ni éviction précoce. Il faut mieux identifier les moments de ruptures dans la scolarité pour en donner les clés à tous les élèves.

II.2.2.2.

II.2.2.2.1 Le collège pour tous

Le collège doit scolariser efficacement tous les élèves de la Sixième à la Troisième sans filière ségrégative ni éviction précoce. Pour cela, il doit avoir les moyens de prévenir les échecs et d'apporter aide et soutien aux élèves qui en ont besoin. À l'opposé des PPRE qui privent les élèves en difficulté de savoirs formatifs et exigeants, le SNES réaffirme le rôle incontournable que joue chaque discipline dans l'appropriation de la culture commune : ce sont les complémentarités des approches et des contenus des différentes disciplines qui

donnent aussi du sens aux savoirs. Leur croisement dans des travaux interdisciplinaires exigeants contribue à donner du sens aux apprentissages, mais ne peut être efficace que s'il est assuré par des enseignants volontaires qui n'enseignent que leurs disciplines. Or l'expérimentation « sciences intégrées en Sixième » tourne le dos à une telle approche. Elle doit être abandonnée. Pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages scolaires, il convient de :

- Définir une culture commune exigeante, accessible et mobilisatrice
- Alléger les effectifs (24 élèves maximum, 20 en ZEP).
- Garantir des horaires disciplinaires nationaux suffisants qui permettent du travail en groupe, des pratiques pédagogiques diversifiées et l'apprentissage du travail documentaire.
- Renforcer considérablement les dispositifs d'aide en Sixième et les installer à tous les niveaux du collège, sans réduire les horaires d'enseignement actuels.
- S'appuyer sur les éclairages spécifiques des CPE et des CO-Psy qui contribuent à l'appropriation par les élèves de ce qui fait obstacle à leurs apprentissages.
- Offrir les moyens de suivre en équipe pluriprofessionnelle les élèves les plus en difficulté afin de permettre une prise en charge globale des difficultés sociales et éducatives.

La question des horaires d'enseignement a été posée dans la dernière période sous des angles que nous avons condamnés : réduction des horaires disciplinaires au profit de dispositifs divers, remise en cause dans le récent audit collèges du principe même d'une grille hebdomadaire (considérée comme une des rigidités néfastes du système). Dans ce contexte, le SNES réaffirme son attachement au principe même d'un ancrage hebdomadaire des enseignements dans le cadre de programmes nationaux. Tous les élèves ont besoin d'une organisation hebdomadaire du temps scolaire, pour réussir une appropriation progressive et régulière des savoirs. Ils ont aussi besoin de cette organisation pour structurer leur travail personnel. Une grille horaire nationale avec des horaires d'enseignement suf-

fisants est, de plus, le garant d'une égalité de traitement des élèves sur tout le territoire et une protection contre le tri social et le collège à plusieurs vitesses à l'œuvre dans la loi d'orientation. C'est en effet, et avant tout dans la classe que se construisent les apprentissages, d'où la nécessité d'un temps scolaire suffisant pour tenter de résoudre les difficultés qui y font obstacle. Le travail en dehors de la classe s'en trouvera réduit, ainsi que les besoins en soutien. Dans le cadre de ces horaires nationaux et hebdomadaires (dont on ne peut envisager qu'ils dépassent 32 heures) il est indispensable que soit prévu un horaire/professeur supérieur à l'horaire/élève afin d'organiser des travaux de groupes, des dédoublements. Dès la classe de Sixième où on ne peut accepter que les horaires globaux élèves soient inférieurs à ceux de CM2 – des dédoublements sur une part importante de l'horaire s'imposent dans la plupart des disciplines. Le volume horaire global doit augmenter progressivement de la Sixième à la Troisième, le cycle central étant actuellement le parent pauvre. Quelques enseignements optionnels doivent permettre un début de diversification mais à côté d'un large tronc commun qui garantisse à tous les élèves après la Troisième une poursuite d'études dans quelque voie du lycée que ce soit.

C'est dans le respect de ces principes fondamentaux que doivent être posées les questions de l'organisation du soutien, du contenu du travail en dehors de la classe et de l'aide aux devoirs. Pour autant, la construction d'une grille type suppose de considérer comme tranchées différentes questions fort complexes comme celle, par exemple, de la culture commune que nous voulons (en opposition avec le socle commun imposé par le ministère) et celle aussi de l'équilibre entre les disciplines au collège. Le livre coordonné par Denis Paget marque, en ce sens, un point d'appui qui appelle à affiner notre point de vue et à poursuivre notre réflexion.

Les dispositifs relais, qui accueillent des élèves entrés dans un processus évident de déscolarisation, peuvent représenter un recours utile pour ces élèves. Ils doivent rester exceptionnels pour ces seuls élèves, et leur garantir un retour pédagogiquement accompagné dans la classe d'origine, ainsi qu'un suivi de leur parcours sur au moins deux ans.

II.2.2.2.2 SEGPA

La circulaire du 29 août 2006 impose des horaires par discipline ou groupe de disciplines en SEGPA. Le SNES se félicite du fait que les élèves de SEGPA bénéficient enfin d'horaires nationaux et prend acte du fait que les horaires ainsi définis se rapprochent de ceux des autres classes du collège mais dénonce la pertinence de la nouvelle répartition disciplinaire qui, en réduisant l'horaire de formation professionnelle, nie la spé-

cificité de cet enseignement adapté. Par ailleurs, l'augmentation de l'horaire de LV1 entraîne l'accroissement de la part des enseignements assurés par des PLC. Le SNES dénonce l'utilisation des PLC comme variable d'ajustement pour pallier les besoins selon les lieux et les années, voire les carences de recrutement et de formation des PE spécialisés. Il demande que les PLC enseignant en SEGPA soient volontaires, formés, et qu'ils bénéficient d'heures de coordination et synthèse et qu'ils n'y assurent jamais un service complet. Attaché au maintien des SEGPA en tant que structures spécifiques d'enseignement adapté, le SNES s'oppose à tout tarissement organisé des affectations en SEGPA pour des raisons purement budgétaires. Il veillera à ce que la logique du socle et la mise en place des PPRE n'aboutissent pas à la dilution des SEGPA dans les collèges, voire à leur disparition. Il demande que des places en IME, IMP soient créées à hauteur des besoins afin que les élèves qui en relèvent ne soient pas scolarisés par défaut en SEGPA.

II.2.2.3. Le lycée a subi de nombreuses réformes qui ont souvent été contestées par les collègues. D'autres projets contenus dans des audits ou des rapports avancent des propositions dont certaines sont dangereuses : réduction et annualisation des horaires élèves et surtout définition locale d'une part importante (de l'ordre de 20 %) de ces horaires. Le SNES réaffirme son attachement aux trois voies de formation, et au rôle de détermination et d'orientation de la classe de seconde générale et technologique. Il doit être à l'initiative sur ces questions.

Au lycée, l'urgence est l'organisation de la classe de seconde. L'importance du taux de redoublement et du taux de réorientation de cette classe sont des révélateurs de la difficulté à la faire fonctionner comme classe de détermination : seulement 60% des élèves de troisième entrent en seconde générale et technologique. Augmenter ce pourcentage et créer les conditions de la réussite de tous et en particulier d'une baisse du taux important de redoublement exige des mesures importantes. Les demandes que nous avons formulées au Congrès du Mans demeurent (baisse des effectifs à 30 en seconde, ainsi qu'en première et en terminale technologique et à 25 dans les zones les plus défavorisées, développement des conditions de travail en petits groupes, meilleure répartition de l'offre de formation, remise à plat du dispositif d'aide et de soutien, réflexion sur les conditions d'accueil des élèves les plus fragiles).

Le SNES doit mettre en débat la structuration de la classe de seconde et fixer des axes prioritaires à une éventuelle évolution de cette classe.

- Les enseignements de détermination



sont souvent des temps de réussite pour les élèves, l'horaire qui est consacré à la détermination ne doit pas être réduit et la possibilité des couplages d'enseignements de détermination, sans irréversibilité doit être maintenue. Ils doivent être réellement le lieu de découverte des cohérences des séries au-delà de l'acquisition de savoirs disciplinaires. Les enseignements de détermination technologiques répondent en partie à cette exigence. Comment faire pour qu'il en soit de même pour la découverte des séries générales ? L'expérimentation d'une option sciences en seconde, les diverses propositions pour revaloriser la série L manifestent cette recherche, avec des contradictions. Pour le SNES, avant de lancer une expérimentation d'un nouvel enseignement de détermination de sciences en seconde, il convient de faire un bilan des enseignements de détermination de découvertes scientifiques et technologiques existants (MPI, ISI). Aucune nouvelle « option » ne peut entrer en concurrence avec ces dernières dont il serait préférable, si nécessaire, de revoir le contenu et leur articulation avec les disciplines scientifiques du tronc commun. Par ailleurs si elles devaient être expérimentées, des « options de découverte » pourraient être construites au carrefour de plusieurs disciplines sur des modalités pédagogiques diversifiées initiant à l'esprit et aux méthodes des séries sur lesquelles elles débouchent. Cela supposerait que les grands pôles qui structurent chacune des séries géné-



Délégués de l'Académie d'Aix-Marseille

rales soient redéfinis au préalable. En tout état de cause le SNES s'opposera fermement à toute expérimentation qu'il analysera comme étant un outil de déréglementation des enseignements. Aucune expérimentation ne peut donner lieu à une généralisation sans un bilan contradictoire préalable, prenant en compte les observations des représentants des personnels.

- Il faut améliorer la lisibilité des séries générales (voir partie I) et en particulier celle de la série L.

- Une autre urgence est la mise en œuvre des propositions du SNES concernant la réforme des séries technologiques industrielles et de laboratoire (voir partie I).

Par ailleurs le confinement du travail interdisciplinaire aux TPE de première dans la voie générale sur une demi-année n'est pas satisfaisant. La nécessité

de développer les compétences documentaires dès la seconde peut être la base d'une réflexion plus approfondie sur les programmes et les pratiques des enseignements de seconde générale et technologique et en particulier des enseignements de détermination. Une réflexion globale doit associer les professeurs des disciplines aux professeurs documentalistes pour proposer aux élèves des contenus permettant de rechercher, trier, classer, hiérarchiser l'information, de construire des savoirs appuyés sur des sources fiables et diverses. Cet enseignement pourrait prendre la forme d'un travail documentaire obligatoire pour tous les élèves dans une discipline du tronc commun ou dans un enseignement de détermination.

L'alternative au redoublement au lycée passe par un renforcement des passe-

relles. Il faut faire de nouvelles propositions ambitieuses en terme de classes passerelles : en particulier il serait nécessaire de prévoir des passerelles qui n'allongent pas de manière dissuasive la durée de scolarisation. Ce qui suppose la mise en place de « classe » où les trajets antérieurs puissent être pris en compte. Les classes d'adaptation ont été oubliées par la réforme de la STG puis évoquées de nouveau par la circulaire de rentrée, sans moyens. Le SNES exige que ces moyens soient rétablis. (voir I)

II.2.2.4. La réussite des élèves passe par des conditions d'accueil (lieux de détente, de restauration, d'internat...) et de travail satisfaisantes en dehors du temps de cours et la présence de personnels qualifiés pour les encadrer. Cet accueil n'est pas réalisé partout, notamment en Guyane, ou le déficit en transports scolaires, en demi-pensions et en internats est considérable. Ces services sont l'objet d'une marchandisation sans contrôle qui est la cause de situations sociales désastreuses et de nombreuses ruptures de scolarité. Dans cette région, l'Etat doit peser sur les collectivités défaillantes, et se substituer à elles le cas échéant, pour que soient offertes des structures d'accueil décentes et des transports scolaires aux élèves.

Cette réussite des élèves ne pourra s'affranchir de vies scolaires solides, ambitieuses, aux personnels nombreux, motivés et qualifiés. Les CPE doivent pouvoir y travailler sereinement et efficacement, en complémentarité avec les enseignants

C L E R M O N T - F E R R A N D 2 0 0 7

LU DANS LE JOURNAL DU CONGRÈS N°3 ET N°5 DES 28 ET 30 MARS

Paroles de militant(e)s

RENCONTRE AVEC BRUNO,

PROF D'HISTOIRE-GÉO À VILLENEUVE-LA-GARENNE



Cela fait 14 ans que Bruno est professeur d'histoire-géographie dans l'académie de Versailles. Son établissement successivement « estampillé » ZEP, plan anti-violence, PEP 4 et APV connaît un « turn-over » constant. Il est enrichissant de travailler avec de jeunes enseignants aux perspectives nouvelles, mais il demeure difficile de porter des projets dans la continuité. C'est avec enthousiasme que Bruno parle de ses classes, berceaux de la plu-

ralité culturelle. Mais les combats à mener restent nombreux. Parmi ces derniers, la mise en place, dès cette année, de classes « élites » à partir de l'évaluation du travail et du comportement des élèves. Les T1 (travail 1), C1 (comportement 1) se retrouvent dans des classes « modèles » alors que l'absentéisme et le manque d'émulation sévissent dans les classes T5, C5. Aurait-on oublié quelles sont les missions du collège public ? Il y a sept ans, Bruno

décide de se syndiquer afin de peser davantage. « Individuellement, on est plus facilement instrumentalisé. Actuellement, l'important est de faire front ! » Il participe pour la première fois à un congrès national. C'est l'occasion de pouvoir sortir de son établissement pour confronter des idées et découvrir de nouvelles problématiques. Pour Bruno, une chose est sûre : un changement de l'école passera avant tout par un changement profond de société !

RENCONTRE AVEC NATACHA PIAGET, ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Je travaille dans un établissement difficile et je milite au secrétariat département de Seine-Saint-Denis pour la troisième année, dans le secteur collège de l'académie de Créteil depuis deux ans. Je suis également commissaire paritaire académique depuis l'an dernier. Je peux donc constater au quotidien, ne serait-ce qu'à travers le mouvement des mutations, que progressivement mais rapidement, nos droits sont détournés bafoués ou supprimés,

de façon officielle ou non. Cette évolution est évidente, avec la destruction de nos statuts et notre métier.

J'attendais donc de ma première participation à ce congrès la mise en place d'une défense claire contre les réformes actuelles, mais surtout que le SNES apporte des réponses aux problèmes quotidiens des collègues grâce à des propositions ambitieuses et émancipatrices pour nos élèves. Or malgré d'excellents dis-

cours introductifs le lundi après-midi, j'ai trouvé les premiers textes et le début des débats très techniques et pas assez politiques. Heureusement, le fonctionnement démocratique de notre syndicat peut me laisser espérer que ce décalage avec la volonté de ses militants va se réduire, un certain nombre d'interventions allaient d'ailleurs dans ce sens.



E X T R A I T S



et l'ensemble des équipes éducatives. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur des personnels stables, aux compétences reconnues, capables de prendre en charge les jeunes en dehors du temps de classe afin de pouvoir mener à bien les actions et projets qui aident à donner du sens à l'école. Les étudiants-surveillants ont un rôle fondamental à jouer. Leur contact permanent avec les élèves et leur qualité d'étudiant facilitent, par l'établissement d'une relation d'écoute et de dialogue, les missions de responsabilisation, d'apprentissage des règles de vie quotidienne et d'aides aux études qu'ils ont auprès des élèves. De plus, le recrutement sur critères sociaux rappelle aux élèves que l'école a vocation à être un lieu de réussite de tous. Enfin, durant les études surveillées, ils sont à même d'aider les élèves à faire leurs devoirs quand elles ne sont pas surchargées. Nous rappelons qu'il faut différencier l'aide aux devoirs du soutien scolaire, qui est une activité pédagogique.

Pour que les étudiants surveillants puissent accomplir leurs missions dans de bonnes conditions pour les élèves et concilier leurs études avec leurs services, il est nécessaire d'améliorer les ratios élèves/surveillants de façon urgente avec l'objectif à moduler selon les difficultés rencontrées dans les établissements, de tendre vers un pour 50 en collège et un pour 100 en lycée. Plus largement, la constitution d'équipes pluriprofessionnelles et pluri-catégorielles est indispensable pour assurer un suivi efficace des élèves et nécessaire de manière urgente des dotations renforcées en CPE, CO-PSY, personnels sociaux et de santé aux cotés des professeurs.

La réussite des élèves passe aussi par une politique cohérente des remplacements, qui assure une continuité pédagogique. Les remplacements de Robien (remplacements de très courte durée) ne correspondent pas à cette exigence. Ils ne permettent pas un suivi pédagogique de qualité et visent à transformer les enseignants en surveillants, réduisant le rôle et la place de la vie scolaire.

II.2.2.5. L'école est un lieu de construction des identités et doit mieux prendre en compte les problématiques liées à la mixité de genre et les réalités environnementales, culturelles, patrimoniales et linguistiques des élèves. Il importe qu'elle ne reproduise pas, mais combatte, les stéréotypes sociaux, sexistes, communautaristes et homophobes présents dans la société. La formation initiale et continue des enseignant(e)s, la rénovation des pratiques de tous les personnels, la réflexion sur l'évaluation et les contenus, les manuels scolaires doivent intégrer toutes ces dimensions afin d'œuvrer à la lutte contre toutes les discriminations, vecteurs du maintien des inégalités.

II.2.2.6. La loi du 11 février 2005 institue un droit à la scolarisation des jeunes

en situation de handicap. Mais loin de rester un vœu incantatoire, elle doit se traduire par des réponses adaptées au caractère multiforme du handicap (intégration individuelle en classe ordinaire, intégration collective dans les UPI, établissements spécialisés...).

Le SNES revendique que cette loi soit accompagnée des moyens nécessaires (non financés par redéploiement) pour permettre une scolarisation en milieu ordinaire réussie : compléments de dotation horaire, aménagements matériels, aides techniques, accompagnement éducatif, rééducatif ou thérapeutique... Cela suppose aussi une formation et un accompagnement des personnels qui les prennent en charge. Les AVS (Assistants de Vie Scolaire) ont fait émerger un nouveau métier qu'il convient de reconnaître dans le cadre d'emplois statutaires (cf. thème 2). Ces personnels spécifiques doivent être recrutés à la hauteur des besoins réels, qu'il s'agisse d'assurer une intégration individuelle (AVS-i) ou collective (AVS-Co) dans le cadre d'une UPI (Unité pédagogique d'intégration).

Pour les jeunes en situation de handicap plus lourd pour lesquels l'intégration en milieu ordinaire n'est pas nécessairement la solution la plus adaptée, le SNES demande le maintien de structures spécifiques et leur répartition équilibrée sur le territoire afin de fournir aux jeunes qui les fréquentent de bonnes conditions d'étude, de développement et d'insertion professionnelle. Pour ces jeunes, il ne faut rien s'interdire : la formule de l'intégration collective qui fait cohabiter des classes spécialisées (élèves handicapés) et des classes ordinaires (qui peuvent d'ailleurs intégrer individuellement des handicapés) dans un établissement scolaire hébergeant un centre de soins sur place, peut être l'une des solutions.

II.2.3. Travailler les contenus

II.2.3.1. Les congrès précédents ont fixé les axes de réflexion sur la recherche de contenus et de démarches pédagogiques plus démocratiques, plus émancipateurs, ainsi que les articulations entre les différents temps de travail de l'élève. Ancrés dans des disciplines, ces contenus doivent permettre aux jeunes de se construire une connaissance des champs de ces disciplines et de leurs spécificités. Cela suppose une qualification disciplinaire de haut niveau des enseignants incompatible avec la bivalence imposée par le Ministère principalement pour des raisons strictement budgétaires. Par ailleurs, les disciplines évoluent et il est indispensable que les enseignants soient consultés à l'occasion des réformes et changements de programmes dans des conditions satisfaisantes de transparence.

II.2.3.1.1. Pour une culture commune

Le SNES revendique une réflexion sur les contenus qui les intègre dans une culture commune, et considère la pen-

sée, les démarches scientifiques et l'attitude critique qui doivent les accompagner comme des éléments clés. La culture commune que nous revendiquons repose sur un enseignement qui prend en compte tous les champs de savoirs et leurs variétés d'approche, qui n'oppose pas « abstrait » et « concret », où chaque type d'enseignement se nourrit de l'autre, sans en rabattre sur les exigences propres à chaque matière. Elle doit prendre en compte l'évolution des savoirs et de la société (santé, environnement...). Elle doit transmettre à tous les élèves une approche critique de la production des biens et des services, du travail. Elle intègre dans le travail scolaire l'action, la prise d'initiatives, les productions artistiques et culturelles assumées par des enseignements obligatoires. Elle vise à créer du collectif, du lien social, de la solidarité plutôt que de la compétition et de l'individualisme scolaire. Une telle culture commune n'est pas envisageable sans mixité sociale. De ce point de vue, il est urgent de revoir la place de l'histoire sociale, des sciences sociales, d'introduire dans les programmes la question du travail en société. De même il faut accorder une plus grande place aux langues et évoluer vers une conception de la langue moins normative, plus ouverte à l'analyse des variations et des pratiques sociales ; développer le savoir lire à tous les niveaux par une pédagogie à multiples facettes combinant l'apprentissage des règles de la langue et l'accès au sens et au plaisir de lire.

II.2.3.1.2.

La réussite des élèves ne passe pas seulement par l'addition de cours, de séance de soutien et d'aide aux devoirs dans la seule perspective de l'évaluation des acquis disciplinaires. L'établissement scolaire doit aider à donner du sens à la scolarisation en assurant à chaque élève la diversité des pratiques culturelles formatrices dont certains bénéficient dans le cadre familial. La culture commune intègre l'éducation physique et sportive - d'où la nécessité de défendre et de conforter l'UNSS -, les pratiques artistiques sous toutes leurs formes, la culture technique. Des moyens doivent être dégagés pour financer pour tous les activités de découverte, les déplacements et sorties culturelles, les voyages. La formation documentaire qui consiste à apprendre aux élèves à chercher, évaluer et exploiter l'information, compétences nécessaires à la formation intellectuelle et citoyenne, est aujourd'hui indispensable. Cet enseignement doit s'appuyer sur un véritable curriculum en information-documentation qui assure une progression des apprentissages tout au long de la scolarité avec une évaluation des savoirs et des compétences en matière d'information documentation. Il est donc nécessaire que l'information-documentation devienne une discipline constituée et qu'un temps spécifique pour les appren-

tissages documentaires soit prévu. L'image est un produit de l'activité humaine. Elle revêt un caractère social. Comprendre l'image, c'est savoir appréhender ses composantes, leur interaction afin de lire, décoder, déchiffrer, construire son sens, lui-même déterminé par un contexte historique global. Éduquer à l'image, c'est donc permettre à nos élèves, futurs citoyens, de construire une distance critique et analytique. Le SNES revendique une véritable éducation à l'image intégrée aux disciplines.

De même, l'éducation à la santé, à la sexualité et à l'environnement doit être intégrée à la formation des collégiens puis des lycéens.

Les chorales scolaires dans lesquelles des centaines de milliers d'élèves s'investissent, sont une vraie richesse du système éducatif français. Elles sont une composante essentielle du métier de professeur d'éducation musicale. Or, elles sont de plus en plus menacées et considérées comme des « variables d'ajustement des moyens ». Le SNES demande que la circulaire de 49, seul texte concernant le mode de rémunération des chorales dans le service des enseignants, soit appliqué sur tout le territoire, et que sur la base de cette circulaire, cette dimension soit prise en compte dans un décret.

Le SNES qui est une force de proposition, considère qu'il y a urgence à diffuser massivement auprès des collègues sous forme de manifeste l'ensemble des travaux concernant la culture commune.

II.2.3.2. Le SNES porte l'exigence d'une intégration dans l'horaire élève en présence des enseignants (qui ne doit pas être diminué) de possibilités de travail individualisé de recherche, d'appropriation et d'entraînement. Alors que de nombreuses propositions émanant des partis politiques reprennent comme une évidente « recette » aux difficultés de l'école, la nécessité de généraliser le soutien scolaire nous réaffirmons que le meilleur moyen de faire réussir tous les élèves est d'améliorer les conditions d'accueil et de travail dans la classe ainsi que les possibilités d'échange à l'intérieur des équipes pédagogiques



« Ça se discute... »

pour apporter des solutions adaptées aux difficultés ponctuelles. Alors qu'émerge une demande d'un service public national de l'accompagnement scolaire, nous revendiquons une plus grande réflexion collective, intégrée à la formation, sur la nature du travail hors la classe et des conditions de son efficacité.

II.2.3.2.1. Les devoirs à la maison pèsent lourd dans la scolarité des élèves, et représentent un enjeu important pour les familles. Ils sont un lieu où se creusent les inégalités sociales. Paradoxalement, il y a peu d'études consacrées à cette question cruciale mais on sait que le temps qui leur est consacré n'est pas proportionnel aux résultats obtenus. Il faut que le contenu, la nature et la forme des devoirs et la manière dont ils sont donnés fassent l'objet d'une réflexion beaucoup plus approfondie. Cette question ne saurait relever d'une culture implicite du système éducatif. Il convient de plus que les personnels et le service public d'éducation dans son ensemble s'efforce d'y apporter des réponses : lieu de travail approprié, qualification des intervenants, partenaires éventuels dans le respect des principes fondamentaux de laïcité et de gratuité, sans confusion aucune avec le temps scolaire.

Au collège les efforts devraient être concentrés en priorité sur la classe de 6ème, classe charnière dans laquelle la plupart des élèves découvrent en théorie le travail « à la maison ». Des espaces et temps d'accueil des élèves doivent être organisés dans les établissements sans réduire les horaires d'enseignement afin de permettre aux élèves d'acquérir au travers d'activités diverses les méthodes de travail nécessaires à leur réussite.

II.2.3.2.2. Le soutien scolaire

C'est avant tout dans la classe que se construisent les apprentissages et qu'il faut éviter les malentendus cognitifs pour tenter de résoudre les difficultés. Pour autant il y a une réelle demande amplifiée par les diminutions de l'horaire élève d'aide à l'appropriation, à la mémorisation et à l'entraînement. Toutes ces activités constituent souvent des actes pédagogiques qui ne peuvent être effectués que par des enseignants. Or ces missions sont de plus en plus souvent externalisées et prises en charge par des intervenants financés par les Régions ou les Départements ou par le plan Borloo (ERE) alors qu'elles devraient être prises en compte dans le service des enseignants, ainsi qu'un temps de concertation afin de les rendre les plus efficaces possible. Les collectivités territoriales s'emparent de plus en plus de cette « demande sociale » avec le concours d'organismes divers ; cette extension de leurs prérogatives est inquiétante. En tout état de cause, il n'appartient pas aux équipes éducatives de communiquer des listes

d'élèves aux associations.

Le SNES doit réagir par rapport à la captation du marché du soutien scolaire par des officines privées, payantes ou confessionnelles et dénoncer le désengagement de l'Etat qui encourage en même temps les familles à se tourner vers le marché privé, tout en donnant des facilités de financement aux plus aisées d'entre elles par l'intermédiaire de réductions d'impôts dont le SNES demande à nouveau la suppression. Cette externalisation est la porte ouverte à l'école à plusieurs vitesses, à la culpabilisation des familles. La réussite dépendrait de l'aide extérieure, alors que dans le même temps, les suppressions de postes sont massives.



Académie de Lyon

C'est donc en son sein que l'Éducation nationale doit offrir des possibilités de soutien.

II.2.3.2.3. L'accompagnement à la scolarité pratiqué dans un cadre associatif, intégrant souvent une dimension culturelle, pourrait, articulé entre les différents partenaires, être complémentaire au soutien organisé dans l'école. Les associations complémentaires de l'école ont un rôle important à jouer concernant le lien entre l'école et la famille, l'aide à la parentalité, le développement des pratiques culturelles, artistiques, sportives (dans le respect des missions des enseignants et en complémentarité).

L'accompagnement à la scolarité n'est pas en concurrence avec l'école mais complémentaire à l'école. Mais les associations partenaires de l'école ont perdu l'ensemble de leurs MAD (mis à disposition) et voient leurs subventions diminuer, ce que nous condamnons, alors que, s'inspirant souvent de ceux de l'éducation nouvelle, leurs principes s'inscrivent dans un réel objectif de démocratisation.

Lorsqu'elles interviennent dans l'aide aux devoirs, il serait souhaitable que des échanges aient lieu avec les établissements scolaires afin de mettre en cohérence les différents dispositifs. La proposition de créer un véritable service public et laïque de l'accompagnement à la scolarité doit être mis en débat. Ce service public inclurait des activités mises en place au sein de l'école par des personnels statutaires formés en créant un partenariat entre ces associations et l'Éducation nationale.

II.2.4. Renforcer la démocratie dans les établissements

II.2.4.1. Les enseignants doivent pouvoir débattre de projets et des pratiques en dehors de toute pression hiérarchique pour construire ensemble des solutions respectant le cadre national, en disposant si nécessaire de moyens supplémentaires. Ces démarches ne peuvent être subordonnées à la seule réalisation d'objectifs quantitatifs décrétés dans le cadre d'un « contrat d'objectifs » imposé et déterminant les moyens alloués à l'établissement. Elles nécessitent la prise en compte d'heures intégrées dans la définition des services. Le SNES revendique la nécessité de

jeune en formation ou son attitude face à la scolarité (absentéisme) puisse faire l'objet de signalement à des autorités dans un but répressif (fichage, sanction des parents, retrait des allocations sociales...). Le SNES dénonce l'utilisation du logiciel SCONET qui peut s'inscrire dans cette logique de fichage à des fins de contrôle, y compris policier. Il condamne toutes les mesures de contrôle social qui, sous prétexte de « sécurité », visent à encadrer les élèves les plus défavorisés et les familles. Le SNES revendique une autre politique sociale permettant un véritable accompagnement des familles en grande difficulté.

Privilégiant le rapport éducatif et attirant l'attention sur la dangerosité des dispositifs biométriques, le SNES refuse que l'industrie du contrôle et de la sécurité impose aux individus dès leur plus jeune âge son idéologie contraire aux libertés individuelles.

Il est du ressort des personnels de vie scolaire des établissements d'organiser la surveillance des élèves et les actions éducatives et pédagogiques qui favorisent et permettent de vivre ensemble. La prise en charge de l'absentéisme scolaire, du mal-être adolescent, suppose des compétences spécifiques et un temps d'analyse nécessaire. Cette démarche d'accompagnement s'inscrit dans la durée. Cela suppose un dialogue constant entre les professionnels de l'établissement (CPE, assistants sociaux, COPSY, infirmières), les élèves et leurs familles.

La police ne peut se substituer aux personnels. Elle ne saurait intervenir dans l'École qu'en cas d'actes graves commis contre les personnes et les biens ou dans le cadre des actions de prévention organisées en accord avec les personnels.

En même temps, l'administration doit rester très attentive aux demandes des élèves qui sont souvent les premières victimes de la violence, des personnels et des familles en termes de sécurité sans panique ni déni : en étant sensible à la dégradation du climat de certains établissements, en réagissant rapidement aux situations d'urgence, en accordant sa protection morale et juridique aux personnes menacées, en favorisant les initiatives des parents et des professeurs pour lutter contre la violence et les incivilités, en accordant du temps pour un suivi personnalisé des jeunes en difficulté sociale.

III. ÉDUCATION PRIORITAIRE : LES MESURES NÉCESSAIRES POUR LUTTER RÉSOLUMENT CONTRE LES INÉGALITÉS

III.1.

Le SNES condamne, dans sa philosophie, ses objectifs et ses modalités, la réforme de l'éducation prioritaire lancée après les événements de l'automne 2005, et en demande l'abandon. Le



SNES propose que soient organisés des Etats Généraux des établissements difficiles qui permettent d'analyser les expériences menées depuis 20 ans et les difficultés auxquelles ils sont confrontés afin de définir une politique propre à assurer leur réussite. Les 17 propositions élaborées par le SNES en décembre 2005 pour une vraie relance des ZEP constituent un cadre qu'il faut approfondir.

III.1.1. Dans un contexte où le concept d'égalité des chances irrigue tous les discours du gouvernement, cette réforme rend explicite tout ce que la loi Fillon n'osait avouer : un véritable renoncement à l'ambition pour tous. A une politique qui s'attachait à développer les territoires, définis sur des critères socio-économiques, le ministère substitue une politique qui vise des individus sur la base d'un prétendu mérite. Ceux qui ne réussissent pas sont, dans un tel cadre conceptuel, rendus responsables de leur échec. Marquée par le déni de la réalité sociale à l'œuvre dans l'échec scolaire, cette réforme ne cherche pas à assurer la réussite de tous les élèves, mais à viser seulement une « mixité des élites » en distinguant et promouvant une minorité d'individus jugés méritants tout en sacrifiant la majorité des élèves, déjà défavorisés, voués au seul socle commun, au PPRE, voire à l'éviction dès 14 ans et confinés dans des quartiers de plus en plus ghettoïsés. Elle dénature ainsi le principe fondateur de la compensation des inégalités sociales et territoriales.

III.1.2. De plus, la distinction entre « territoires prioritaires » et établissements à « publics prioritaires », ces derniers devant revenir dans le droit commun, conduit à restreindre le champ de l'éducation prioritaire aux seuls EPI et en exclure progressivement tous les autres (près de 800 collèges et lycées). Les récentes déclarations concernant 40 lycées dits ambition réussite, sélectionnés en toute opacité, ne répondent pas aux besoins réels et font davantage figure d'effet d'affichage. Le SNES ne peut accepter une telle politique, qui vise à restreindre les moyens déjà insuffisants accordés à des centaines d'établissements qui accueillent les enfants les plus en difficulté.

III.1.3 Financés par redéploiement au détriment de tous les collèges, les moyens attribués aux réseaux EPI faussement dénommés « ambition réussite » ne répondent pas à leurs besoins. Le plus souvent, les comités exécutifs, où les personnels ne sont pas représentés, ont élaboré des projets de réseau et les profils des enseignants référents dans la plus grande opacité. Le service de ces enseignants comporte rarement la prise en charge de classes et se limite le plus souvent à un enseignement devant des groupes restreints, dans le cadre de PPRE, et de tâches de coordination. De

ce fait, ils ne permettent pas d'améliorer les conditions d'enseignement de l'ensemble des équipes ni de libérer du temps de concertation. La mise en place des EPI s'est au contraire traduite le plus souvent par un surcroît de travail et de temps passé en réunions souvent ressenties comme inutiles par l'ensemble des professeurs. Les équipes éprouvent souvent un sentiment de gâchis. Les référents constituent bien plutôt une hiérarchie intermédiaire, avec lettres de mission et recrutement local, chargée de cadrer la mise en place de mesures dérogatoires imposées par les comités exécutifs. Pour toutes ces raisons, le SNES demande l'abandon du dispositif « ambition réussite » et de la généralisation de son fonctionnement.

III.1.4 Sous couvert d'expérimentation et de contractualisation, l'éducation prioritaire est transformée en territoires de toutes les déréglementations, affranchis de toutes les rigidités supposées. Avec les enseignants référents, aux missions et aux carrières individualisées, le ministère cherche à remettre en cause les statuts des personnels. Le socle commun y devient « l'objectif cible » pour la grande majorité des élèves qui ne bénéficiera plus de l'ensemble des enseignements. Les groupes de compétences et la possibilité de déroger à la carte scolaire pour l'entrée au lycée marquent le renoncement à l'ambition pour tous.

III.2. Pour le SNES, il faut une véritable relance de l'éducation prioritaire qui permette d'assurer, au collège comme au lycée, une réelle ambition pour tous les élèves en améliorant leurs conditions d'études et les conditions de travail des personnels. Le SNES porte l'idée que l'excellence peut irriguer tous les territoires de la République, et que la réussite scolaire ne passe pas par la fuite de son quartier !

III.2.1. Dans un contexte où se renforcent les inégalités territoriales et sociales, tous les établissements en difficulté doivent recevoir, dans le cadre d'un classement unique refondé sur la base de critères sociaux et scolaires nationaux objectifs et transparents, les

moyens correspondant à leurs besoins, qu'il s'agisse de collèges ou de lycées, qu'ils soient ruraux ou urbains, situés sur le territoire métropolitain ou outre-mer. S'il convient de les renforcer là où se concentrent toutes les difficultés, notamment dans certaines académies notoirement sous dotées, il est inacceptable d'abandonner les autres établissements.

III.2.2. Les moyens alloués actuellement aux ZEP ne permettent qu'une augmentation marginale du taux d'encadrement et sont très insuffisants pour faire reculer sensiblement l'inégalité scolaire. Il est impératif que les moyens de l'éducation prioritaire soient augmentés et que le budget de l'EN soit abondé en ce sens pour éviter tout redéploiement. L'amélioration des conditions d'enseignement doit prendre appui sur l'expertise collective des enseignants et rompre avec la logique « des bonnes pratiques ». A l'inverse de la logique des enseignants référents, et de la mise en opposition des personnels, il est essentiel de favoriser l'innovation pédagogique et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques diversifiées pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages et dans la culture écrite. Centrer les projets pédagogiques sur les apprentissages en maintenant un haut niveau d'exigence dans le cadre des programmes nationaux suppose des moyens permettant, dans des établissements à taille humaine :

- de réduire significativement les effectifs par classe (au plus 20 en collège, 30 en lycée) : les études de T.Piketty et M. Valdenaire ont démontré qu'une forte réduction des effectifs diminuerait de 40 % l'écart des résultats avec les élèves hors ZEP ;
- de développer les dédoublements et le travail en petits groupes et de renforcer les dispositifs de soutien ;
- de mettre du temps à la disposition des équipes pour la coordination pédagogique et les rencontres avec les parents ;
- de favoriser l'accès à la culture, grâce notamment à des CDI dignes de ce nom encadrés par des enseignants documentalistes recrutés en nombre suffisant ;

• de favoriser la stabilité des personnels. Les personnels doivent rester maîtres d'œuvre de l'organisation pédagogique des établissements dans le respect du cadre national.

III.2.3. La réussite des élèves suppose aussi une carte des options et des formations sans discontinuité territoriale qui permette une plus grande mixité sociale. L'enjeu est de créer les conditions du développement d'une véritable ambition et de la certitude que la réussite est possible partout. À ce titre, pour permettre aux jeunes de s'appuyer sur de multiples possibilités de réussite, les collèges qui concentrent les difficultés doivent pouvoir offrir une palette d'options au moins aussi riche qu'ailleurs ; les lycées des quartiers populaires doivent avoir une large gamme de sections et d'options, même si elles sont peu fréquentées. Ces quartiers sont en effet souvent enclavés et les élèves qui les fréquentent sont souvent très réticents à s'éloigner de leur lieu d'habitation pour suivre la filière de leur choix. Augmenter l'accès et la réussite dans les formations supérieures des jeunes de toutes origines sociales est une priorité. Le renforcement des formations supérieures de proximité implantées dans les lycées (BTS, CPGE, etc.) doit y contribuer au sein d'une carte équilibrée et cohérente.

Des partenariats associant des lycées, des universités, des grandes écoles, mettant en contact lycéens, étudiants, enseignants et universitaires, ne doivent pas viser seulement un nombre très restreint de bons élèves, jugés « méritants », en se dédouanant de l'échec du plus grand nombre, mais déboucher sur des actions durables au-delà des effets d'annonce.

III.2.4. Pour rendre les postes plus attractifs et favoriser la stabilité, les enseignants doivent d'abord bénéficier de décharges de service afin de pouvoir travailler en équipe (concertation, coordination) et en complémentarité avec les autres personnels (CPE, CO-Psy, AS, etc.) qui doivent être présents en nombre suffisant pour assurer un meilleur suivi des élèves et un dialogue plus étroit avec leurs parents. Les conseillers d'orientation psychologues ont, par exemple, un rôle important à jouer pour la compréhension des situations et des processus en jeu et la mise en place d'actions favorisant la réussite des élèves et l'élévation de leurs niveaux d'aspiration.

Une véritable politique de formation continue doit permettre un accès facilité et généralisé à une formation qui prenne en compte les besoins spécifiques des personnels travaillant en ZEP. Il convient par ailleurs de reconnaître la pénibilité des conditions d'exercice en accordant une bonification de mutation, mais qui ne déséquilibre pas le barème du mouvement, d'accorder aux personnels un avantage financier sous



Roland Hubert et Daniel Robin

forme de NBI et un avantage spécifique d'ancienneté.

III.3. La politique d'éducation prioritaire ne saurait à elle seule permettre une réelle mixité sociale dans les territoires les plus en difficulté. Elle doit s'accompagner de politiques de la ville et de l'aménagement du territoire ambitieuses qui visent à ne pas concentrer les logements sociaux et à répartir de manière équilibrée les équipements publics (transports, centres sociaux...). Une autre politique sociale et économique est nécessaire pour lutter contre la pauvreté grandissante des quartiers défavorisés. Une lutte résolue doit être engagée contre toutes les discriminations.

IV. OBJECTIFS ET MOYENS : QUI DÉCIDE ?

IV.1.

La volonté d'affaiblir la place de l'Etat et de diminuer les dépenses publiques – volonté affirmée tant au niveau du gouvernement français qu'au niveau de l'UE – est aggravée par une baisse des impôts nationaux, y compris les impôts les plus justes socialement, et elle conduit à restreindre les dépenses d'éducation en France. L'évolution de la dépense d'éducation (DIE) (de 7,6 % du PIB en 1995 à 6,9 % en 2005) hypothèque gravement l'avenir. Le SNES demande un retour très rapide au taux de 1995 avec l'objectif d'une croissance régulière permettant d'investir, à terme, 10 % du PIB. Il demande le maintien de la part des dépenses publiques – dont celles de l'Etat – dans le total de la DIE. La part des dépenses supportées par les familles doit diminuer : c'est un moyen déterminant de lutte contre les inégalités face à l'éducation.

Dans ce cadre, il est essentiel de développer les bourses sur critères sociaux, les bourses au mérite n'étant pas la solution pour permettre une réelle démocratisation.

IV.2.

Les restrictions budgétaires de ces dernières années touchent particulièrement le second degré détériorant la qualité de l'enseignement et les conditions de service et d'emploi des personnels.

Sont ainsi remis en cause les progrès de la démocratisation, même imparfaite, du second degré et la revalorisation obtenue par les personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation entre 89 et 92. Le budget 2007 de l'Education nationale doit donc être revu à la hausse. C'est une exigence majeure que nous exprimons en direction des candidats aux élections présidentielles et législatives.

Avec la mise en place de la LOLF, les arbitrages budgétaires sont maintenant du ressort des gestionnaires académiques. Le SNES demande que soient mis en place les lieux de concertation permettant aux représentants des personnels de suivre régulièrement les évolutions dans la réalisation des pro-

grammes, les évolutions de la masse salariale et des emplois. Les choix opérés doivent faire l'objet d'un véritable débat paritaire dans le cadre du CTPA ou de groupes de travail du CTPA.

Le SNES rappelle, par ailleurs, son opposition à plusieurs dispositions contenues dans la loi organique relative aux lois de finances (voir congrès nationaux de Toulouse et du Mans).

IV.3.

IV.3.1. La réorganisation de l'Etat (décentralisation, déconcentration effrénée, LOLF) et son désengagement aggravent les difficultés, renforcent les inégalités entre les territoires et entre les citoyens. Les « audits » pilotés par Bercy n'ont qu'un seul but : légitimer des économies budgétaires.

Il est normal que la Nation fixe de manière démocratique des objectifs au système éducatif. Il est normal que l'ensemble de l'institution, donc les établissements doivent contribuer à atteindre ces objectifs. C'est en ce sens qu'une aide particulière doit être apportée par exemple aux établissements des zones difficiles. Pour autant, la contractualisation qui vise à lier les moyens accordés aux établissements et leurs « résultats » est une logique que nous condamnons : elle sert trop souvent à légitimer une diminution des moyens accordés par l'Etat.

IV.3.2. Face aux différences parfois importantes qui peuvent exister dans la gestion des moyens des établissements du second degré, le SNES demande que la gestion des postes et de l'offre de formation des collèges et des lycées soit assurée au niveau de chaque rectorat.

IV.3.3. Nombre de collectivités territoriales ont, pour compenser le désengagement de l'Etat, augmenté leur imposition locale et cherchent à élargir leurs champs d'intervention. Dans l'éducation, elles investissent parfois des champs de compétence qui doivent rester à l'Etat (voir les débats autour des conventions EPLE-collectivités territoriales et leur implication dans le soutien scolaire, les initiatives des régions sur l'orientation scolaire). Certaines vont même plus loin en privatisant des missions qui leur ont été confiées par les lois de décentralisation (partenariats public-privé par exemple). Le SNES demande que l'on revienne sur les mesures de décentralisation de 2004 concernant l'éducation (notamment le transfert des TOS et de la carte scolaire des collèges), que soient interdites toute privatisation ou externalisation des missions des établissements scolaires et des éléments majeurs de leur fonctionnement.

IV.3.4. Les espaces numériques de travail (ENT) et les TICE dans leur usage raisonné et pertinent peuvent améliorer le fonctionnement de l'Ecole, mais ils peuvent également générer de nombreuses dérives. Leur développement nécessite donc toute notre attention. Les enjeux sont importants : financiers (équiper,



Gilles Moindrot, représentant le SNUIPP

ment, maintenance...), formation des personnels, sécurité des données...

Il appartient à l'Etat de garantir l'égalité des élèves comme celle des personnels face aux TICE sur tout le territoire : il faut que les crédits dégagés soient à la hauteur des besoins et rattrapent le retard qui a été pris.

La mise en place de ces outils nécessite une véritable réflexion théorique, pratique et pédagogique. Leur choix par l'Etat ou les collectivités dans le cadre de leurs compétences respectives doit être réalisé en concertation avec les personnels. Il faut veiller notamment à ce que les matériels n'imposent pas des choix de logiciels et des pratiques pédagogiques. Le SNES refuse que l'Ecole devienne un marché juteux pour certaines entreprises et se prononce en faveur du développement de l'utilisation des logiciels libres.

Les TICE ne doivent pas entraîner une surcharge de travail ni être un outil de surveillance ou d'évaluation des personnels.

IV.3.5. Le SNES s'oppose à toute nouvelle étape de décentralisation et demande qu'un bilan soit fait des lois successives de décentralisation de ces 25 dernières années. Le SNES considère qu'aucune particularité communale, départementale ou régionale ne peut conduire à imposer des exigences particulières à l'égard de l'ensemble des membres de la fonction publique de ces territoires

IV.3.6. Si le SNES s'est déjà exprimé sur les partenariats, une nouvelle forme se développe et pose de graves problèmes. Les partenariats publics privés (PPP) sont aujourd'hui largement utilisés par l'Etat et les collectivités territoriales. Dans de nombreux cas, par le biais d'une délégation de service public pour des missions non marchandes, ils débouchent sur une privatisation, de fait, de missions entières dont l'Etat ou les collectivités territoriales perdent alors le contrôle, les situations extrêmes étant aujourd'hui celle du collège de Villemandeur dans le Loiret et celle de l'INSEP. Le SNES refuse toute forme de délégation de service public dans l'Education Nationale et demande tant à l'Etat qu'aux collectivités territoriales d'assumer la responsabilité de l'exer-

cice des missions qui leur sont confiées.

IV.4.

La carte scolaire est devenue aujourd'hui un outil essentiel de mixité sociale, et devrait mieux contribuer à lutter contre les effets de la ségrégation sociale et territoriale. Elle garantit le droit de tout élève à être scolarisé dans l'établissement de son secteur. Le SNES refuse sa suppression ou son « assouplissement » car l'affichage d'une « liberté » des parents deviendrait une liberté de sélection donnée à certains établissements et exacerberait la concurrence entre ces derniers. En outre l'enseignement privé refuse de s'inscrire dans une organisation publique et géographique de recrutement des élèves.

Le SNES propose de :

- mettre en place une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire, en particulier, en matière d'urbanisme afin d'éviter la constitution de ghettos de familles défavorisées et de « casser » ceux qui existent ;
- améliorer la diversité et la nature de l'offre de formation, singulièrement dans les établissements situés dans les secteurs difficiles (variété des langues vivantes, implantation de CPGE et de BTS, développement des enseignements artistiques par exemple) ;
- améliorer les conditions d'enseignement et de vie dans les établissements des quartiers difficiles en attribuant à ces établissements des moyens supplémentaires importants ;
- revoir le découpage des zones de la carte scolaire dans certains secteurs, le découpage actuel des zones de recrutement renforçant parfois la ghettoïsation qu'il est censé corriger, penser l'implantation des nouveaux établissements en veillant à cette mixité et adapter les transports publics.
- accorder progressivement aux établissements des moyens, en particulier en personnels, non plus fondés sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement mais fondés sur le nombre d'élèves scolarisables du secteur de recrutement.

IV.5.

La place et le rôle des associations au regard de leur statut de personne morale privée doivent nous interpeller.



IV.5.1. Au lieu de rester un aiguillon mettant en évidence et palliant l'absence d'engagement des pouvoirs publics, elles sont aujourd'hui de plus en plus instrumentalisées, comme outil d'externalisation des missions qui relèvent normalement de l'État et des collectivités territoriales. Pourtant, dans le cadre des activités complémentaires à celles de l'Éducation nationale, elles ont un rôle positif à jouer. Mais elles ne doivent pas avoir de but lucratif (au sens de la loi ou par le biais d'artifices divers) et doivent être laïques. Reconnues par l'institution après vérification, sans concession, du respect de ces principes, elles doivent être contrôlées régulièrement tant sur le contenu de leur activité que sur leur gestion. Enfin, la nature de leur mission doit être strictement encadrée afin d'éviter qu'elles ne se substituent au service public.

IV.5.2.

Certaines structures privées profitent aujourd'hui des carences des services publics tout en contribuant à la marchandisation de certains besoins légitimes. C'est le cas des « entreprises de soutien scolaire ». L'abattement fiscal dont bénéficient ceux qui font appel à ces officines est inacceptable car il contribue à faire du « soutien scolaire » un marché lucratif et ne concerne que ceux qui sont impossibles. Les recettes ainsi perdues pour l'État seraient utilisées de façon plus équitable et plus utile dans la mise en place d'un soutien scolaire dans les établissements. Le SNES demande donc la suppression de cet abattement fiscal.

Dans un ordre un peu différent, car sans possibilité de déduction des impôts, il en est de même pour les officines de « coaching » et autres organismes de conseil en orientation, qui pour certains peuvent bénéficier de la taxe d'apprentissage, et qui vendent des tests psychologiques et d'aptitudes professionnelles aux lycéens.

IV.5.3.

Le SNES s'oppose au financement des sections internationales des écoles, col-

lèges et lycées publics par les parents sous couvert d'associations privées, remettant en cause le principe de gratuité et le monopole de recrutement des enseignants par l'État. Le SNES demande l'abrogation de l'article de la Loi de finances pour 2007 autorisant ce dispositif.

IV.6.

Le fonctionnement du système éducatif s'opacifie et le dialogue social se détériore, très souvent réduit à un débat formel, surtout au niveau académique. Le SNES demande l'ouverture de négociations afin d'améliorer et de réorganiser les conditions du dialogue social, que ce soit dans le cadre paritaire ou tripartite.

Permettre aux personnels et aux usagers d'intervenir vraiment dans les phases d'élaboration des projets est indispensable. De même, au niveau de l'établissement, le fonctionnement des instances, en particulier du CA, est mal vécu face aux tentatives récurrentes de l'administration, à tous les niveaux, d'imposer ses décisions le plus souvent de manière autoritaire. C'est aussi aux autorités de tutelle de faire respecter les décisions réglementaires prises en C.A. L'autonomie de l'établissement n'est pas celle du chef d'établissement. C'est l'espace de décision donné à l'ensemble de la communauté scolaire représentée au sein du conseil d'administration de l'EPLE. En particulier, le projet d'établissement ne doit pas être un outil de déréglementation.

Le SNES s'oppose à un accroissement de l'autonomie des établissements dans le domaine des choix budgétaires, de l'offre de formation ou de la gestion des ressources humaines.

Le renforcement de cette autonomie ne pourrait conduire qu'à transférer aux établissements, par décentralisation, ou au chef d'établissement par déconcentration des compétences soit en matière de gestion du personnel, soit en matière de contenus et d'horaires d'enseignement. Une telle évolution serait porteuse d'inégalités graves tant pour les usagers que pour les per-

sonnels. Elle mettrait en péril le caractère national de l'éducation. C'est pourquoi le SNES s'y oppose. Par ailleurs, le SNES renouvelle sa demande de supprimer du premier collège des électeurs au C.A. les personnels de direction.

IV.7.

Il existe un espace pédagogique qui relève de la liberté individuelle et collective des enseignants (voir thème II). Il ne peut ni être placé sous la tutelle des chefs d'établissement dont ce n'est ni la mission ni la compétence, ni conduire à la création d'une hiérarchie intermédiaire.

Le SNES s'oppose donc au conseil pédagogique, qui, dans sa forme et son esprit, vise à remettre en cause ce principe. Il continuera à lutter contre sa mise en place et s'opposera à toute dérive là où il a été imposé. Il convient, hors de toute tutelle, de créer les conditions qui permettent aux enseignants de faire de façon démocratique et transparente, les choix collectifs qui leur reviennent (choix des manuels scolaires, utilisation des crédits d'enseignement, demande d'équipements pédagogiques collectifs, préparation du projet d'établissement, organisation de la concertation entre les équipes, coordination disciplinaire, etc.).

LAÏCITÉ

Le SNES confirme les mandats de ses derniers congrès. En particulier le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public. Le SNES affirme sa volonté de promouvoir un processus d'unification du système d'enseignement dans notre pays au sein du service public et laïque réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois anti-laïques. Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle.

Le SNES rappelle aussi son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre européen.

L'actualité conduit à s'exprimer sur cinq points :

1. Dans le monde, y compris en France, une offensive des religions vise à réclamer un traitement particulier des croyances qu'elles défendent. Cela se traduit par des demandes, y compris à l'ONU, de limiter la liberté d'expression, de critique concernant les religions et leurs symboles. Pour le SNES, il ne saurait y avoir de protections particulières pour ce qui touche aux religions.

2. La loi du 9 décembre 1905 proclame la liberté de conscience et garantit à chaque citoyen que ses convictions religieuses seront protégées et qu'il pourra exercer librement son culte. En contrepartie, elle organise la séparation des églises et de l'État. Or cette loi fondatrice est régulièrement contestée par ceux qui veulent introduire en France des logiques communautaristes ou qui

s'en accommodent : volonté d'autoriser le financement public de lieux de culte, interventions directes de l'État dans des affaires religieuses, capitulation devant certaines exigences des religions, etc. Le SNES réaffirme son attachement à la loi de 1905 et s'oppose à sa remise en cause.

3. L'École est impliquée dans ce mouvement d'ensemble de multiplication et de diversification des manifestations « identitaires » dont celles d'appartenance religieuse. Ces manifestations sont loin de se limiter au port de signes religieux : contestations de cours (en particulier s'agissant de la théorie de l'évolution), refus de la mixité, ordre moral imposé aux filles mais aussi aux garçons, banalisation de l'insulte ou de l'agression sexiste raciste ou antisémite se multiplient. Au nom de la tolérance ou du respect de l'individu, du droit à la différence au profit de la différence des droits, la tentation existe de faire des compromis. Cela risque alors de conduire au développement d'une culture identitaire dans la société mais aussi dans l'École qui entraverait, en particulier, l'exercice de la citoyenneté. S'il faut réaffirmer la nécessité du dialogue et de l'explication, il faut aussi réaffirmer qu'on ne peut négocier les principes de laïcité. Dans le même temps, le SNES n'ignore pas l'instrumentalisation actuelle qui est faite de toutes ces questions dans le but de stigmatiser une partie de la population. Il refuse de s'inscrire dans des manœuvres de ségrégation sociale qui au bout du compte, alimentent elles aussi les communautarismes.

4. Le SNES s'oppose au sponsoring d'activités pédagogiques par des entreprises privées. En partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, le Medef développe une campagne pour diffuser « l'esprit d'entreprise », une morale, fondée sur les valeurs de compétition entre les individus, chacun étant invité à devenir l'entrepreneur de lui-même, c'est-à-dire engager toute sa personnalité au service de l'entreprise. Le SNES s'oppose à cette normalisation des esprits, particulièrement en SES, et revendique au contraire un enseignement de la citoyenneté fondé sur la solidarité et le jugement critique.

5. Le SNES demande l'abrogation de l'article 89 de la loi 04-809 du 13 août 2004 faisant obligation aux communes de financer les dépenses scolaires d'élèves inscrits dans des établissements privés d'autres communes.

Le SNES continue à prôner l'unité de toutes les grandes organisations laïques. Cette unité est un moyen essentiel pour défendre et promouvoir la laïcité dans notre pays et en Europe. Il soutient la création d'observatoires unitaires départementaux de la laïcité, fédérant toutes les composantes du mouvement laïque, structures qui constituent un bon exemple de ce qui devrait être créé au niveau national.



Sylvie Nony

THÈME 2

RAPPORTEURS : CHRISTOPHE BARBILLAT, CLAIRE DUMONT, ANNE FÉRAY, ARNAUD PARIENTY, FRÉDÉRIQUE ROLET, NICOLE SERGENT

Des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications et leurs droits

POUR 383 · CONTRE 52 · ABST 6 · RV 0

Depuis une dizaine d'années, les politiques éducatives n'ont pas répondu aux besoins du système éducatif. L'Éducation nationale et plus particulièrement le second degré ont été fortement attaqués. Depuis 2004, le second degré soumis sans distanciation à l'aune des comparaisons internationales, interpellé sur ses insuffisances, parfois réelles certes mais fruits de causes qu'il conviendrait d'analyser, en a été particulièrement la cible. Les politiques de libéralisation des services publics, en particulier de l'Éducation, établies par l'Union européenne et les gouvernements dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pèsent sur les orientations des politiques éducatives en France.

Rompant avec la volonté de poursuivre la démocratisation, la politique éducative menée entend avant tout réduire les coûts en agissant sur deux leviers, l'offre et la structure des formations, le nombre de personnels éducatifs et leur mise au

pas, l'influence accrue des hiérarchies locales sur l'avancement et les accès au corps, sur les services et les missions qui remettent en cause le cadre national du statut de service public.

Pour cela, la loi Fillon dont nous demandons l'abrogation et la déclinaison Robien mettent en place l'exclusion et la sélection dès la cinquième, avec l'apprentissage junior occultent le poids des inégalités sociales sur les performances scolaires en individualisant les parcours et « naturalisant » les difficultés, aggravent les disparités entre établissements, introduisent un appauvrissement des contenus et une hiérarchisation des savoirs et envisagent l'orientation comme une succession d'actions et de procédures à mettre en œuvre sans jamais s'interroger sur les processus complexes de l'élaboration des projets à l'adolescence. Des enseignements, comme les arts, les langues vivantes, l'EPS sont menacés d'externalisation. Côté personnels cela se traduit par l'augmentation du temps de travail contraignant des enseignants, l'im-

position de la bivalence, l'absence de référence aux différents personnels de l'équipe éducative, la sape des décrets de 1950 organisant les services, la négation des missions de remplacement, la remise en cause des droits à carrière et mobilité, le pouvoir donné aux chefs d'établissement sur le contenu des services et les carrières.

Les suppressions de postes s'enchaînent, les compléments de service se multiplient, les recrutements sont calibrés de façon à ne remplacer qu'un enseignant sur deux partant en retraite – un sur cinq pour les CO-Psy, un sur trois pour les CPE, les non-titulaires sont massivement mis au chômage, les droits des TZR non respectés. La LOLF, basée sur la recherche systématique de performance et de productivité, au détriment des missions de service public, constitue un outil au service de ces orientations, ajoute à la contrainte du plafond d'emplois celle d'une masse salariale insuffisante pour assurer les promotions justes de tous.

La mise en place du conseil pédago-



Frédérique Rolet et Claire Dumont

gique, l'introduction prévue du livret de compétence lié au socle commun, la réforme du cahier des charges des IUFM procèdent de cette volonté d'encadrer, de contrôler l'activité enseignante, de bouleverser en profondeur le métier pour le tirer vers des fonctions d'exécution. Les audits pilotés par Bercy inspirent désormais largement le MEN et le poussent à franchir toujours de nouvelles étapes comme l'a illustrée la méthode utilisée pour réformer les décrets de 1950.

C L E R M O N T - F E R R A N D 2 0 0 7

E X T R A I T S



LU DANS LE JOURNAL DU CONGRÈS N°3 DU 28 MARS

Paroles de militantes

RENCONTRE AVEC SYLVIE (NANCY),

SECRETARE DE S1, PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE (COLLÈGE)

De quand date votre engagement syndical et pourquoi avoir choisi la FSU ?

Je suis syndiquée depuis une dizaine d'années. La FSU est pour moi le syndicat le plus en phase avec les problèmes rencontrés au quotidien. J'ai choisi de m'engager pour défendre les collègues, je trouve intéressant d'avoir ce rôle auprès des adultes de l'établissement parce qu'en étant professeur on est surtout au contact des élèves.

Dans votre collège, quelles sont les principales sollicitations de vos collègues ?

Régulièrement, on vient me trouver pour les évolutions de carrières, les changements d'échelon et également pour tout ce qui est problèmes du quotidien. C'est le syndicalisme concret, sur le terrain qui m'intéresse, quand je suis utile aux autres.

Imaginez-vous votre métier d'enseignante tel qu'il est ? Et comment évoluent vos conditions de travail ?

Tel qu'il était peut-être, mais pas tel qu'il est devenu ! On nous demande de plus en plus de faire d'autres choses que d'enseigner. On est de plus en plus pris par des tâches administratives et on doit assumer les rôles de psychologue, d'assistante sociale pour lesquels on n'a pas été formé. Et l'évolution ne se fait pas dans le bon sens, on choisit l'enseignement pour transmettre la passion qu'on a pour la discipline et notre fonction est parasitée par d'autres missions pour lesquelles nous ne sommes pas qualifiés. Tout cela détériore nos conditions de travail et on a de plus en plus de pression et un sentiment de culpabilité.

Malgré tout, je reste optimiste, il ne faut pas baisser les bras, continuer à se battre et essayer de gagner les jeunes collègues à l'idée de l'engagement. J'ai beaucoup d'espoir dans les jeunes et plus particulièrement dans les lycéens, ils semblent retrouver le sens de la lutte, on a pu le voir lors

du conflit contre le CPE. Je pense qu'il est important de développer chez les jeunes des idéaux et la volonté de se battre pour de vraies causes.

Comment s'est passé votre premier jour de congrès, que pensez-vous des thèmes abordés ?

Peut-être un peu long au démarrage, je préfère les discours en lien direct avec la profession. C'est pour cela que j'ai choisi le thème 1, pour son caractère concret.

L'organisation prévue ici à Clermont-Ferrand vous permet-elle de profiter pleinement du congrès ?

Oui, tout à fait, l'organisation est très très bien faite, j'ai mon hôtel à deux pas et c'est également proche du centre ville ce qui est très agréable. Tout a été fait pour qu'on ne rencontre aucune difficulté sur place et la ville m'a donné une bonne impression.



Il est vital pour nous de préciser et développer dans ce contexte notre conception du métier, de la qualification, de la formation. L'urgence de développer le système éducatif, de donner un accès élargi aux études secondaires et d'augmenter le nombre de diplômés doit s'appuyer sur des métiers qualifiés et enrichis, une professionnalité renforcée. Les métiers de l'éducation subissent dans leur exercice les tensions et contradictions qui traversent la société ; l'aspiration à davantage de justice et d'égalité s'exprime fortement, notamment chez les élèves scolarisés dans les établissements où se concentrent les difficultés, dans les filières les moins prestigieuses. Cela a des conséquences sur le rapport des jeunes à l'école, les stratégies des familles. L'incertitude sur les missions assignées au système scolaire complique le métier, conduit à un investissement professionnel accru avec des incidences sur la santé des personnels, oblige à pousser la réflexion sur les pratiques, à analyser l'activité, revenir sur la spécificité et l'unité des missions constitutives du métier enseignant. Les évolutions nécessaires du métier doivent préserver son identité, traiter l'enseignant et les autres personnels éducatifs comme concepteur de ses contenus et pratiques, favoriser les échanges professionnels et la réflexion collective, améliorer les conditions de travail, les débuts et fins de carrière.

Relever le défi de l'accès démocratique de tous aux savoirs nécessite des personnels reprenant la main sur leurs métiers, mieux formés, mieux rémunérés respectés dans leur identité professionnelle. Des personnels dont la qualification et le rôle social soient reconnus, les métiers, les traitements et les carrières les fins de carrières aménagées revalorisés, permettant la transition vers une retraite à taux plein à 60 ans, à 75% du dernier traitement et après 37.5 annuités.

1. LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION SE TRANSFORMENT

L'acte d'enseignement ou d'éducation est confronté aux évolutions rapides de notre société : attentes générales de la nation et particulières des familles, intégration des TICE et développement des ENT (environnement numérique de travail), demande d'individualisation, exigence de performances... Le SNES a toujours développé une conception de nos métiers autour de trois axes forts : articulation des missions des différents personnels dans un travail d'équipe au service de la réussite des élèves (enseignement disciplinaire et acquisition d'une culture commune vivante, soutien, aide, formation citoyenne et apprentissage du vivre ensemble, formation professionnelle, orientation...), liberté pédagogique comme levier de mise en œuvre de programmes qui doivent rester nationaux, d'objectifs de for-

mation et d'acquisition de diplômes nationaux, formation initiale et continue de haut niveau.

1.1 LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ET DE CONCEPTION DES MÉTIERS ET LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le SNES combat la loi Fillon sur l'école et revendique le principe de liberté pédagogique.

Il a porté l'idée que les enseignants sont les « concepteurs » d'un métier soumis à des tensions d'ordre didactique : décalage entre les injonctions institutionnelles et la réalité perçue de ses élèves, gestion de l'hétérogénéité du groupe en terme de niveaux mais aussi d'attentes et de rapports aux savoirs, difficulté de faire entrer tous les élèves dans l'activité scolaire sans les laisser s'enfermer dans des méthodes ou des procédures perçues souvent comme plus « rentables » à court terme.

Ce besoin d'un espace personnel de travail, d'initiative et d'action, qui n'exclut en rien une évaluation extérieure indispensable, suppose la responsabilisation des enseignants et une capacité à agir qui s'appuient sur les textes réglementaires mais aussi sur les acquis effectifs des élèves, une réflexion collective permettant la mise en œuvre locale d'objectifs et de recommandations nationales.

Défendre la liberté pédagogique ainsi définie et l'existence de programmes d'enseignement et de diplômes nationaux sont les deux volets d'une même exigence face aux deux types de dérive que l'institution encourage actuellement et que le SNES combat :

- l'« encadrement » pédagogique par :
 - l'imposition de « bonnes pratiques » reflorissant périodiquement : groupes de niveaux tels les « groupes de niveaux de compétence » en langues vivantes, « démarche d'investigation » promue à travers l'expérimentation d'un enseignement de « sciences intégrées » en Sixième, évaluation par livret de compétences imposée par le socle commun... ce qui fractionne les savoirs en micro compétences, instauration du PPRE, de la note de vie scolaire, autant de pratiques qui concourent à accentuer les inégalités entre élèves et amorcent un dévoiement du rôle et des missions des enseignants et leur déqualification ce que le SNES doit appeler à combattre ;
 - la mise en place du conseil pédagogique piloté par le chef d'établissement qui, en outre, au travers de ses pouvoirs accrus sur l'évaluation et le déroulement de carrière, dispose de moyens de pression importants. Le SNES s'oppose à la mise en place de ce conseil parce que le chef d'établissement n'a pas à peser sur les pratiques pédagogiques ni à intervenir dans les choix des enseignants.
- la déréglementation par l'initiative locale inscrite :
 - dans l'article 34 de la loi Fillon qui dresse le cadre d'expérimentations conduisant des établissements à aban-

donner des programmes nationaux ou modifier les grilles horaires nationales ; – dans les audits de Bercy sur les grilles horaires qui proposent d'annualiser les horaires des élèves et de laisser une proportion importante de ces horaires à l'initiative locale.

Les ENT peuvent être un outil précieux dans le quotidien des personnels et dans leurs relations avec les différents acteurs et partenaires du système éducatif : espace collaboratif de travail, espace ouvert aux parents, utilisation du cahier de textes virtuel, relevé de notes, gestion des absences... De par les évolutions qu'ils entraînent, ils comportent aussi des risques majeurs sur lesquels le SNES met en garde, au regard de la déontologie et de la définition du Service public d'Éducation d'une part et de l'exercice des missions de ses personnels d'autre part : marchandisation du système éducatif (vente de logiciels clés en mains...), instrumentalisation de ces technologies pour contrôler et faire pression sur les personnels et leur imposer des pratiques ou/et des contenus pédagogiques. L'évaluation par ce biais des « performances » de chaque enseignant ne saurait être acceptée. Les ENT doivent être un apport et non une entrave à la liberté pédagogique et ne doit pas augmenter la charge de travail des personnels ou les contraintes administratives ; les notes, les travaux, les cours, les devoirs, le cahier de texte électronique, quand il est mis en place, doivent uniquement être à la disposition des élèves de façon individuelle et en aucun cas être accessible à tous. Il faut garantir que la sécurité des réseaux et données soit assurée, en particulier en ce qui concerne les données personnelles des enseignants. La traçabilité, si elle peut être utile ne doit pas se transformer en outil de surveillance ou intervenir dans les évaluations.

L'installation et l'entretien des parcs informatiques et des réseaux sont trop souvent soumis au dévouement de collègues, qui y consacrent de nombreuses heures, souvent bénévoles. Le SNES réclame le recrutement de techniciens spécialisés, ayant une qualification reconnue statutairement, et de gestionnaires de réseaux dans les établissements.

La généralisation des ENT oublie aussi qu'une grande partie des familles ne dispose pas d'un accès aux TICE (plus de

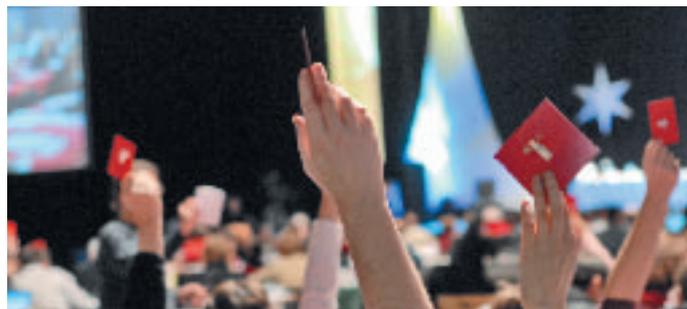
la moitié des foyers d'après une étude récente), que des établissements, des classes sont exclus du dispositif « classes pupitres », accentuant les inégalités. Le SNES sera vigilant dans tous les établissements sur l'utilisation faite des données contenues dans Sconet.

L'accès non contrôlé aux données personnelles concernant les élèves ainsi que leur utilisation possible posent un véritable problème éthique et de droit des individus dans un contexte d'atteinte aux libertés (loi de prévention de la délinquance, sans-papiers...) Quant à la gestion des absences sous Sconet, les CPE redoutent fortement de perdre la maîtrise de la spécificité de leur métier par la réduction à une seule gestion comptable et statistique soumise aux contraintes des contrats d'objectif.

1.1.1. Le travail en équipe et en complémentarité, une des clés de la réussite de tous les jeunes

Nos congrès ont affirmé la nécessité de constitution de véritables équipes pluri-professionnelles pour prendre en charge les élèves dans leur diversité. Nous avons à préciser les complémentarités à créer entre les personnels dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité et clarifier ce qui relève des domaines spécifiques des uns et des autres.

Les regards croisés de professionnels, précieuse spécificité française, sont les plus à même d'aider l'élève à construire son parcours et à réussir. La présence de CPE, de documentalistes de CO-Psy et d'étudiants surveillants permet d'avoir, dans l'établissement, une réflexion d'équipe sur les difficultés et le potentiel de l'élève dans sa globalité. C'est la raison pour laquelle le SNES réclame l'affectation à temps plein d'au moins un CPE dans chaque établissement et non une présence à temps partiel. Du temps doit être donné dans le service des personnels pour développer une pratique de concertation, qui ne peut être réglementée que sous forme de décharge. Or, aujourd'hui ces équipes sont menacées par la confusion des rôles que le ministère tente de mettre en place dans les missions des enseignants pour réduire voire supprimer certains corps ou en dénaturer les missions. Cette dénaturation de nos missions menace nos conditions de travail et nous réaffirmons aujourd'hui défendre notre statut de psychologue seule garantie de nos missions et de nos conditions de



A voté !



Christophe Barbillat et Anne Feray

travail. Le métier de Copsy est gravement menacé par les projets ministériels actuels dont le schéma national d'orientation sera le fer de lance. L'objectif est de faire éclater le métier en transférant l'aide à l'élaboration des projets sur les enseignants, en maintenant le corps des Copsy en état de survie, et en recourant à de nouveaux personnels qui ne seront peut-être même pas fonctionnaires de l'Éducation nationale pour conseiller les élèves.

La réduction drastique des recrutements vise aussi à empêcher tout travail en équipe et à favoriser la substitution des rôles. Le Snes refuse toute dénaturation du métier de CPE qui résulterait de la chute des recrutements (deux pour cinq départements) et de la volonté de l'administration de modifier leurs missions. Les CPE sont des membres des équipes pédagogiques et de l'équipe éducative au rôle spécifique. C'est dans le suivi individuel et collectif des élèves que leur intervention prend sens. Le CPE qui suit l'élève dans la pluralité de ses activités et dans des contextes très différents favorise les apprentissages de l'élève. Le Snes réaffirme avec force la nécessité du métier de CPE. L'engagement de la fonction publique dans une stratégie de réduction du nombre de corps a des incidences sur l'Éducation nationale. Ainsi, le RIME organise le regroupement des missions de professionnels ayant des qualifications spécifiques et leur interchangeabilité.

1.1.2. Le remplacement

Le remplacement est un besoin permanent du service public de l'éducation, dont la continuité doit être assurée par des personnels titulaires y compris à l'étranger et en Collectivités d'Outre Mer (COM). Nous réaffirmons notre opposition au remplacement de Robien (cf. Congrès du Mans, 2 2 3 4). Les remplacements de longue durée ne sont pas tous assurés. Les remplacements de congé maternité ou de maladie pour les Copsy sont de plus en plus souvent effectués à moitié. Le Snes exige les moyens nécessaires (TZR en nombre suffisant) pour assurer les remplacements dans de bonnes conditions.

La situation qui est faite actuellement aux TZR est inacceptable : leurs conditions d'exercice doivent être améliorées, dans le respect absolu de leur qualifica-

tion, de leur discipline et de leur affectation dans la zone de remplacement. Nous rappelons que seul un ordre de mission rectoral peut déclencher une mission de remplacement. En termes de stratégie syndicale, la pénibilité et la spécificité des conditions d'exercice doivent être pleinement reconnues : décharge de service, amélioration du système indemnitaire, notamment en fonction des distances kilométriques parcourues ou (et) du temps de transport. Le Snes exige la fin immédiate de la proratisation des ISSR et le rétablissement immédiat des bonifications au barème de mutation.

1.1.3. Les groupes de niveaux de compétence : un danger pour le métier

Le Snes a mis en garde contre ce mode de répartition des élèves qui présente plus de dangers que d'avantages :

- sur la vie de l'établissement : organisation des emplois du temps en fonction des alignements en LV, « marginalisation » des profs de langues par rapport aux autres profs ;
- sur les conditions de travail des enseignants : volume énorme d'heures de concertation non (ou sous) rémunérées, difficulté d'organiser les groupes : les élèves sont réticents à changer de groupe 3 fois par an car il y a une perte de cohésion des groupes d'élèves et aussi perte du lien élève/prof ; difficulté de suivi des élèves (puisqu'il y a plusieurs changements dans l'année), conseils de classes multipliés ;
- sur l'efficacité pédagogique : morcellement de l'enseignement en série de multiples compétences et visée très utilitariste des LV (liée au Cadre Européen), évaluation permanente de micro tâches, ce qui va à l'encontre de la construction des savoirs et de la culture commune,
- Ces groupes s'avèrent être des groupes de niveaux. Se crée donc un accroissement des écarts et finalement une sélection des élèves qui est souvent synonyme de tri social.

Les langues vivantes servent de laboratoire d'expérimentation, ces groupes de niveaux de compétences sont la porte ouverte à toutes les déréglementations possibles : plus d'horaires nationaux, plus de programme national, certifications... et donc un enseignement très « local ».

Le Snes s'oppose à toute certification concurrente de l'examen national ou s'y substituant. Il revendique l'abandon des groupes de niveaux de compétences

1.1.4. Le droit à l'expérimentation dans les établissements et l'article 34 de la loi Fillon

Si le système a un besoin vital de développer l'innovation, il n'a pas celui de déréglementer par l'expérimentation dans les établissements sur leurs moyens propres.

Devant les dérives que permet la loi Fillon et auxquelles invitent les audits collèges et lycées et la circulaire de rentrée 2007 (mise en place de solutions particulières qui remettent en cause l'égalité de tous sur tout le territoire, possibilité de redéfinir des équilibres disciplinaires, horaires), le Snes réaffirme les principes qui doivent réguler toute expérimentation : réelle initiative ou véritable volontariat des équipes, cadre national permettant d'assurer l'accompagnement et la formation des équipes sur le plan didactique et théorique, l'évaluation scientifique, rigoureuse, contradictoire et régulière, mutualisation des bilans des expérimentations, moyens spécifiques fléchés. Le Snes rappelle que toute expérimentation n'est pas transférable et que la généralisation d'une expérimentation ne peut s'envisager que si elle répond à un besoin globalement partagé et si elle est accompagnée des moyens nécessaires.

Le travail en équipe est un moteur de l'innovation dès lors qu'il facilite dans un cadre théorique repéré, l'investigation sur des moyens spécifiques de nouveaux dispositifs encadrés, évalués et non le rejet sur les équipes d'une politique de renoncement.

1.1.5. Le curriculum en information-documentation au collège

Dans cette société de l'information, maîtrise de l'information, éducation à l'information sont devenues des objectifs prioritaires de l'éducation pour tous. Or, comment concevoir un tel enseignement sans horaire intégré à l'emploi du temps des élèves, ni cadre pédagogique ?

Le Snes revendique la mise en place d'un curriculum en information-documentation, prescrivant « un ensemble cohérent de contenus et de situations d'apprentissages [selon] une progression déterminée » pour tous les niveaux de classes du collège.

L'enseignant documentaliste assurerait cet enseignement en partenariat avec les enseignants de disciplines choisies en abondant l'horaire de ces disciplines. La formation en information-documentation au lycée porterait essentiellement sur le développement de l'esprit critique des élèves, en liaison avec les apprentissages documentaires du collège.

1.2. NOTRE CONCEPTION DU SERVICE

La réalité du travail enseignant est difficile à appréhender ; le métier est fondé

sur le travail des contenus disciplinaires, définis par les programmes et examens, avec les élèves. Mais au-delà de ce « noyau dur », les évolutions des contenus, du rapport des élèves à l'école et au savoir ont compliqué l'activité : les enseignants ressentent le besoin de mieux répondre aux difficultés des élèves, de sortir de l'isolement, de développer le travail collectif. L'institution de son côté conduit à une implication de plus en plus forte dans la vie de l'établissement. Le temps et la charge de travail se sont alourdis. Le Snes dénonce la logique ministérielle à l'œuvre depuis plusieurs années qui revient à changer radicalement le statut des personnels par différents moyens : déréglementation, flexibilité et déni des qualifications. Les décrets Robien sur le remplacement et les services doivent être abrogés.

Comment faire évoluer les services des enseignants, décliner les missions sous leurs diverses formes ? Quelle traduction et quelle reconnaissance du travail en équipe ? Quelles priorités en matière de réduction du temps et de la charge de travail, comment reconnaître les tâches réellement effectuées ?

Réfléchir aux évolutions du service suppose de partir des missions, mieux cerner les composantes du métier – heures d'enseignement, conseils, réunions, formation, recherches, évaluations... – en cherchant à améliorer les conditions d'apprentissage, la relation du professeur à l'élève, le travail de l'équipe éducative, en respectant la cohérence de la mission centrale du métier. C'est pourquoi le service doit continuer à être fixé statutairement en heures hebdomadaires d'enseignement, les maxima abaissés, les décharges statutaires élargies, les conditions d'exercice en classe améliorées ; c'est en effet là que se construit l'activité intellectuelle des élèves.

La mission de soutien scolaire doit être pleinement intégrée à l'acte d'enseignement et intégrée dans le service. L'aide individualisée qui existe déjà en classe de seconde en maths et en français, pourrait être élargie aux autres disciplines et aux autres niveaux. Le soutien relevant des missions des enseignants, le dispositif des assistants pédagogiques ne peut être pérennisé et doit être abandonné.

Parallèlement, l'aide aux devoirs pourrait être assurée par des enseignants volontaires ou par des étudiants surveillants recrutés en nombre suffisant (cf 2.2.5). Pour être pleinement efficaces, les dispositifs d'aide doivent donner lieu à un échange collectif ; c'est pourquoi nous réitérons notre demande d'une diminution du temps de présence devant élèves et un abattement horaire forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes.

En outre, le Snes soutient la demande de création d'un véritable service public de l'accompagnement à la scolarité, complémentaire de l'école et non substitutif des missions exercées par les personnels



ayant des missions spécifique. La mission d'enseignement doit intégrer la construction du rapport des élèves aux savoirs dans ses objets mêmes et non à côté d'eux comme le proposent trop souvent les réformes. La création d'un dialogue plus approfondi avec les élèves suppose de redonner le temps du face-à-face prof/élève, d'agir sur la taille des classes et le nombre d'élèves à encadrer afin d'améliorer prioritairement l'efficacité du travail en classe ; elle peut aussi nécessiter des tâches telles que le tutorat, la vie de classe... Pour tenir compte de la plus grande complexité de nos métiers, dont le travail en équipe n'est qu'un aspect, le SNES demande une diminution conséquente des maxima de service hebdomadaire pour tous.

Dans la continuité de nos mandats de Lille, Strasbourg, Toulouse pour réduire notre temps de travail et la charge de travail nous revendiquons :

- l'amélioration des conditions de travail et d'emploi (effectifs, dédoublements, travail en petits groupes) ;
- l'abaissement des maxima de service ;
- l'intégration du soutien scolaire dans les heures hebdomadaires d'enseignement
- l'intégration de la concertation dans le service.

Dans l'immédiat, nous revendiquons donc des maxima de service de 17 heures dont 2 h forfaitaires pour les certifiés (15 h dont 2 h forfaitaires pour les agrégés). Pour les enseignants documentalistes, les CPE et les CO-Psy, il s'agit de décliner cette revendication selon les modalités adaptées à l'exercice de leurs missions. Le SNES rappelle les mandats adoptés à Toulouse pour les CPE (30 + 5 h) qui gardent toute leur actualité. Toute réduction du temps de travail ne peut s'appliquer sur le terrain qu'avec la création de postes correspondants. En outre, il convient de maintenir les décharges actuelles et de tenir compte de la diversité nouvelle des situations et des pratiques qui y répondent, et étendre les décharges statutaires, encadrées nationalement, attribuées en fonction de la spécificité de chaque type de situation, notamment :

- pour les collègues en établissement ZEP ;
 - pour les collègues ayant trois niveaux ou plus, ou trois séries différenciées dans leurs contenus et programmes
- Enfin, toutes les activités pédagogiques spécifiques, à l'initiative d'un ou plusieurs collègues, doivent donner lieu à décharge. On pourrait envisager un volant de décharges attribué à chaque établissement et géré démocratiquement. Les tâches ponctuelles doivent être rémunérées en HSE.

Il s'agit donc de partir du décret de 1950 – avant dénaturation Robien – d'améliorer et d'élargir ses dispositions pour prendre en compte les évolutions du métier.

Sur ces bases, le SNES mènera le débat avec la profession et portera ces orien-

tations dans les négociations qu'il revendique.

Nous rappelons parallèlement nos demandes concernant :

- la suppression du recours aux compléments de service
- le respect de la qualification et de la discipline de recrutement
- l'amélioration des dispositions statutaires sur le remplacement (service et affectations des TZR).

Le SNES condamne la multiplication des affectations sur des postes à complément de service, répondant à des logiques budgétaires ; il exige l'exploration d'autres solutions (HS, autre répartition des services, horaires élèves, dédoublements,...), le respect des actuels décrets de 1950 et, en cas de compléments de service, des décharges prenant en compte la distance entre les établissements.

1.3. FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Nos métiers sont la cible d'attaques qui visent la qualification des personnels, leurs missions et dont le levier principal est la politique de diminution des recrutements et des coûts (augmentation du temps de stage en responsabilité, bivalence...). Les projets de création d'un nouveau corps de personnels d'orientation pour remplacer les CO-Psy, s'accompagneraient d'une réduction de la durée et de la qualité de la formation initiale. Les modalités actuelles de la réforme des IUFM et le cahier des charges des formations participent de cette politique de remise en cause de nos professions au détriment des élèves, des personnels et du service public d'éducation. C'est pourquoi le SNES demande l'abrogation du cahier des charges de la formation des maîtres défini par l'arrêté du 19 décembre 2006 et l'ouverture de discussions pour l'écriture d'un cahier des charges basé sur notre conception des métiers d'enseignant et de CPE.

Par ailleurs, l'intégration des IUFM aux universités devrait constituer une chance pour la formation des maîtres si elle permet le rapprochement effectif entre la recherche scientifique et didactique et la formation des enseignants. Le gouvernement a perverti ce processus qui, dans sa mise en place actuelle (rupture entre contenus et structure de formation, décisions renvoyées localement à chaque université, précipitation des procédures d'intégration, etc.), sert une logique budgétaire et dénature nos métiers.

En outre, en évinçant les organisations syndicales représentatives de nos professions des instances de l'IUFM et de l'Université, le gouvernement écarte les enseignants et les CPE de la réflexion et des décisions sur la formation.

1.3.1. Pré-professionnalisation, recrutements et prérecrutements
La pré-professionnalisation présentée dans le cahier des charges de la formation des maîtres est extrêmement réduc-

trice dans son approche et ses objectifs. Elle se limite à des stages d'observation rendus obligatoires pour l'inscription aux concours, sans retour en terme de réflexion ni d'analyse. La pré-professionnalisation pourrait commencer, dès la première année d'université par des enseignements en épistémologie et en histoire de la discipline. On peut concevoir qu'au fil du cursus, des connaissances en didactique, en histoire de l'enseignement de la discipline étudiée ou sur les différents courants pédagogiques soient proposées. Les modules constitutifs de cette préformation ne doivent ni enfermer dans une voie les étudiants qui en feraient le choix ni être un préalable à l'inscription aux concours. Les concours de recrutement doivent rester nationaux. Ils sont la garantie de la qualité du service public sur tout le territoire notamment parce qu'ils imposent une unité de la formation des futurs enseignants. Leur rôle est de certifier

tention du master complet avec le succès au concours. Face à l'allongement de la durée des études qui résulterait de cette élévation du niveau de recrutement, afin de garantir l'égal accès de tous aux métiers de l'enseignement et pour faire face aux besoins liés au renouvellement générationnel, la mise en place de pré-recrutements s'avère impérieuse. Ils doivent être mis en place avec :

- des modalités d'attribution selon des critères scolaires ou universitaires à définir ;
- engagement à se présenter au concours ;
- engagement quinquennal ;
- cotisation à taux plein et prise en compte des années pour la retraite (y compris en cas de retour à 37,5 annuités). C'est dans cette voie de pré-recrutement d'élève-professeur, accessible à différentes étapes du cursus universitaire et dès son début, qu'il faut s'engager. Dans le même temps, pour les étudiants,



l'acquisition d'un haut niveau de connaissances disciplinaires. Dans ce cadre, les concours pourraient, au travers d'épreuve(s), interroger cette nouvelle dimension de la formation universitaire.

Depuis 2003, le déficit cumulé s'élève à 28 500 recrutements, par rapport aux besoins de 19 000 postes par an aux concours externes. Le SNES en demande le rattrapage sur cinq ans. Il faut donc qu'un plan pluriannuel porte à 25 000 par an les nouveaux recrutements pendant cinq ans. Notre mandat sur les listes complémentaires du congrès du Mans reste d'actualité.

La reconnaissance du niveau réel de qualification des enseignants et CPE par l'obtention d'un master à l'issue de la deuxième année d'IUFM est une étape vers l'élévation du niveau de recrutement. Pour les agrégés, nous réaffirmons notre objectif d'un recrutement au master. Dans une perspective d'élévation et d'unification, il faut porter le niveau de recrutement des certifiés et des CPE au master. Le niveau M1 pourrait constituer une étape articulée avec une demande de validation de l'année de préparation au concours et donc l'ob-

nous réaffirmons la nécessité d'étendre les aides financières (logement, équipement...), d'améliorer leurs conditions matérielles afin de leur permettre de mener leurs études à leur terme et d'augmenter le nombre de diplômés, notamment issus des classes populaires. Par exemple, une allocation d'autonomie pour les étudiants doit être créée. Le SNES doit réfléchir aux modalités de sa mise en place.

Le SNES doit engager, rapidement, une réflexion collective sur l'inscription de son mandat d'élévation du niveau de recrutement dans le cursus universitaire.

1.3.2. Mention complémentaire et bivalence

Malgré la publicité que le Ministère a fait auprès des candidats aux concours, malgré les promesses d'affectation prioritaire ou de prime, les mentions complémentaires n'attirent pas les candidats : 33 lauréats d'un CAPES en ont obtenu une sur les 492 inscrits qui avaient réussi leur concours en 2006. À l'heure actuelle, seuls 19 stagiaires sont en passe de la valider, les autres étant en report de stage ou ayant renoncé. Pour autant le ministre veut aller plus loin en créant

des CAPES bivalents. C'est pourquoi le SNES s'oppose à la création des mentions complémentaires (obtenues par concours, par la VAE) qui, en portant une grave atteinte à nos qualifications et à la maîtrise des savoirs scientifiques, ne sauraient constituer qu'un appauvrissement et produiraient un enseignement au rabais. Les disciplines artistiques, la documentation, les langues vivantes... sont particulièrement menacées par la création de mentions complémentaires (existant pour l'instant en arts plastiques). On voit bien la logique qui consisterait petit à petit à maintenir des CAPES dans les seules disciplines « dites fondamentales » (ce qui correspondrait d'ailleurs à la logique du socle)

1.3.3. Contenus, modalités et institut de formation

Intégration des IUFM et cahier des charges des formations sont intimement liés. C'est pourquoi le SNES dénonce la réforme des IUFM lancée par le ministère qui se traduit par :

- un alourdissement du service pendant le stage en responsabilité pour faire des économies importantes en moyens budgétaires ;
- un retour à une formation centrée uniquement sur les réalités locales et le compagnonnage ;
- la stabilisation des PLC2 et CPE2 sur trois ans sur l'académie de l'IUFM obtenue après le concours... prémices d'une régionalisation des recrutements, d'un blocage des mouvements inter et intra et d'une attaque du droit à mobilité des personnels ;
- l'absence de cadrage national des contenus et des volumes de formation ;
- la définition de notre métier autour de compétences (le socle commun de l'enseignant) inscrites dans le livret du stagiaire.

Le paradoxe de ce processus d'intégration réside dans le fait que l'IUFM, en devenant une composante de l'université, délivre une formation qui se défait de la plus grande part de son caractère universitaire. Au vu du déroulement actuel du processus, le SNES demande un moratoire sur l'intégration des IUFM à l'Université.

Par exemple, les IUFM intégrés ne peuvent pas devenir la seule composante des universités qui ne délivre pas de diplôme. C'est pourquoi, notre volonté d'attribution du master doit amener une refonte des modalités et contenus de formation, permettant une poursuite d'études : la formation en IUFM doit être validée par un master, qui pour les enseignants, serait un master disciplinaire pouvant comporter une spécialisation « métier de l'enseignement ». Pour le SNES, la première année de formation professionnelle contribue pleinement à la construction d'un véritable milieu de travail, si elle est associée à une formation disciplinaire et scientifique de haut niveau. Elle ne peut en aucun cas se réduire à un stage pratique assorti d'une juxtaposition de

modules qui répondraient à une conception étriquée du métier (référentiel de compétences, « Éducation à... »). La formation doit être un moment de confrontation de propositions pédagogiques afin de donner aux futurs enseignants de véritables outils d'analyse critique de leurs pratiques et des outils de lecture plurielle des programmes et demandes institutionnelles. Dans cette perspective, il s'agit de concevoir un travail à la fois universitaire et professionnel qui atteste d'une réflexion, d'une prise de distance, d'une mise en relation de l'expérience et des apports théoriques. L'évaluation des stagiaires doit se faire sur la base de critères objectifs et par un nombre limité de travaux. La multiplication des évaluations fait perdre sens et cohérence à l'architecture de la formation. Les stagiaires sont des adultes en formation professionnelle. À ce titre l'évaluation doit se distinguer d'une notation traditionnelle de modules, puisqu'elle doit vérifier et attester d'une professionnalisation en devenir.

Le stage doit être encadré par des personnels qui ont choisi cette fonction, qui ont été formés et qui sont reconnus pour leurs compétences professionnelles. Il faut impérativement privilégier la logique de formation sur la logique de gestion pour permettre aux tuteurs et aux stagiaires d'avoir du temps en commun. Il convient donc :

- d'affecter le stagiaire sur le service du tuteur, afin de garantir le même établissement d'exercice et une affectation académique en adéquation avec les vœux du stagiaire,
 - d'élaborer un seul emploi du temps, sans chevauchement des horaires, pour faciliter visites et travail commun ;
 - de décharger le tuteur d'une partie de ses cours pour qu'il puisse consacrer du temps à l'accompagnement et au suivi du stagiaire.
- L'intégration des IUFM aux universités ne peut se faire que dans un cadre national, défini par un décret, permettant d'assurer l'unité de la formation sur l'ensemble du territoire et qui doit garantir :
- l'articulation et l'intégration des dimensions théorique et pratique de la formation (initiale et continue) dans le

cadre du cahier des charges national et du plan de formation de chaque IUFM ;

- la préservation intégrale du potentiel humain et matériel des actuels IUFM, de leur implantation géographique existante, le respect des statuts des personnels ;

- l'amélioration de la représentativité des instances et du fonctionnement démocratique des IUFM notamment dans le cadre des décrets nécessaires pour préciser la composition des conseils (représentation des formateurs associés et en service partagé, des conseillers pédagogiques et des personnels ayant vocation à bénéficier de la formation continue...)

- La délivrance d'ECTS validés par l'obtention d'un master ;
- le fléchage des moyens financiers et humains des IUFM ;
- l'accès de tous à la 1^{re} année d'IUFM sans préalable.

Il faut intervenir en outre pour que soient améliorées et mieux définies les conditions de travail des formateurs du second degré affectés en service partagé et celles des professeurs associés. En aucun cas, ces postes ne doivent être étiquetés spécifiques. Le SNES réaffirme que des formateurs CPE doivent être recrutés avec le même statut que les enseignants. Les conseillers pédagogiques doivent être déchargés d'une partie de leur service d'enseignement sur laquelle est affectée le stagiaire. Cela lui dégage ainsi du temps de concertation, de suivi et lui permet d'être associé aux travaux de réflexion de l'IUFM intégré à l'université et d'avoir du temps pour se former. Le calendrier des concours et des affectations engendre des difficultés pour les stagiaires. Il faut réfléchir à son amélioration.

1.3.4. Stagiaires en situation

Le SNES réitère sa demande que tous les stagiaires précédemment non-titulaires soient nommés en deuxième année d'IUFM. Ceci doit s'accompagner de contenus de formation adaptés aux besoins des collègues, besoins qui ne sont pas identiques pour tous du fait de la diversité des parcours professionnels antérieurs. La diversité des expériences pourra s'avérer utile aux stagiaires. La qualité de stagiaire en situation a été

créé par l'arrêté du 22 août 2005, il faut œuvrer pour que ne soit concerné que les personnes ayant enseigné au minimum 3 ans équivalent temps plein dans la discipline du concours, au cours des années qui précèdent l'admission et qui le demandent. La possibilité, prévue par l'arrêté, pour ces personnels à un complément de 5 semaines de formation sur le temps de travail est insuffisant et incompatible avec un temps plein. Dans l'immédiat, nous devons intervenir auprès des rectorats pour obtenir une décharge qui tend vers le demi service. Les difficultés engendrées par ce stage pour les collègues en poste dans un établissement français à l'étranger nécessitent des dispositions spécifiques selon des modalités à approfondir, conciliant les exigences de la formation ainsi que les conditions de vie des personnes concernées.

La date des épreuves d'admission des CAPES/T internes doit être avancée au mois d'avril afin de limiter l'attente injustifiée pour des épreuves qui se déroulent en février. Le calendrier doit être calqué sur celui de l'agrégation interne. Les conditions matérielles de passage de ces concours doivent être décentes.

1.3.5. Formation continue

La formation continue, élément indispensable du métier, est mise à mal par la diminution constante des crédits qui lui sont alloués et par le décret de Robien sur les remplacements. L'accord Fonction Publique que la FSU n'a pas signé, loin de rompre cette logique, ne fait qu'une place restreinte aux formations personnelles. Il détourne le DIF pour les seuls besoins définis par la hiérarchie et en fait un outil de GRH.

Or, nos métiers sont en constante évolution, tant du point de vue des connaissances que de celui de la didactique de nos disciplines. Un temps de formation inclus dans notre temps de travail doit être reconnu. La formation continue des enseignants ne peut se limiter à la transmission des instructions officielles ou à la « mise en adéquation » avec tel ou tel projet d'établissement.

L'offre de formation continue doit être la plus large possible et permettre aux enseignants de se former tout au long de leur carrière. Lieu de l'analyse de l'activité professionnelle, de la confrontation d'expériences, de l'élaboration de projet, d'appropriation d'idées, la formation continue doit valoriser la dimension conceptrice du métier d'enseignant et permettre le développement de différentes pratiques pédagogiques. La formation continue doit favoriser les réflexions collectives (programmes, évaluation etc.) et en organiser l'analyse critique. En cours de carrière, des temps d'approfondissement et de respiration doivent être aménagés pour prévenir l'usure et actualiser les connaissances et les pratiques. En outre, les collègues enseignant dans des disciplines qui voient leurs effectifs diminuer de façon



Stéphanie Alenda



importante et continue, et qui demandent à se reconverter dans une autre discipline, doivent bénéficier d'une formation de reconversion d'une durée adaptée et au minimum d'un an. Ainsi, le SNES réclame l'élargissement des possibilités de congé formation et le rétablissement des congés de reconversion et de mobilité.

2. REVALORISER LES RÉMUNÉRATIONS DES PERSONNELS ET DÉVELOPPER DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE POUR TOUS

2.1. S'OPPOSER À UNE INDIVIDUALISATION CROISSANTE DE LA GESTION DES PERSONNELS

2.1.1. Le gouvernement s'est doté de nouveaux outils pour diminuer les dépenses publiques sans considération des besoins et peser à la fois sur l'emploi et la rémunération des agents. Cette approche efface la spécificité des métiers et veut remplacer l'exigence de qualification par la notion de compétence. La politique salariale des 25 dernières années s'est en général construite autour de la baisse du pouvoir d'achat du point d'indice et les personnels ont perdu pendant cette période plus de 20% de leur pouvoir d'achat : le onzième échelon de la classe normale actuelle se situe au niveau du neuvième de 1982. Les réponses catégorielles, passant souvent par le développement de l'indemnitaire, ont limité la comparabilité, réduisant la mobilité ; les mesures limitées aux bas salaires ont tassé la grille. Ces orientations ont contesté aux actifs le bénéfice de la carrière et dégradé profondément la situation salariale et les pensions des retraités.

Désormais, le gouvernement entend fonder l'attractivité de la fonction publique sur l'individualisation des carrières qu'il oppose à la revendication syndicale de mesures générales. Cette nouvelle conception de la gestion des personnels porte sur les différents aspects de celles-ci. Le SNES s'inscrit contre ces nouvelles modalités de gestion.

La loi de modernisation de la Fonction Publique du 2 février 2006 rend possible une expérimentation de la suppression de la notation. Elle concernera les personnels du MEN, à l'exception des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation. La FSU s'oppose à cette évolution : si elle n'est pas accompagnée du même avancement au sein de chaque corps, elle ne peut que renforcer l'arbitraire dans les promotions d'échelon et de grade. Le congrès conteste l'entretien professionnel comme modalité d'évaluation et confirme les mandats de Toulouse relatifs à l'évaluation dérogatoire prévue par nos statuts. Le SNES revendique un avancement à un rythme unique basé sur le rythme le plus favorable.

2.1.2. Dans ce contexte, le principe même de carrière est remis en cause.

Les orientations du ministère de l'édu-



« On amende le texte »

cation remettent en cause fortement les repères collectifs et le principe même de la carrière. L'avancement sert essentiellement à compenser la baisse du pouvoir d'achat. La LOLF prévoit un plafonnement de la masse salariale, les promotions pourraient donc être mises en concurrence avec les recrutements et varier selon les académies. La gestion des carrières serait du ressort des politiques rectorales sur proposition des chefs d'établissement et de l'inspection. Le ministère a engagé ce bouleversement en utilisant la hors classe celle-ci ne doit plus être un élément de la revalorisation de nos métiers telle que nous l'avions acquise mais un instrument d'accélération de la carrière pour quelques-uns. Si en 1989 la création de la hors classe pour les certifiés et les CPE, l'élargissement de la hors classe des agrégés, avec leurs anciens barèmes, avaient été des avancées importantes et reconnues par la profession, force est de reconnaître qu'avec la NGP, nous nous éloignons de l'objectif de l'intégration des actuels indices terminaux des hors classe (783 et 963) dans une carrière parcourue en onze échelons pour tous au rythme le plus favorable. Sont mis en place des pseudo barèmes faussés par leurs déséquilibres pour les opérations d'avancement de grade. Les avis émis par les hiérarchies (IPR et C/E) qui minorent tous les autres éléments du barème (ancienneté, notation pédagogique et administrative...) sont utilisés dans le but de réserver ces promotions aux agents reconnus comme « les plus méritants et les plus performants » par l'administration. Dans ces procédures, sont valorisées des tâches qui ne forment pas le cœur de nos métiers.

La gestion individualisée est un outil utilisé par l'administration pour rendre vulnérable les personnels face aux hiérarchies et nous faire accepter des orientations qui ne correspondent pas à notre conception du métier. À cet égard, SCONET, outil informatique centralisé dans les rectorats, peut être dévoyé en instrument de contrôle du travail des personnels.

De fait, la notation qui, d'après notre statut, est le moyen d'apprécier notre valeur professionnelle est remplacée par de nouvelles formes d'évaluation qui

conditionnent le déroulement de nos carrières de plus en plus soumis aux politiques rectorales.

Par ailleurs, les dernières mesures catégorielles d'augmentation des possibilités d'accès à la hors classe sont inégalitaires, font l'impasse sur les CPE et ignorent toujours les CO-PSy, ce qui est inadmissible.

2.1.3. Le ministère relance aussi l'offensive contre le droit à mutation de tous les personnels.

Les dispositions 2007 accentuent la difficulté de muter, déjà compromise par la structure du mouvement déconcentré en deux temps et à l'aveugle, et par la suppression massive de postes budgétaires. Le ministère tente de généraliser l'arbitraire en donnant au barème un caractère purement « indicatif » ; il veut utiliser le mouvement pour contraindre les collègues à suivre des parcours professionnels « méritants » définis par l'autorité rectorale ou ministérielle (passage par les établissements classés APV, valorisation de l'enseignement hors qualification et développement de la bivalence) ; il détruit les stratégies individuelles de mutation en introduisant brutalement et sans préavis de nouveaux déséquilibres de barème.

La différenciation des barèmes intra selon les académies renforce les difficultés des collègues. Le dispositif des « professeurs référents » dans les établissements EP1 est utilisé comme laboratoire de la mise en cause du droit à l'affectation définitive sur un poste. Le projet d'affectation des stagiaires pour trois ans dans la même académie réduira les possibilités de mouvement pour tous, titulaires comme néo-titulaires, tout en préparant la régionalisation du recrutement.

La réduction massive de l'offre d'enseignement par suppression de dizaines de milliers de postes ces dernières années, les dérèglementations inacceptables dans la gestion des personnels, la modification autoritaire des décrets statutaires de 1950 permet au gouvernement d'aller plus loin dans la « rentabilisation » des personnels : augmentation de la charge de travail, multiplication des mesures de carte scolaire, des services incomplets dits « à cheval » et des services hors discipline de recrutement.

Les conditions de travail et d'emploi des personnels se sont considérablement aggravées, tout particulièrement celles des titulaires en zone de remplacement (TZR) : affectations gravement dégradées, réduction inacceptable des mesures indemnitaires (indemnité de sujétion spéciale), disparition des bonifications dans le barème de mutation...

2.2. AFFIRMER DES REVENDICATIONS QUI RENFORCENT LES SOLIDARITÉS

Notre revendication articule le revalorisation du point d'indice et la revalorisation indiciaire des personnels, notamment des enseignants du second degré.

Il faut revenir à une évolution des pensions de retraite en lien avec celle des traitements des actifs et corriger les effets des mesures qui ont progressivement abouti de 1989 à 2003, à la rupture du lien entre les traitements et les retraites. Il faut aussi que les injustices de la revalorisation de 1989, celle faite aux collègues partis à la retraite avant cette date ou celle faite aux collègues mal reclassés soit enfin résolue.

2.2.1. Le point d'indice est commun à tous les fonctionnaires

Il faut revenir à une indexation de sa valeur sur un indice fiable des prix, rattraper les pertes subies en cinq ans, avec comme objectif immédiat 6% de revalorisation pour combler le retard depuis 2000.

2.2.2. Nous voulons obtenir la revalorisation de nos rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de notre rôle social.

Il s'agit d'obtenir à court terme dans le cadre d'une fonction publique de carrière rénovée et de repères collectifs nationaux forts, la reconstruction de nos grilles indiciaires. C'est juste et c'est nécessaire, pour reconnaître et élever la qualification de nos métiers, pour assurer leur attractivité dans un contexte de concurrence accrue dans le recrutement des diplômés du supérieur, pour rattraper les pertes importantes de pouvoir d'achat.

Aucune de nos catégories ne doit débiter en deçà de l'indice 496 – soit sur la base du rattrapage et de la remise à niveau de la valeur du point d'indice une rémunération mensuelle nette de près de 2 200 euros (1 800 euros, aujourd'hui) – indice 519 pour les agrégés – et les actuels indices hors classes doivent être intégrés dans une carrière en onze échelons parcourue pour tous au rythme le plus favorable en 20 ans. Le SNES revendique la déconnexion de l'avancement et de la notation ; l'amélioration de la mobilité professionnelle et de la promotion interne.

Nous réaffirmons nos demandes de mesures immédiates :

- obtenir une prime de première affectation et d'équipement et un rythme unique d'avancement jusqu'au 6^e échelon ;
- obtenir une première étape vers une carrière en 20 ans avec la suppression du rythme à l'ancienneté.
- améliorer les reclassements, en supprimant notamment la règle du butoir qui pénalise de façon inacceptable les contractuels et les vacataires ;
- attribuer 50 points d'indice, à titre d'acompte ;
- garantir le droit de tous à accéder aux échelons terminaux de la hors-classe et créer une hors-classe pour les CO-Psy.
- réparer les injustices de 1989 par une bonification d'ancienneté permettant une accélération de carrière pour les actifs ex-AE et PEGC et par des mesures spécifiques de rattrapage pour tous les retraités ;

- créer les agrégations dans toutes les disciplines et spécialités, notamment celles de documentation et d'éducation, développer la promotion interne par la liste d'aptitude au corps des agrégés fondée sur des critères clairs et barémés et par le développement de l'agrégation interne ;

- conforter les débouchés pour les agrégés (chaires supérieures, corps d'inspection, service aménagé dans le supérieur pour faciliter l'accès aux corps d'enseignants-chercheurs...), et ouverture vers l'échelle-lettre B (indice 1057), comme les corps équivalents ;

- revaloriser les indemnités de fonction administrative des DCIO, doubler l'ISP pour les CO-Psy-DCIO.

À terme, l'agrégation revalorisée doit devenir la référence en terme de recrutement, de rémunérations et de temps de travail. Il y a donc nécessité de programmer l'élévation du niveau de recrutement et l'unification des catégories du second degré. Dans cette perspective, il faut concevoir des étapes pour aboutir à l'unification que nous revendiquons.

Une des pistes pourrait être la construction immédiate d'un corps à deux grades (regroupant les corps actuels) : premier grade certifiés et assimilés (espace indiciaire 496-783) et second grade agrégés (519-963). Il s'agit d'assurer l'ancrage des agrégés dans le second degré et d'assurer le maintien, puis la généralisation du recrutement externe à ce niveau. en portant immédiatement le recrutement au M2 pour les agrégés et d'engager l'élévation à ce niveau pour les certifiés (M1 durant 3 à 5 ans puis M2). Le recrutement externe sur deux grades existe déjà dans plusieurs corps, notamment dans la recherche. L'étape suivante serait un seul niveau de recrutement externe – agrégés ainsi revalorisés, avec des dispositifs d'intégration de tous les certifiés (concours interne, liste d'aptitude...) avec reconstitution de carrière. Le niveau certifié serait alors mis rapidement en extinction

Les CPE, les CO-Psy et les DCIO doivent être concernés par cette démarche d'élévation du niveau de recrutement et de revalorisation.

Cela suppose de prendre les mesures pour que cette nécessaire élévation du niveau de recrutement ne se traduise pas par un recul de la démocratisation de l'accès au métier : allocations d'études, prérecrutements, recrutements d'étudiants-surveillants, bourses universitaires sur critères sociaux.

2.2.3. Les droits de chacun sont d'autant mieux garantis que ces droits sont reconnus à tous

Cela implique l'amélioration des dispositions statutaires et le retour à une gestion nationale des carrières et du mouvement.

Dans l'immédiat, des règles nationales de gestion communes à toutes les académies, garanties par des barèmes nationaux, fondés sur des critères objectifs, transparents et stables doivent s'appliquer à tous

Le droit de tous à accéder à la hors-classe doit être réaffirmé notamment par des possibilités de promotion accrues et par l'exigence du caractère décisif de l'ancienneté dans le barème. Les avis rendus par les C/E et les IPR sur la valeur professionnelle depuis deux ans dans le cadre des campagnes d'accès à la hors classe ont fait la preuve de leur caractère arbitraire introduisant ou amplifiant des inégalités entre disciplines et entre établissements. Ils doivent être supprimés. La notion de parcours professionnels doit être aussi combattue. Nous réaffirmons aussi nos mandats (congrès de Nice et de Toulouse) en matière de notation. L'évaluation doit d'abord avoir pour objectif l'amélioration du service public d'éducation, et non le contrôle d'une masse salariale par la gestion des carrières des personnels. C'est dans ce but que nous réaffirmons notre revendication de déconnexion de l'avancement et de la notation. L'avancement de tous au rythme le plus favorable permettrait de recentrer l'inspection sur l'aide et le conseil. Ce n'est pas, en effet, la sanction financière d'un ralentissement de carrière qui permet de surmonter difficultés et insuffisances, mais un conseil de nature pédagogique et la possibilité d'accès à des compléments de formation. Dans l'immédiat, nous rappelons notre revendication d'un

avancement à rythme unique jusqu'au 6^e échelon, avec inspection sans notation, et de déroulements de carrière rendus plus équitables au-delà du 6^e échelon.

- Par une amélioration du système d'inspection-notation (résorber les retards d'inspection, augmenter et uniformiser la fréquence, clarification des critères, harmonisation de la notation pédagogique (inégalités entre les disciplines, entre les établissements à résorber), rattrapage des retards d'inspection liés aux congés (parentaux notamment), à la fonction de TZR ou à l'éloignement géographique. Il est indispensable de créer enfin les inspections spécifiques d'éducation, documentation et technologie. Les dispositions prévues par la note de service de 1983 sur l'inspection doivent être respectées. Des procédures de contestation et d'examen en CAP doivent se mettre en place...

- Par la prise en compte de la durée totale du congé parental pour l'avancement.

Concernant le mouvement et le remplacement (situation des TZR) les mandats de Lille, Strasbourg, Toulouse et du Mans gardent toute leur pertinence et le congrès de Clermont-Ferrand les réaffirme solennellement dans leur entière amplitude, particulièrement au sujet des collègues titulaires remplaçants dont les conditions d'emploi, d'affectation, de travail, de service et de rémunération doivent faire l'objet d'une action syndicale au long cours, offensive et déterminée, pleinement intégrée dans le plan d'action générale du syndicat et dans les luttes corporatives. Le décret de 1999 à caractère statutaire régissant les TZR doit être amélioré notamment pour écarter toute possibilité d'affectation sur plusieurs établissements dans la zone de remplacement.

Les mutations doivent permettre une répartition harmonieuse des personnels, ce que garantirait la construction d'un mouvement national unifié, amélioré et nourri par l'implantation des postes nécessaires. Dans l'immédiat, nous réaffirmons la nécessité du cadrage national des phases du mouvement : calendrier, barèmes, règles d'affectation. Le mouvement doit assurer le droit à mutation dans l'équité et l'égalité de traitement ; la progressivité du barème doit permettre d'élaborer des stratégies individuelles. Il doit prendre en compte de façon équilibrée la diversité des situations.

Concernant les personnels affectés en COM, nous rappelons notre revendication de mise en place d'un véritable congé administratif et le versement des indemnités dues en temps et en heure.. Les collègues affectés en Nouvelle Calédonie doivent bénéficier d'un mois de congé avant la rentrée scolaire afin de préparer leur installation. Les résidents à l'étranger doivent bénéficier d'une indemnité d'éloignement.

Il devient urgent d'obtenir une revalo-

risation des indemnités de déplacement. En effet, le remboursement sur la base actuelle est loin de couvrir les frais engagés dans les cas qui nécessitent l'emploi d'un véhicule.

La déconcentration exige de renforcer les liens S3/S4 (publications, circulation de l'information, synthèse) pour construire des stratégies syndicales cohérentes et plus efficaces pour combattre toutes les disparités entre les académies (hors classes, notation, TZR, congés de formation...) et garantir le maintien d'un cadrage national fort. Les droits des élus en CAP et le paritarisme doivent être respectés et renforcés pour garantir les droits de chacun comme de tous alors qu'ils sont souvent bafoués sous couvert de « dialogue social » L'administration utilise la généralisation d'I-Prof pour renforcer le traitement individuel des collègues et voudrait contourner le paritarisme. Gagner de nouveaux droits pour les élus des personnels est une urgence qu'il faut réaffirmer : accès aux informations, augmentation des décharges, moyens pour la formation et le remplacement des élus, débat en CTP sur les choix budgétaires faits dans l'application de la loi LOLF, information sur le suivi et le bilan de l'exécution budgétaire, compétences d'enquête pour les CAP et les CTP)

2.2.4. Non-titulaires

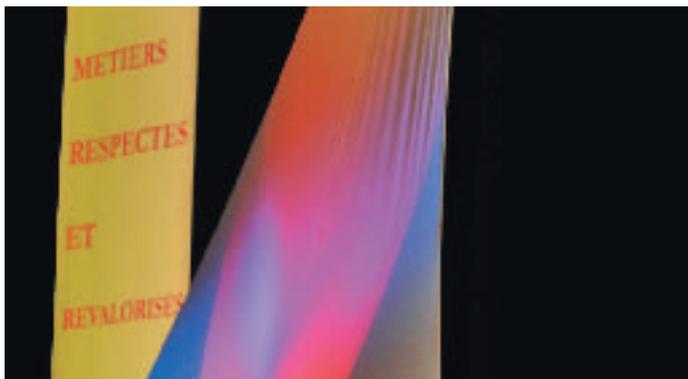
Le SNES refuse les formes d'emploi précaire qui se multiplient dans l'éducation et dans l'enseignement (CDD, AED, CAE, « contrats d'avenir », recours accru à la vacance...) et, qui se substituent à des emplois statutaires existants ou qui devraient être créés pour satisfaire les nouveaux besoins.

Le recours aux non titulaires participe d'une politique de contestation du statut. La création du CDI dans la Fonction Publique crée une situation d'emploi pérenne en dehors du statut de fonctionnaire et ne garantit pas aux contractuels les droits reconnus aux titulaires. Le SNES demande l'abrogation de la loi du 26 juillet 2005 (articles 13 et 14). La limitation du recours à l'emploi précaire imposée par la transposition de la directive européenne aurait dû être assurée par un plan de titularisation, le respect du statut du fonctionnaire et l'arrêt du recrutement de non-titulaires. Le SNES s'oppose au recours aux professeurs associés que l'administration veut développer en utilisant le décret du 8 mars 2007.

Du fait des choix politiques (suppressions d'emploi massives, de la suppression du CFA et de la réforme de la CPA, politique des remplacements...) les non titulaires subissent le chômage et la vacance continue de se développer. Le plan Sapin a échoué dans l'objectif de résorption de la précarité ; l'administration du MEN l'a abandonné et n'a même pas jugé utile d'en présenter un bilan final. Dans la période de son application, des milliers de postes aux concours ont été supprimés.



Avec Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU



« Tout un programme »

Si le CDI concerne actuellement un millier de non titulaires, sa création s'est accompagnée de stratégies rectorales écartant les contractuels les plus anciens.

Le congrès réaffirme la nécessité d'un plan de titularisation, de tous les non-titulaires en poste, contractuels CDD ou CDI, vacataires ou au chômage, intervenant en formation initiale, dans la mission d'insertion MGIEN ou en formation continue des adultes. Les corps de titularisation doivent être ceux des certifiés, des CPE et COPsy. À cette fin, le SNES agira pour relancer la dynamique de professionnalisation des missions d'ingénierie de la formation.

La réussite de ce plan doit être assurée par l'arrêt du recrutement de non-titulaires et par une politique d'augmentation des recrutements et des créations d'emploi.

Ce plan permettant de reconnaître l'expérience et les compétences acquises, en particulier sur la base de l'ancienneté de service doit s'appuyer sur deux voies : le concours interne et l'entrée en deuxième année d'IUFM par la dispense des épreuves théoriques des concours et la titularisation à la suite de la validation de la formation par le jury de l'EQP. Il convient de garantir aux non-titulaires l'accès à la formation avec décharges de service pouvant aller jusqu'à l'année complète. Il convient de leur garantir le réemploi, des droits sociaux et professionnels analogues à ceux des titulaires.

Le SNES revendique le reclassement par reconstitution de carrière pour tous les néo titulaires, en particulier l'abandon des clauses butoir opposées aux ex contractuels.

La gestion des non titulaires doit se faire dans un cadre paritaire. Le SNES agira pour la mise en place dès la rentrée 2007 des CPC que la FSU a fait inscrire dans le décret du 17 janvier 1986 modifié. Elles doivent être saisies des conditions d'emploi, de rémunération et de déroulement de la carrière des non titulaires. Les collègues en CDI doivent se voir reconnu un droit à mutation volontaire, y compris inter-académique. Le SNES approfondira la question de ses modalités. En tout état de cause, les demandes doivent être examinées dans

les CPC et dans une commission nationale qu'il conviendrait de créer.

Les rémunérations de tous les non titulaires doivent être fixées nationalement et évoluer en référence à la grille des MA revalorisée, en fonction du niveau de qualification. Il convient d'aboutir à deux échelles MAI (485-683) et MA II (450-608), ce qui passe par la suppression de l'échelle des MA III et l'intégration des MA III dans la catégorie MAII et des MAII dans celle des MAI.

Face à la remise en cause permanente des droits obtenus par la lutte syndicale, la bataille est à mener conjointement par les personnels titulaires et non titulaires. Plus que jamais, il importe de ne pas laisser les précaires isolés et de les syndiquer. Le SNES doit continuer à construire une forte mobilisation de toute la profession contre la précarité. Il contribuera aux initiatives fédérales, dont le congrès de la FSU a fait une priorité.

MISSION D'INSERTION DE L'EN

Depuis trois ans les personnels permanents de la MGIEN subissent des attaques sans précédent se traduisant par des licenciements, des démissions et des reclassements. Le SNES réaffirme la nécessité du maintien de cette mission de service public et de renforcement de ses personnels qualifiés et expérimentés. Le SNES s'oppose à une gestion des personnels et des actions fluctuant au gré des aléas économiques et ce dans la plus grande opacité. Le SNES revendique le respect du droit à la mutation des coordonnateurs CPIF. Le SNES agira pour relancer une dynamique de professionnalisation à travers la réouverture du concours du CPIF.

2.2.5. Personnels de surveillance

Le SNES dénonce le recrutement local des personnels et demande le retour à une gestion et un recrutement rectoraux transparents des personnels de surveillance.

Nous voulons pour ces personnels un statut d'étudiants-surveillants qui correspond à un statut de MI-SE amélioré. Il faut en effet permettre aux étudiants de bénéficier d'une aide pour le financement de leurs études sur une durée leur permettant d'élaborer un projet à

long terme mais aussi donner aux élèves un encadrement de qualité (cf thème 1 II.2.2.4).

Nous voulons :

- Un recrutement rectoral d'étudiants sur critère sociaux et donc une gestion rectorale (Est étudiante toute personne inscrite dans un cycle supérieur (même par correspondance) ou candidate à un concours de la fonction publique) ;
- La mise en place de CPC avec élections professionnelles. Ces commissions seraient compétentes au minimum sur les fins de fonction, les mutations, les sanctions disciplinaires, la notation administrative, les demandes de prolongation ;
- Une possibilité de mutation inter et intra académiques dont les conditions seront attestées en CPC. Cette mobilité est devenue inhérente aux études du fait de la décentralisation des universités.
- Un recrutement pour huit ans maximum reconduit chaque année sur présentation d'un justificatif d'études ou de concours. Une période d'essai sera validée par stagiarisation attestée en CPC lors de la première année.
- Un temps de travail hebdomadaire de 28 heures qui prend en compte le caractère pédagogique de certaines de leurs tâches, aussi bien à l'internat qu'à l'externat ;
- Un emploi du temps aménagé en fonction de l'emploi du temps universitaire et donc modifiable par semestre
- Cinq jours de révisions par concours et sessions d'examen sans récupération de service.
- La possibilité de bénéficier d'une formation de type IUFM pour les concours de l'éducation nationale à l'image de celle déjà proposée par la DAFAP de certaines académies
- un temps de travail administratif de 3 heures hebdomadaires maximum.
- Un temps de pause repas de 30 minutes minimum comptabilisé dans le temps de travail.
- Une formation à la fonction d'étudiant-surveillant dès la rentrée avec théorie, pratique et intervention syndicale.
- Une définition claire des missions :
 - surveillance des élèves hors temps de classe ;
 - études encadrées avec aide éventuelle au travail ;
 - activités périscolaires sur la base du volontariat ;
 - surveillance de devoirs. Dans ce cas, s'agissant d'une mission pédagogique, les heures seront comptées double.
- la possibilité d'obtenir un congé pour études, stage et formation ainsi que la possibilité d'exercer une activité périscolaire sur leur temps libre quelle que soit leur quotité de service (centre de vacances).
- Nous voulons pour tous les remplacements sur tous types de congés un volet de surveillants remplaçants établi à partir de la liste des candidats.

• La possibilité pour les étudiants-surveillants en internat d'avoir une chambre de fonction.

- Une indemnité pour ceux qui exercent loin de leur pôle universitaire.
- Le paiement à l'indice 296 (premier indice de la catégorie B) avec perspective d'atteindre l'indice 394 dans le cadre de la revalorisation indiciaire générale. Nous demandons la fin du recrutement des contrats d'AED, de CA et CAE, le transfert des AED étudiants vers un statut d'étudiants surveillants. Tant que le SNES n'aura pas obtenu la mise en place de ce statut, nos mandats du Mans restent toujours notre priorité pour ces collègues, avec en particulier la mise en place d'une CPC et d'une gestion rectorale. Les non-étudiants doivent se voir proposer une formation professionnelle si ils le souhaitent et de ce fait rester en poste jusqu'au terme de cette formation. Les recrutements de CAE par mesure de redéploiement pris sur les moyens d'AED constituent une étape supplémentaire de la baisse du taux d'encadrement et de la déqualification des personnels de vie scolaire. Les vies scolaires ne doivent plus être la variable d'ajustement des politiques de l'emploi.
- Plusieurs académies remettent en cause la possibilité de muter pour les MI-SE : tant que les personnels sont en poste, ils doivent pouvoir muter comme le prévoient les textes qui régissent leur statut.
- Le dispositif « assistants pédagogiques » ne correspond pas à ce que nous voulons pour le soutien scolaire des élèves. Nous demandons l'arrêt immédiat du recrutement et la transformation du contrat des personnels en poste avec leur accord en délégation d'étudiants-surveillants.
- Pour encadrer les élèves handicapés, il faut des emplois statutaires spécifiques reconnaissant la spécificité des tâches et prenant en compte une professionnalisation des collègues AVS-i et AVS-co en poste.
- Les assistants d'enseignants handicapés doivent être recrutés par le rectorat ou l'IA avec des tâches et des services clairement définis correspondant à la spécificité de leur intervention et qui préserve la possibilité statutaire de formation.
- Sur une allocation d'autonomie pour tous les étudiants : si elle peut permettre à une majorité d'étudiants d'être autonomes, la nécessité d'un salaire continue à se poser pour certains ; en outre les fonctions d'étudiants surveillants sont non seulement un moyen d'avoir un pied dans l'Éducation nationale mais aussi d'acquérir un première expérience de la vie active.

3. DÉBUTER DANS LE MÉTIER

Les débuts dans le métier sont, à l'heure actuelle, très compliqués pour nos collègues. Outre le passage au temps plein, l'instabilité fréquente du premier poste rend difficile une entrée sereine dans la

profession. Ce sont souvent ces collègues qui se retrouvent sur les postes à complément de service, sur les postes de TZR, etc. qui ne permettent pas de s'installer dans l'établissement. Il en découle un isolement pédagogique et un recours trop systématique à ses ressources propres pour surmonter les difficultés ; cette individualisation des solutions laisse l'enseignant débutant démuni face à des situations complexes souvent en contradiction avec les injonctions de l'institution et est source de malaise professionnel (culpabilité, stress, fatigue).

Les collègues sont renvoyés à eux-mêmes, souvent sans possibilité de s'appuyer sur un collectif. A cela vient s'ajouter, de plus en plus, des difficultés financières dues à la faiblesse des salaires et de l'action sociale.

3.1. LA PREMIÈRE AFFECTATION

Le ministère prévoit d'affecter les stagiaires pour trois ans dans un établissement au prétexte d'assurer une continuité dans la formation. Un tel dispositif est nocif pour le service public d'Éducation comme pour les personnels :

- Il remet en cause, en ouvrant la voie à des affectations régionalisées, le caractère national des concours et des recrutements, gage d'un vivier suffisamment large de candidats pour garantir la qualité du service public d'Éducation.

- Il rendrait difficile l'exercice des préparations de rentrée puisque l'affectation des stagiaires devrait être anticipée sur des rentrées non plus à n - 1 mais à n - 2.

- Il entraînerait une restructuration de la carte des formations à l'échelle nationale en contraignant les académies supposées excédentaires à diminuer leur offre de formation avec le transfert de leurs lauréats aux concours vers les académies déficitaires. Par ailleurs, rien ne dit que ces dernières, faute des infrastructures et du potentiel pour accueillir ces stagiaires, pourront assurer une formation à hauteur de ce qu'exige nos métiers.

Le SNES y est opposé ; il avance un ensemble de mesures diversifiées et concrètes destinées à faciliter l'entrée dans le métier, dans le cadre de la construction d'un mouvement garantissant le droit à mutation de tous.

3.2. CHARGE DE TRAVAIL ET ISOLEMENT PROFESSIONNEL

Les néotitulaires doivent, comme leurs collègues, affronter une charge de travail très lourde, demandant de multiples compétences. La formation initiale est très courte et ne permet pas de s'approprier toutes les dimensions de nos professions. C'est pourquoi notre mandat de progressivité de l'entrée dans le métier, permettant aux jeunes collègues de revenir sur leur pratique et d'approfondir leur formation, reste d'actualité : affectation en PLC2 sur le service du tuteur, en T1 en demi service et en T2 14 heures pour les certifiés (12 heures pour les agrégés).

Afin de ne pas normaliser les pratiques, de continuer à questionner le métier, les contenus d'enseignement et de parvenir rapidement à une plus grande efficacité professionnelle, gages de confiance en soi, un espace d'échanges et de réflexions entre pairs en dehors de toute pression hiérarchique est nécessaire. Ce dispositif peut être proposé à tous pendant tout le déroulement de la carrière. Il faut réfléchir au cadre collectif qui répondrait à ce besoin (qui coordonne ? Qui participe ? Quelle échelle territoriale ? Quelle durée ? Quel aménagement des services ? etc.). Tout en n'étant pas exclusif d'autres formes de formation, ce lieu d'analyse collective, entre pairs, permettra, notamment, aux collègues de pointer des difficultés liées à la réalité de leur travail. Les compléments de formation devront permettre de répondre à leurs attentes.

3.3. TRAITEMENTS

Le niveau de salaire en début de carrière est de 1,24 fois le SMIC contre 2,1 fois il y a 20 ans. La première affectation est souvent synonyme de frais très lourds : déménagement, achat de fournitures et de matériel pédagogique et professionnel, remboursement de prêts (étudiants, voiture, caution, etc.). La prime d'installation n'est versée que dans certaines communes de quatre académies. Dans l'optique d'un fort renouvellement de la profession et pour éviter une perte d'attractivité des métiers, la revalorisation des débuts de carrière est urgente : indice 496 pour les certifiés et assimilés (519 pour les agrégés), accélération de l'avancement du 4^e au 6^e échelon sans allongement du temps de passage des autres échelons, prime d'équipement. Par ailleurs, cette revalorisation doit s'accompagner d'une refonte de la grille indiciaire qui permette une revalorisation de nos métiers (Voir 2.2.2).

3.4. ACTION SOCIALE

Une politique d'action sociale spécifique en direction des débuts de carrière et dès l'année de stage, doit être développée : aides au logement, à l'installation, à l'équipement individuel comme professionnel ; équipements et prestations pour la garde des jeunes enfants ; aides pour les activités culturelles, sportives et de loisir... (Cf 4.4.)

3.5. RAPPORT AU SYNDICAT

Avec le renouvellement de la profession, il faut réfléchir à nos pratiques et à l'action syndicale pour y intégrer les nouveaux collègues.

Le SNES doit s'adresser tout particulièrement à eux. Plusieurs moyens peuvent être utilisés :

- la presse syndicale dont il faut travailler la lisibilité et les contenus, par exemple par la rédaction d'un livret d'accueil au SNES : à la fois concrets et pratiques avec des informations relatives à la carrière, à l'installation dans un établissement, mais aussi des rappels sur l'orientation du SNES, son projet pour les jeunes et pour les personnels ;
- des stages de formations syndicales

(spécifiques aux néo-titulaires centrés sur l'entrée dans le métier, la carrière...) ou disciplinaires, associant néo-titulaires et personnels plus expérimentés pour permettre échanges et brassage de culture. Dans ce cadre, le SNES doit contribuer au rayonnement d'ADAPT et poursuivre les contacts avec les associations de spécialistes, des IREM... ;

- un accueil particulier par les S1 qui doivent faire connaître ces collègues aux S2 et S3 pour qu'à ces deux niveaux s'établisse une communication privilégiée.

Le SNES devra réfléchir aux moyens de favoriser la participation des nouveaux collègues à la vie syndicale. Par exemple, le jour de la tenue des instances, le SNES pourrait organiser un accueil personnalisé pour les nouveaux militants afin de favoriser les liens, de présenter les différents responsables et de répondre plus spécifiquement à leurs questions.

4. PROTECTION SOCIALE ET DROITS SOCIAUX POUR LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS

4.1. FINS DE CARRIÈRE

Le SNES rappelle les propositions qu'il a développées sur l'aménagement des fins de carrière au congrès 2005 du Mans, dont la mise en œuvre est toujours d'actualité. Dans le cadre du bilan qui sera fait en 2008 sur la loi Fillon, le SNES rappelle les engagements ministériels de fin de carrière et constate qu'ils n'ont été suivis d'aucun effet : il réclame le rétablissement de la CPA dans les conditions antérieures, de plus larges possibilités de départ progressif ou d'exercer d'autres activités professionnelles.

Les retraites

Les réformes conduisent à la baisse drastique des pensions, en particulier pour les professions à entrée tardive, et à la recherche de solutions fondées sur l'épargne individuelle. Le SNES conteste les conclusions formulées par le COR dans son dernier rapport et rejette ses propositions. Il réaffirme son attachement au système par répartition et au code des pensions, et revendique, pour tous les salariés du public et du privé, le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37 annuités et demi. Il exige par conséquent l'abrogation des réformes Balladur et Fillon.

Dans l'immédiat, le SNES demande, en vue de compenser le ralentissement des carrières, l'attribution de bonifications et majorations pour enfants d'une durée d'un an par enfant aux femmes. Le SNES demande l'attribution de bonifications aux femmes sans aucune condition, avec les mêmes droits pour les hommes, ce qui va dans le sens de la promotion de l'égalité dans l'éducation des enfants. Le congé parental et le temps partiel pour élever un enfant doivent être pris en compte intégralement pour la retraite.

S'agissant des retards de carrière liés à



Le représentant de l'UNL au nom des lycéens

la naissance et à l'éducation des enfants, ils doivent être corrigés bien avant la retraite par des mesures spécifiques de carrière et notamment :

- le congé parental doit compter intégralement dans l'avancement ;
- l'octroi pour les femmes d'une bonification d'ancienneté pour toute naissance ou, pour les hommes et les femmes, en cas d'adoption, etc.

Le congrès donne mandat à la CAN pour approfondir ces pistes.

Les périodes d'interruption de carrière telles que les congés parentaux et les temps partiels pris par les parents avant 2004 doivent être prises en compte dans le calcul des pensions.

Face au coût exorbitant du rachat des années d'étude, entraînant la quasi-impossibilité pour les personnels d'y souscrire, le SNES demande l'intégration dans la durée d'assurance, à titre gratuit, des années d'études post-baccalauréat correspondant au diplôme ou titre nécessaire pour se présenter aux concours de recrutement.

Le SNES demande la validation de tous les services de non titulaires dans les conditions accessibles à tous, c'est à dire sur la base du traitement de la première année de titularisation, l'administration veillant à informer l'agent titularisé de son droit à valider ses services et du coût de cette validation. Le SNES revendique pour les périodes de service de non-titulaire à temps incomplet supérieurs ou égaux à un mi-temps une prise en compte, pour la durée d'assurance, pour l'ouverture du droit à pension et pour la liquidation de la pension, identique à celle des temps partiels des personnels titulaires. Pour les services à temps incomplet inférieurs à un mi-temps, la prise en compte pour la durée d'assurance doit être au moins égale à celle qui serait retenue dans le régime général. Les agents non titulaires à temps partiel, de leur côté, doivent pouvoir surcotiser à l'IRCANTEC. La situation des polypensionnés dans la fonction publique doit être améliorée comme elle l'a été dans le privé. Le SNES demande la révision des modalités d'indexation des pensions pour que les retraités bénéficient de la croissance du pouvoir d'achat. Le caractère tardif



et fragmentaire des carrières des personnels handicapés doit être pris en compte pour le calcul des pensions. Les bonifications acquises pour services accomplis hors d'Europe doivent être maintenues et les retraités résidant dans les Départements français d'Amérique doivent pouvoir bénéficier d'une majoration de pension de 40 %. Nous demandons le maintien de l'indexation des salaires et des pensions de retraite dans les collectivités d'Outre-Mer pour compenser la cherté de la vie.

Le SNES demande que le minimum de pension pour chaque corps soit au moins égal à 75 % du traitement de recrutement dans la fonction publique pour ce corps.

Le régime additionnel par capitalisation doit être supprimé et les primes intégrées au traitement.

Le dossier d'examen des droits à pension (DEDP) doit être envoyé aux fonctionnaires deux ans avant l'âge légal de la mise à la retraite (55 ou 60 ans). Or, beaucoup de collègues ne le reçoivent pas, même après l'avoir réclamé. Lorsqu'ils le reçoivent, de nombreux collègues constatent des oublis ou des erreurs qui pénalisent des personnels mal ou pas informés de leurs droits. Cette situation résulte de l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'administration de l'Education nationale pour gérer les dossiers et les carrières. Elle s'inscrit dans un contexte général de « maltraitance » des personnels. Le SNES demande que les moyens soient donnés aux services de l'administration de l'Education nationale pour une gestion efficace, rigoureuse, juste et humaine de tous les personnels. Il conviendra d'apprécier le nouveau dispositif d'information prévu dans la Fonction publique en application du droit à l'information.

Il faut, sans attendre de profiter du rendez-vous institutionnel prévu en 2008, faire avancer ces revendications.

La situation des retraités et personnes âgées

Libérés de leurs obligations professionnelles les retraités aspirent à vivre correctement et le plus longtemps possible en bonne santé. Ils participent activement à la vie sociale, économique et politique, ils aident souvent leur propre famille (ascendants et descendants) y compris financièrement, ils œuvrent dans de nombreuses associations : on ne peut les considérer comme une charge, une menace, une dette pesant sur les jeunes générations. Ils revendiquent les moyens de vivre leur retraite, tous les âges de la retraite. À l'assistance et à la seule solidarité familiale proposées par la récente conférence de la famille, les retraités opposent leur exigence d'une réelle politique de solidarité nationale, à commencer par le rattrapage et l'amélioration de leur pouvoir d'achat, et la restauration de leurs droits en matière d'action sociale. C'est par une écoute des problèmes rencon-

trés que peuvent émerger, en commun, les propositions à porter aux différents niveaux de décisions (communes, départements...) pour faciliter la vie quotidienne à domicile et en ville.

L'avancée en âge conduit à la perte d'autonomie, partielle ou totale. Le SNES demande une égalité de traitement pour tous dans le cadre d'un service public des « personnes âgées » à développer, en privilégiant la prise en charge par la collectivité. La qualité des soins et services nécessite le recrutement et la formation spécifique aux métiers du grand âge de personnels qualifiés en nombre suffisant, rémunérés en conséquence. L'éducation nationale doit s'y investir. Le SNES refuse la marchandisation des aides par le biais du CESU ou par le recours à des organismes à but lucratif. Alors que le ministère se dirige vers une assurance dépendance qui créera encore plus d'inégalités et d'injustices, le SNES revendique prioritairement la prise en charge de la dépendance et son financement au sein de la Sécurité sociale. Dans l'état actuel de sa réflexion, le SNES préférerait une prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie dans le cadre des branches existantes à la création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale.

Cernant l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), sont nécessaires :

- une attribution de l'APA sans inégalité de traitement entre les départements, avec mutualisation des moyens et participation de l'Etat permettant une égalité entre départements ;
- un montant de l'APA identique pour le maintien à domicile ou le placement en établissement ;
- le développement des maisons de retraites publiques, ou à but non lucratif est à envisager dans des limites de tarif prenant en compte le niveau des pensions ;
- des moyens spécifiques permettant le maintien à domicile dans les zones rurales où les services publics ont été systématiquement affaiblis.

Les dépenses engagées dans les établissements au titre des frais d'hébergement et de dépendance doivent donner

droit à une réduction de l'IRPP de 50 % au même titre et dans les mêmes limites de plafonnement que pour toutes personnes employant un salarié à domicile.

La Conférence de la famille, à l'initiative du Premier ministre, a institué un statut des « aidants naturels », leur accordant un congé de soutien familial de trois mois, renouvelable dans la limite d'un an, non rémunéré. Le SNES rappelle que les aidants naturels ne résoudre pas les problèmes que pose la dépendance et ne doivent en aucun cas remplacer les professionnels de santé qualifiés dans le soin aux personnes dépendantes. Cette prise en charge très économique de la dépendance ne doit pas se substituer au développement d'un service public des personnes âgées. Dans un premier temps, si des aidants naturels, volontaires ou contraints, par absence ou manque de place dans les structures collectives, doivent s'occuper de leurs parents dépendants, un congé spécifique rémunéré ou une réduction de service sans réduction de salaire doit leur être accordé. Le SNES demande également que les possibilités de bonification pour cas médical lors des mutations ou de temps partiel de droit soient étendus aux personnels dont les ascendants requièrent une aide et une présence.

Le SNES demande une harmonisation de la composition, des missions et du fonctionnement des CODERPA en fixant des règles communes à tous les départements. Les représentants des usagers et les organisations de retraités et personnes âgées, doivent y avoir leur place. Il revendique une juste représentation des organisations syndicales dans ces comités, dont la FSU (le SNES pour ce qui nous concerne). Il demande que le CNRPA et les CODERPA soient effectivement consultés avant toute décision de leur ressort concernant les retraités et personnes âgées comme le prévoient les textes. La mise en œuvre des schémas gérontologiques dans le département contribue à mettre en lumière les besoins divers des personnes âgées, notamment dépendantes. La réflexion

sur le maintien à domicile, privilégié par ces schémas, doit se poursuivre.

4.2. DROIT À LA SANTÉ POUR TOUS

Les « réformes » récentes réduisent l'accès aux soins et accroissent les inégalités, sans pour autant freiner les dépenses. La réorientation du système de santé vers la prévention est plus que jamais nécessaire. Le système de soins reste beaucoup trop aujourd'hui fondé sur une approche curative et vise davantage la réparation de la santé que sa promotion. Le rôle de prévention de la médecine du travail doit impérativement être développé. Ses fonctions de dépistage et de veille sanitaire dans les entreprises et les administrations doivent être restaurées. Le SNES se prononce par ailleurs pour l'interdiction des dépassements d'honoraires dans le public comme dans le privé.

L'adhésion à une mutuelle complémentaire de santé est facultative dans la Fonction Publique, ce qui répond à notre conception d'une assurance-maladie obligatoire suffisante à la couverture intégrale de la maladie, la mutuelle ayant alors un rôle développé de prévention et de recherche de santé. Aujourd'hui, l'assurance maladie ne couvre pas intégralement le risque maladie et cette couverture diminue encore avec les mesures prises par le gouvernement actuel, ces dernières années. Le recours à la Mutuelle comme complément du remboursement des frais de santé est devenu nécessaire. Mais de nombreux agents de la Fonction Publique n'y ont pas accès, faute de moyens financiers pour acquitter leur cotisation et, de ce fait, ils doivent renoncer de plus en plus souvent aux soins dont ils auraient besoin. Dans le privé, en 2004, 91 % des entreprises de plus de 100 salariés participaient à la complémentaire santé obligatoire pour les salariés. L'Etat leur a consenti (entrepreneurs et salariés) 2,5 milliards d'euros d'exonération fiscale au titre de l'accès à la complémentaire santé, alors qu'il n'a versé que 100 millions d'euros à ses propres agents pour l'aide à cette complémentaire !

C'est pourquoi, en attendant la couverture intégrale du risque maladie pour tous par la Sécurité Sociale, telle que définie en 1945, que nous continuons à revendiquer fermement, un financement partiel des complémentaires santé solidaires par l'Etat employeur est indispensable. Mais l'appel d'offres qu'entraîne ce financement doit réserver aux complémentaires fondées sur des principes de solidarité. Par ailleurs, l'effectivité du droit pour tous à la santé et à l'assurance maladie ne peut être garanti par les mutuelles à but non lucratif dès lors qu'elles sont soumises à une réglementation européenne qui leur impose une « concurrence libre et non faussée » avec les assurances privées pour lesquelles les profits financiers priment sur la solidarité, qui sélection-



« Approuvé ! »

nent les assurés et les risques couverts. Il faut donc revenir sur l'ouverture à la concurrence de cette activité.

Dans le cadre d'une politique de santé publique, dégagée des lois du marché, l'Etat doit définir une politique hospitalière, répondant aux besoins de la population, assurer une offre de soin de haut niveau sur tout le territoire, instaurer une tarification unique des soins pour tous les établissements, développer les missions de l'hôpital public, garantir la présence de personnels qualifiés et en nombre suffisant.

La MGEN reste une mutuelle solidaire. Mais les jeunes enseignants se mutualisent moins facilement. Le renouvellement des adhésions se heurte à la faiblesse des recrutements alors que de nombreux collègues partent en retraite. Les syndiqués du SNES doivent davantage s'impliquer dans l'activité mutualiste, afin de contribuer à préserver les solidarités intergénérationnelles, développer la démocratie mutualiste et la défense active des valeurs solidaires. La santé au travail dans l'Éducation nationale

Les questions liées à la santé au travail sont très insuffisamment prises en compte dans l'E.N. Les enquêtes menées par le SNES ou la MGEN montrent pourtant que nombre d'enseignants ont des problèmes de santé, souvent liés à leur métier. Ces problèmes doivent être reconnus et pris en charge. Les médecins de prévention et les assistantes sociales doivent être recrutés en nombre suffisant dans chaque département afin d'assurer une visite annuelle obligatoire et un bilan de santé tous les cinq ans. Face aux atteintes multiples à la santé des enseignants, le SNES sera vigilant quant à la tenue régulière des Comités d'hygiène et de sécurité.

Il est nécessaire d'aider les personnels qui souffrent de stress, de démotivation, de fatigue chronique, de harcèlement ; chacun doit bénéficier de soutiens psychologiques adaptés à ses besoins. T.M.S, troubles du sommeil, épuisement sont fréquents. Il est donc scandaleux de constater depuis notre dernier congrès l'absence de réaction de l'État employeur envers les souffrances de ses personnels. Cette indifférence voire la négation de cette réalité sont insupportables. Faut-il des pénalités d'ordre financier, comme cela a été nécessaire pour les retards dans l'emploi des handicapés pour qu'un suivi médical minimum soit enfin réalisé ? Les retards et les hésitations au niveau local dans le dépistage des maladies de l'amiante contredisent l'affichage ministériel de décisions d'information et de suivi : refus de rechercher les personnels mutés ou déjà partis en retraite, information réduite des autres sans obligation de dépistage. Le SNES, quant à lui, aidera autant que possible les personnels concernés dans leurs démarches, notamment en vue de leur indemnisation. Il faut également en finir avec les



« Que faire ? »

retards et les secrets constatés dans le dépistage de la tuberculose à chaque nouveau foyer.

La liste des maladies professionnelles ne cesse d'évoluer, comme en témoigne la récente reconnaissance à ce titre de la maladie de Parkinson. Il est donc encore moins acceptable que des pathologies aussi fréquentes que les problèmes vocaux, auditifs, le stress ou les T.M.S. ne soient pas reconnus par les Commissions de Réforme compétentes, dont il faut déplorer, comme pour trop de Comités Médicaux, l'incompréhension au mieux de nos métiers.

On ne peut accepter que la réglementation permette à l'État employeur, qui n'a pas la moindre politique médicale, de laisser ses personnels malades ou blessés désarmés devant l'autorité médicale sans réagir ; cela doit cesser. Il faut par ailleurs augmenter la fréquence des commissions de réforme et établir des règles communes et collectives de fonctionnement.

Les allègements de service prévus dans le décret sur l'adaptation des postes de travail sont une avancée, qui risque cependant de rester illusoire, car aucune dotation nationale supplémentaire finançant ce dispositif n'est prévue. Il est inadmissible que ce soit aujourd'hui aux académies, dans le cadre de leur dotation propre, de financer cette mesure.

La réadaptation est remplacée par un dispositif de PACD (Postes Adaptés de Courte Durée) à gestion académique, d'une durée de trois ans. Le SNES demande que cette règle des trois ans ne soit pas appliquée stricto sensu, mais qu'elle tienne compte de l'état de santé des collègues. Quant au second dispositif des PALD (Postes Adaptés de Longue Durée), le SNES déplore que leur durée – 4 ans – soit à peine supérieure aux PACD. Cette nouvelle disposition s'accompagne d'une grave conséquence : le réemploi au CNED, seule mesure pérenne de reconversion, est supprimé. Autrement dit, si un collègue, en raison de son état de santé, ne peut reprendre l'enseignement devant les élèves, il faut qu'une reconversion stable, durable lui soit proposée. Une

affectation en PALD, avec renouvellement aléatoire, risque d'être anxiogène chez des collègues connaissant déjà des problèmes, et ne permettra plus de réaliser un nouveau parcours professionnel dans l'enseignement à distance. De plus, les inégalités de la gestion académique risquent de s'accroître. La gestion académique doit être fondée sur le nombre et la qualité expertisée des cas médicaux et non pas sur une gestion purement comptable des personnes malades. Le texte du décret instituant les postes académiques adaptés de courte et longue durée n'est toujours pas paru. Il commence pourtant à être appliqué : le MEN vient de faire connaître la répartition entre les académies des 39 postes adaptés de longue durée libérés au CNED par les départements. Alors que la Commission nationale de réemploi examinait jusqu'à présent tous les dossiers et les classait d'abord sur un plan médical, la démarche inverse prévaut, accentuée par le « rééquilibrage artificiel » voulu par les ministères. Qu'importe s'il y a plus de cas médicaux à Aix-Marseille qu'à Grenoble : Aix n'a aucun poste, Grenoble en a six, car Grenoble nommait relativement peu de personnes au CNED alors que Aix-Marseille en nommait davantage. Les rectorats téléphonent donc déjà aux collègues qui auraient dû être proposés au réemploi pour leur conseiller un « congé longue maladie ». Quel progrès ! L'ouverture certes positive à d'autres fonctions que le CNED ne peut en aucun cas justifier ces régressions. Nous demandons donc, en conséquence, le report de l'application du décret et des moyens conséquents pour les académies.

4.3. PERSONNELS HANDICAPÉS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : QUELLE AIDE HUMAINE ET MATÉRIELLE PROMOUVOIR ?

La création du Fonds d'intégration professionnelle des handicapés va permettre des aides plus importantes pour les fonctionnaires handicapés. L'Éducation nationale se doit d'intégrer davantage de personnels handicapés, les postes de travail doivent être aménagés et, lorsque cela est nécessaire, des postes d'agents d'accompagnement doivent être créés pour assurer le relais entre le professeur et la classe. Pour bien moduler l'adaptation des postes de travail, il est essentiel que le SNES défende le maintien des trois catégories de travailleurs handicapés qui mesurent la gravité des maladies invalidantes et qui déterminent l'ampleur des aménagements à mettre en œuvre. Une diminution des maxima de services est souhaitable dans certains cas.

Le SNES demande l'accélération de l'équipement des établissements pour l'accueil des personnels et des élèves handicapés, et l'embauche réelle de personnels accompagnants pour ceux-ci. La loi de février 2005 prévoit que les sanctions financières seront aggravées pour les entreprises qui ne respecte-

ront pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées. Il serait bon que l'État ait les mêmes responsabilités que les entreprises privées dans ce domaine.

4.4. QUELS DROITS SOCIAUX POUR LES ENSEIGNANTS ?

Le SNES doit réaffirmer sa demande de prolongement du plein traitement pour les congés de longue maladie. Il est nécessaire d'étendre les droits à congés pour garde d'enfant malade, aujourd'hui très limités en le portant à deux semaines par année. Le congé de maternité devrait être porté à 26 semaines, quel que soit le rang de l'enfant. Le congé paternité devrait être allongé. Il doit s'appliquer quelles que soient les situations parentales et conjugales (mariés, partenaires pacésés, concubins). Une durée de trois semaines aurait l'avantage de faciliter les remplacements. Le SNES réaffirme sa demande de prolongement du plein traitement pour les congés de longue maladie.

L'action sociale : un droit pour tous Le congrès du Mans avait souligné la nécessité de développer considérablement l'action sociale en direction des personnels : ces mandats gardent toute leur valeur.

L'administration de l'Éducation Nationale doit prendre toute sa place dans une relance globale de la politique d'action sociale où les investissements structurels collectifs seront prioritaires :

- la question du logement doit être résolue par un plan pluriannuel d'investissement massif dans le parc locatif social, avec gestion transparente des attributions par les commissions d'aide sociale : une politique ambitieuse de logement doit relancer les aides à la construction pour créer un parc locatif public suffisant, accessible, ouvert et effectivement habité par des catégories sociales diverses. Les aides financières doivent être développées et généralisées (aide à l'installation, à l'acquisition, prise en charge des coûts des prêts immobiliers...) ; l'indemnité de résidence doit être étendue et fortement revalorisée ;

- le problème de la garde des enfants, concernant particulièrement les personnels en début de carrière, doit être résolu par la création d'un service public de la petite enfance qui contribuerait prioritairement à l'augmentation du nombre de berceaux par la relance de l'investissement dans la construction de crèches publiques, sans négliger la mise en place de solutions alternatives adaptées aux modes de garde collective (halte-garderie, développement des prestations...). Les prestations (comme le CESU) ne peuvent être objet de démarches marchandes et doivent être gérées dans un cadre non lucratif. L'action sociale en direction des retraités doit être développée : aide au maintien à domicile et aide ménagère doivent compléter l'APA et non être remplacées par elle. Les retraités doivent pouvoir participer à la gestion de l'aide sociale.



Commission Femmes

POUR 329 · CONTRE 1 · ABST 22 · RV 23

UN CONGRES POUR AVANCER

Un constat un peu amer...

Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans tous les secteurs professionnels. Plus diplômées, plus qualifiées qu'autrefois parmi les générations de moins de 40 ans, elles représentent plus de la moitié des chômeurs, 80 % des salariés payés au SMIC, 83 % des salariés à temps partiel, en majorité subi. À qualifications égales, leurs salaires moyens sont inférieurs de 26 % chez les cadres, de 22 % chez les employés, de 16 % chez les ouvriers. Même dans la fonction publique un écart existe dans les trois catégories de la fonction publique et plus fort en catégorie A. Les aléas de la carrière des femmes ne suffisent pas à expliquer ces situations.

Malgré des avancées, l'égalité demeure formelle et la loi de 2004 obligeant les entreprises à publier des bilans d'égalité reste sans effet puisque les sanctions ne sont pas prévues. Comment ne pas s'en préoccuper dans l'éducation ? Les filles ont des résultats scolaires en constante progression et, pourtant, l'égalité formelle obtenue après bien des luttes ne s'est pas transformée en égalité réelle. La précarité touche très fortement les femmes, de plus, dans ce cadre la maternité peut être un prétexte au non renouvellement de leur contrat voire de leur embauche leurs salaires restent inférieurs, leurs carrières inégalitaires, le temps partiel imposé tandis qu'un certain nombre de fonctions et/ou de responsabilités continuent à leur être difficilement accessibles.

Le combat continue donc : le droit à



Julie Bagge, Académie de Nice

l'éducation doit se développer, la formation pour les femmes et l'embauche selon les qualifications sont des obligations qui doivent être appliquées. Mais les inégalités, construites d'abord dans la sphère privée s'amplifient sous l'effet d'influences diverses et les stéréotypes sexistes pèsent lourd. Ainsi, notre syndicalisme ne s'est ainsi jamais limité au combat contre les inégalités professionnelles car, si ces luttes sont l'indispensable support d'une politique égalitaire, elles n'en constituent qu'un levier essentiel. En tant que syndicat enseignant, nous avons dénoncé une mixité non pensée, une orientation empreinte de clichés sexistes, une formation initiale et continue qui ne met en place qu'une politique de principe mais pas d'action sur le long terme et qui ne sensibilise pas les professionnels de l'éducation sur les reproductions des inégalités filles/garçons. L'école doit lutter contre les violences, contre l'enfermement communautariste, éduquer à la sexualité, défendre le droit à la contraception et à l'IVG, par un accès libre et gratuit, mettre à jour et combattre les stéréotypes, permettre le libre choix de son orientation sexuelle.

Cela implique de poursuivre le travail de convergence et de mobilisation dans la FSU avec les autres syndicats, avec les confédérations, le CNDP, la CADAC et l'ensemble des organisations et associations qui se préoccupent et luttent pour les droits des femmes, tant au plan national que dans le monde entier. Dans la période actuelle, le Snés milite pour une Loi cadre contre les violences faites aux femmes.

Tant de filles et de femmes continuent à subir des violences, à être privées d'études, d'autonomie, de vie : cela ne saurait nous laisser sans réaction.

Pour autant, si des droits sont à élargir, des régressions ont eu lieu et la réforme des retraites est très significative d'autres inégalités sont plus « cachées » : dans l'Éducation, les rythmes de carrières sont inégaux. Une politique de la petite enfance

insuffisante, l'inégalité de répartition des temps consacrés par les hommes et les femmes aux tâches du foyer entraînent trop souvent un temps partiel non choisi, voire des congés parentaux pris presque exclusivement par des femmes. Le SNES se propose donc de réfléchir au congé parental, à sa durée, à sa répartition entre les deux parents, à sa rémunération. Il demande aussi la création d'un service public de la petite enfance. Il n'en reste pas moins que l'image des femmes dans la société continue à être liée plutôt à un rôle familial (rôle parental, conjugal, filial en direction des proches âgés), à une moindre disponibilité professionnelle à un accès très limité aux responsabilités dans tous les domaines. L'imaginaire collectif fait encore porter sur les femmes la responsabilité de tâches dont les coûts sociaux devraient relever de la solidarité nationale. Notre syndicalisme doit être vigilant à toutes ces formes de discriminations et leur chiffre est essentiel... Il n'en demeure pas moins que la part des femmes dans le salariat continue d'augmenter et c'est sans doute l'avancée la plus importante à retenir : 46 % des travailleurs sont des travailleuses. Dans l'Éducation nationale, les femmes sont largement majoritaires : qu'en est-il dans le domaine syndical ?

UNE RÉFLEXION DÉSORMAIS SYNDICALE ET D'ORDRE POLITIQUE

Notre société n'accepte plus ces discriminations hommes/femmes. Dans le domaine politique, et cela partout dans le monde, la réflexion a avancé, des solutions diverses sont proposées partant du même constat : une aspiration de l'ensemble de la population à répartir de façon plus égalitaire les responsabilités politiques.

Le syndicalisme français réfléchit aussi dans les mêmes termes : avec l'accroissement du travail féminin, l'écart se creuse entre le taux de femmes salariées, leur syndicalisation et leur participation aux responsabilités syndicales.

Le SNES avec un taux de syndicalisation plus important chez les femmes que chez les hommes est très atypique dans le paysage syndical. Mais en son sein, comme dans le reste de la société, les femmes se heurtent à des difficultés spécifiques qui les freinent dans leur militantisme et a fortiori dans la prise de responsabilité.

Au SNES, les femmes jouent depuis un temps certain, un rôle important à tous les niveaux du syndicat. Leur implication dans l'activité syndicale se trouve parfois limitée, entravée par les modalités actuelles de fonctionnement syndical. Certaines confédérations ont mis en place des politiques volontaristes pour faire face à ces problèmes. Ces difficultés, le SNES les a déjà soulignées : obstacles historiques et culturels, poids de la disponibilité et de la mobilité..., elles semblent peser très fortement sur l'ensemble des militant(e)s qui hésitent parfois à prendre des responsabilités syndicales.

Il nous faut avancer fortement des revendications de moyens qui permettront d'améliorer nos pratiques syndicales, car cet objectif n'est pas périphérique : il s'intègre pleinement dans la conception d'une société plus juste et égalitaire que nous défendons.

De plus en plus de collègues, et pas seulement des femmes, ne conçoivent pas leur engagement syndical comme exclusif. Ils refusent que la conciliation de leur vie professionnelle, du militantisme et de leur vie privée relève du parcours du combattant ! Le SNES doit prendre en charge, y compris de façon financière, la garde d'enfants lors des réunions d'instances à tous les niveaux. Il paraît important de respecter les horaires et indispensable d'utiliser les moyens de communication (Internet, vidéo conférence...) pour éviter de les multiplier et concilier le mieux possible vie syndicale et vie personnelle. Lors de l'attribution des décharges, il faut tenir compte des contraintes familiales. Augmenter les temps de décharge, former les militants, ne pas multiplier les déplacements, ne pas faire fuir les bonnes volontés peu disponibles mais au contraire saisir ce qu'elles ont à offrir, sont autant de pistes à explorer pour renouveler les militants.

Un effort important doit être fait pour parvenir à une représentation équilibrée dans nos instances des femmes et des hommes. La parité est un objectif politique que le SNES s'emploiera à atteindre.

Pour construire une histoire syndicale toujours plus forte, plus égalitaire, plus émancipatrice pour les femmes, nous devons poursuivre la lutte contre les difficultés spécifiques qui freinent leur militantisme dans le syndicat.



Louise Guily, Académie de Corse

THÈME 3

RAPPORTEURS : EUGÉNIO BRESSAN, ODILE CORDELIER, MARYVONNE GUIGONNET, ELISABETH LABAYE, CLAUDIE MARTENS, JEAN-JACQUES MORNETTAS, LUC MULLER

Quel syndicalisme pour aller de l'avant ?

Hors partie 3.4 :

POUR 378 · CONTRE 21 · ABST 37 · RV 1

Partie 3.4, vote par mandats :

POUR 30332 · CONTRE 25857 · ABST 0 · RV 0

1. SYNDICALISME : QUELLES PERSPECTIVES ?

1.1. INTRODUCTION

Dans un contexte social où le pouvoir mène depuis cinq ans une politique de précarisation de l'emploi, d'atteinte aux droits sociaux et au Code du travail, de démantèlement de toutes les protections confrontant une grande partie de la population à l'insécurité sociale et veut rester sourd aux revendications, de puissants mouvements sociaux notamment en 2000, 2003 et lutte contre le Contrat Première Embauche se sont développés, atteignant à plusieurs reprises des niveaux de mobilisation exceptionnels. En particulier, la lutte victorieuse menée contre le CPE a été remarquable par sa durée, ses formes, son ampleur. Cette victoire s'inscrit dans une dynamique du mouvement social qui a exprimé de manière longue et durable l'aspiration à une autre politique, à un autre projet de société, que ce soit sur les thèmes de la défense des services publics ou de la défense des droits sociaux les plus fondamentaux. Cette victoire s'est aussi nourrie des luttes contre les lois Fillon, contre la loi d'orientation de la Recherche, contre la loi dite d'égalité des chances.

Le gouvernement arc-bouté sur la mise en place d'un projet de société de plus en plus libéral a subi de cuisants revers électoraux. Ce rejet et cette aspiration à l'alternative s'expriment aussi dans le cadre de collectifs dynamiques où le SNES et les syndicats de la FSU jouent un rôle important que ce soit au sein du RESF, ou dans les collectifs contre les lois Sarkozy de prévention de la délinquance. La victoire contre le CPE constitue un des points forts des mobilisations des douze dernières années. Elle a été victorieuse grâce à l'unité entre jeunes, étudiants et salariés et l'unité syndicale constituée par « l'intersyndicale des 12 », unité rarement réalisée, mais qui s'est forgée autour du refus du mouvement syndical unanime de voir se développer encore davantage la précarisation de la jeunesse. À cela s'est ajouté le soutien grandissant d'une opinion publique, qui quelques mois après la crise des banlieues, s'inquiète de l'avenir offert à ses enfants. Le mouvement, emmené par

les étudiants et les lycéens, dont l'engagement a été exceptionnel, notamment par sa détermination et sa durée, marqué de temps forts (grèves et larges manifestations) a su tenir jusqu'au retrait du CPE. Le SNES et la FSU ont été très présents notamment dans les cortèges et dès le début de la mobilisation, avec le souci d'être auprès des jeunes, qui en intervenant massivement, y compris au-delà des vacances, ont contribué à la victoire. Cette bataille contre le CPE a montré la force du syndicalisme lorsqu'il agit dans l'unité la plus large. Il a su gagner la bataille de l'opinion, et finalement obtenir le retrait du CPE, redonnant confiance aux salariés dans l'action. Il a aussi provoqué l'ouverture de discussions sur le dialogue social et la représentativité. L'unité établie sur l'exigence a minima du seul retrait du CPE, sur laquelle reposait la force du mouvement marquait aussi ses limites. Après le retrait du CPE, il n'a pas été possible de maintenir le cadre unitaire et de permettre au mouvement social d'investir l'ensemble des questions posées, notamment la précarisation de l'emploi, l'avenir de la jeunesse, sa formation et globalement le syndicalisme reste peu unitaire et peu efficace. La combativité reste inégale. Ainsi les régressions qu'entraîne la loi Douste-Blazy avec un durcissement de l'accès aux soins n'engendrent aucune action. La lutte contre le CNE n'a pas été menée. On en reste aux luttes sectorielles. Le mouvement syndical est face à un enjeu décisif : il doit faire le choix de se rassembler, de construire des propositions alternatives et des mobilisations qui permettent d'imposer d'autres choix. Le SNES et la FSU doivent donc poursuivre et renforcer leur initiative en ce sens. Ainsi, dans ce contexte difficile, l'action et la mobilisation se sont construites néanmoins à partir de la grève unitaire du 18 décembre dans le second degré, puis de la manifestation nationale FSU du 20 janvier, et de la grève Fonction Publique du 8 février. Le sondage commandé par la FSU montre que l'on peut s'appuyer sur l'opinion publique : 77 % des Français ont une bonne image de la fonction publique. Il faut s'appuyer sur ces éléments pour être une force de revendication et de lutte plus affirmée. Face à la politique de privatisation des Services Publics, de démantèlement de la Fonction Publique, le rôle et l'avenir tant des Services Publics que de la Fonction Publique sont des questions majeures. Elles nécessitent une riposte



Odile Cordelier, Maryvonne Guignonnet, Elisabeth Labaye, Claudie Martens

massive et unitaire, la construction d'un large mouvement qui fédère les initiatives déjà réalisées (autour de « Convergences » notamment). La FSU, comme le SNES, doivent y prendre toute leur place. Si les initiatives prises jusqu'ici par la FSU n'ont pas eu de résultats suffisants au niveau national, des progrès significatifs ont été réalisés dans plusieurs départements. Dans la Fonction publique où la FSU est reconnue, la situation n'est pas satisfaisante. Certes des batailles sont menées sur la durée, et le travail important au quotidien de la FSU sur les dossiers (formation continue, statuts, protection sociale, retraites) permet de marquer quelques avancées limitées. Mais l'unité est fragile et à minima le plus souvent. Notamment, la signature par la CFDT, l'UNSA et la CFTC de l'accord sur le « volet social » a affaibli la mobilisation entreprise sur les salaires en 2006. Les mobilisations des personnels sur ces sujets sont en tout état de cause insuffisantes pour peser. Les stratégies syndicales différentes des organisations syndicales peuvent peser négativement sur les décisions d'action.

Si la FSU intervient sur tous les grands dossiers (emploi, protection sociale, salaires...) et s'efforce de participer aux actions entreprises, même lorsqu'elle n'est pas sollicitée (GDF, AIRBUS, ALCATEL), elle est le plus souvent écartée par les confédérations elles-mêmes, même sur certains dossiers où elle est en première ligne (communiqué élèves sans papiers).

Elle est d'autre part écartée des lieux où se discutent les grands dossiers, ou y est souvent représentée.

Dans la perspective de la « société de la connaissance » ou plutôt de « l'ambition éducative » et de la place que celle-ci

accorde dans la production des richesses, la FSU est un partenaire incontournable du mouvement syndical.

Il est probable que l'avenir de la FSU va se jouer dans les quelques années qui viennent. La reconnaissance de sa représentativité est donc décisive. Après le rapport Hadas-Lebel, l'avis du conseil économique et social et la création de l'observatoire de la démocratie sociale et des droits syndicaux (UNSA, FSU, Solidaires, UNEF) sont des éléments importants et positifs pour le futur. C'est en passant à l'offensive sur un certain nombre de dossiers stratégiques que la FSU pourra enfin se renforcer, et jouer toute sa place au sein du syndicalisme. Sur les dossiers Fonction Publique et services publics, elle sera d'autant plus en capacité de peser qu'elle aura multiplié les initiatives pour construire des mouvements unitaires.

La question de la représentativité est l'une des priorités dans les prochains mois. La FSU devra s'atteler à cette lourde tâche car c'est son avenir qui est en jeu, ou plus précisément, le type de syndicalisme dont la FSU est porteur. C'est aussi par sa capacité à impulser et mener des luttes dans l'ensemble de secteurs qui correspondent à ses champs de syndicalisation que la FSU pourra imposer la pleine reconnaissance de sa représentativité.

La FSU, qui a réaffirmé au congrès de Marseille, le mandat de Perpignan d'extension à l'ensemble des trois fonctions publiques, reste systématiquement tenue à l'écart des grands dossiers qui concernent l'ensemble des salariés. Elle doit maintenant tout mettre en œuvre pour concrétiser enfin son mandat d'élargissement aux trois fonctions publiques et se donner ainsi les moyens de peser dans le paysage syndical, tout



en poursuivant ses objectifs d'unité la plus large et à terme d'unification du mouvement syndical.

L'étape des élections professionnelles dans l'ensemble des collectivités territoriales en 2008 sera décisive. La FSU doit dès maintenant tout mettre en œuvre pour affermir sa représentation au niveau des Régions, réussir de la même façon à entrer dans les conseils généraux, mais aussi au niveau communal. Contrairement aux autres organisations, la FSU ne disposait pas d'une structure « retraités » regroupant, aux différents niveaux, les retraités de ses syndicats. C'est désormais chose faite. Il s'agit maintenant de se donner les moyens matériels et militants pour la mise en place de cette structure aux niveaux départemental et régional. Les retraités du snes doivent y prendre toute leur part et le S1 oeuvrera au sein de la FSU pour développer le syndicalisme des retraités.

Affilié à la FGR FP, où nombre de ses militants sont déjà fortement impliqués, le SNES y confirme son engagement et sa volonté de la renforcer.

1.2. LE SNES

1.2.1.

Les personnels de second degré ont renouvelé leur confiance dans le SNES lors des dernières élections professionnelles de décembre 2005. Avec une participation qui reste forte (62 %), le SNES a recueilli plus de 100 000 voix, et conforté encore un peu plus sa majorité absolue. Cette représentativité indiscutable est aussi illustrée par sa très forte notoriété dans la profession.

Dans le même temps, le SNES connaît une baisse de syndicalisation, des difficultés à mobiliser les personnels pour aboutir à des actions clairement majoritaires. Le cadre syndical unitaire dans l'éducation qui fonctionne plutôt bien sur les questions budgétaires ne permet pas de surmonter ces difficultés et éclate dès que l'on aborde les questions qui touchent au cœur de nos métiers. Dans ce contexte, le congrès du SNES réaffirme le rôle décisif et incontournable de la section d'établissement (S1) comme échelon essentiel du syndicat. Elle est le lieu privilégié d'échanges avec la profession indispensable, tant pour l'élaboration de la stratégie syndicale que pour sa mise en œuvre. Il est plus que jamais nécessaire d'œuvrer pour l'existence dans tous les établissements de S1 construits. Le congrès décide de faire de cette question une priorité absolue.

1.2.2.

Les attaques renouvelées sur le service public d'éducation et ses personnels et en particulier sur le second degré depuis plusieurs années déjà (coupes budgétaires, suppressions d'enseignements, attaques sur le métier...), le manque de résultats en terme d'amélioration des conditions de travail ou de promotion malgré des mobilisations importantes nourrissent chez les personnels un cer-



Académie d'Aix-Marseille

tain nombre de doutes quant à l'efficacité du syndicat. Nos professions sont éclatées, confrontées à des difficultés réelles liées à la politique éducative qui est menée et au contexte général difficile. L'objectif d'élevation des qualifications, la formation sous statut d'apprenti, la définition même du métier d'enseignant, de ses missions, le conseil pédagogique sont autant de sujets de divisions. La profession se renouvelle fortement. Mais le SNES n'a pas assez le double souci de transmettre le patrimoine - se syndiquer ne va pas de soi dans le contexte actuel, notre presse, contient beaucoup trop d'implicites pour un moins de 40 ans qui entre dans le syndicat... - et de retravailler collectivement ce patrimoine en fonction de l'évolution profonde de nos sociétés et du contexte syndical et politique.

Dans un tel contexte le SNES avec la FSU, doit construire et porter un projet fort et fédérateur pour l'ensemble du système éducatif et ses acteurs, afin de rassembler les personnels, de les mobiliser, les personnels se reconnaîtront dans une dynamique portée par le syndicat qui mettra en avant la réussite scolaire de tous et le respect des missions des personnels (synthèse)

1.2.3.

C'est en étant perçu comme une véritable force de proposition avec un projet lisible par tous et des revendications claires que le SNES surmontera les difficultés actuelles. Mais à tort ou à raison, il est aujourd'hui pour beaucoup de collègues, le syndicat qui serait seulement capable de dire ce qu'il ne veut pas. Afin de donner une image différente du SNES, nous devons mieux faire connaître nos positions, nos propositions à la profession et en débattre davantage pour que notre projet soit à la fois mieux partagé mais aussi mieux porté dans les salles des professeurs. Le rôle du S1 s'avère alors essentiel. Pour ce faire, la formation du S1 est indispensable : visite des S1 par le S2 et le S3, réunions régulières sur des thèmes précis et mise en relation constante des S1 avec les S2 et S3. En effet, le premier contact avec le syndicat passe par le S1, et le S1 ne peut être

visible et efficace que s'il est aidé, reconnu et conforté dans son rôle par les S2 et S3. Le SNES, syndicat de terrain, se doit d'aller à la rencontre de ses militants dans les établissements au plus près des réalités locales.

Le SNES doit contribuer à rassembler et porter les revendications second degré. Il doit donc, dans les années qui viennent, mieux articuler, comme il a su le faire dans le passé, une défense renforcée des personnels, - l'amélioration des conditions matérielles et au premier chef, les salaires- avec son projet éducatif. Il est nécessaire de renforcer une démarche d'accueil dès l'IIUFM et de porter une attention soutenue aux jeunes collègues, là où les difficultés de syndicalisation sont les plus fortes - entre 30 et 45 ans- tranche d'âge où les difficultés matérielles sont les plus sensibles.

Le SNES doit continuer à veiller à prendre en compte et à porter les revendications de toutes les catégories qu'il syndique et ce souci doit se traduire dans un meilleur fonctionnement de toutes les instances.

Pour plus d'efficacité, le SNES doit mettre en œuvre un travail commun à l'ensemble des syndicats de second degré. Le SNES doit renforcer en particulier le travail avec les autres syndicats de la FSU présents dans les établissements du second degré (mise en place de réunions régulières à tous les niveaux du syndicat planifiées sur l'année. mutualisation d'informations et de certains moyens, mise en place de réunions de secrétariats communs (SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP...). Cela nécessite une volonté politique, du temps et des moyens notamment au niveau des S2 et des SD FSU pour coordonner ce travail de tous et au bout gagner en efficacité et émulation. La récente décision de la création d'un échelon régional de la FSU doit permettre de mutualiser les informations et de préparer les moyens de riposter aux attaques. (synthèse)

Afin de préciser son analyse du système éducatif et d'étoffer ses propositions, le SNES doit renforcer. L'échange et les liens avec les associations (associations

de spécialistes, mouvements pédagogiques, mouvements d'éducation populaire, ...), avec d'autres organisations enseignantes et non enseignantes dans leur diversité, avec les syndicats du second degré en Europe (synthèse) Sous peine de laisser le terrain libre à des organisations réactionnaires, notre syndicat doit s'ouvrir aux évolutions actuelles des pensées et recherches pédagogiques. Dans ce sens le SNES engage une réflexion commune suivie notamment avec les principaux mouvements pédagogiques progressistes (ICEM, GFEN...). Le travail avec les fédérations de parents d'élèves doit être aussi une préoccupation.

Il doit également poursuivre son implication dans des réseaux et collectifs, dans lesquels beaucoup de militants, de syndiqués du SNES, de non-syndiqués s'impliquent déjà, par exemple à RESF en veillant à ce que ces activités n'entraînent pas surinvestissement et épuisement de nos militants et de ce fait un affaiblissement syndical. Au contraire elles doivent enrichir nos réflexions et nos pratiques syndicales, et renforcer les secteurs du SNES qui travaillent ces questions (Droits et Libertés, Femmes...).

Pour renforcer le lien du syndicat avec toute la profession, pour faire vivre la démocratie dans le snes, pour construire plus collectivement les mandats l'aide au S1 ou la construction de S1 doivent constituer une priorité de notre activité à la rentrée 2007. Le renforcement du pilotage par le local du système éducatif augmente le poids des pressions exercées sur les personnels dans les établissements par les hiérarchies locales. Les militants syndicaux sont souvent en première ligne. Le SNES doit mettre tout en œuvre pour garantir l'exercice des droits syndicaux dans les établissements. Le SNES ne doit plus présupposer qu'un travail approfondi est effectué par les S1, et doit adapter son fonctionnement en conséquence : les S2 et S3 doivent accroître leur présence sur le terrain pour combler ces lacunes. À terme, l'objectif est de redynamiser une vie syndicale d'établissement.

Dans ce but, le SNES doit aussi poursuivre ses efforts pour utiliser tout le potentiel de l'outil informatique pour informer les S1 au plus vite. De premières réponses ont été recherchées avec l'ouverture des rubriques du site (remplacement, conseil pédagogique, ... les lettres électroniques. Il faut poursuivre pour permettre aux S1 d'échanger avec les établissements du secteur (forums, listes de diffusion). Le SNES doit développer les stages vie syndicale dans les établissements, élus au CA ou l'on pourrait tendre vers des temps communs lors de ces stages avec les autres syndicats tels le SNEP, le SNUEP.

Quand les S1, essentiels dans le lien avec toute la profession, ont des difficultés à se développer, à s'implanter et à faire vivre la démocratie du SNES, la

solidarité doit entrer en jeu : les S2, les S3 et même certains S1 en ayant les capacités militantes sont là pour épauler, soutenir, intervenir. Dans les établissements où il n'existe aucune présence syndicale, il est de la responsabilité des S2 et des S3 de faire face à cette situation en s'employant à y assurer, au minimum, l'affichage syndical. La mise en place de responsables de secteurs ou de bassin (des secrétaires de S1) est une autre solution efficace. Il faut déléguer les aides.

Lorsque c'est possible, le SNES doit s'efforcer d'avoir aussi un lien plus personnalisé avec ses syndiqués, notamment par voie électronique : information aux collègues d'une même discipline, d'un même type d'établissement (lycée, ZEP...), informations personnelles sur une promotion, une mutation.

Aux niveaux académique et départemental, Le SNES doit organiser des réunions de proximité en regroupant les personnels de plusieurs établissements sur des sujets concrets qui interpellent la profession, telles les réunions du collectif TZR; rationaliser davantage la parution et la diffusion des publications, en s'adressant plus souvent directement aux syndiqués (revoir le rythme des bulletins) et en renforçant les réseaux à l'aide de listes de diffusion Internet. Développer la formation syndicale, pour mettre chaque adhérent au même niveau d'information.

1.2.4.

Il est de la responsabilité du SNES, syndicat majoritaire du second degré, de mobiliser les personnels et prendre les décisions d'action ; il s'efforce de le faire en suscitant l'unité, en levant pas à pas les blocages, comme cela a été le cas lors de la construction de la mobilisation qui a abouti à la grève réussie du 18 décembre. Le SNES a su prendre la mesure de l'exaspération et de la détermination des collègues pour appeler à l'action et réaliser de nouveau l'unité. En même temps lorsque l'unité n'est pas possible, il est nécessaire de rechercher des formes d'unité plus partielles, en tout état de cause le SNES doit prendre les décisions d'action qui s'imposent pour la défense de ses revendications, en donnant aux personnels tous les éléments d'analyse et en leur donnant un cadre d'action. Au final, c'est l'intervention et la mobilisation des personnels eux-mêmes qui emporte l'unité. Il est aussi essentiel pour construire le meilleur rapport de force d'obtenir le soutien des parents d'élèves et plus largement de l'opinion publique. La nature des mobilisations, leur puissance, leur inscription dans la durée sont aussi un facteur de soutien de l'opinion publique. Les modalités d'action choisies ou souhaitées font débat. Des modalités inédites voient le jour. Certaines sont, par leur mobile, difficilement fédératrices, parce qu'elles ne concernent qu'un petit nombre d'établissements (les collègues choisis pour être EPI, par exemple).

D'autres touchent à certaines formes d'actions proposées par les collègues ou les AG d'établissements (rassemblements animés, activités de rues, distributions de tracts à la population, rassemblements réitérés grèves du zèle, occupations ...) qui donnent par ailleurs souvent lieu à une couverture médiatique. Le SNES doit explorer tous ces moyens d'action, les fédérer et les faire connaître dès lors qu'ils permettent de rassembler. Cependant, ces actions variées ne peuvent se poser en alternative à la grève mais contribuer à sa construction. La grève reste cependant un moyen d'action déterminant du syndicalisme Il nous appartient d'ailleurs, aujourd'hui plus encore, de la légitimer auprès de l'opinion et des personnels et d'en défendre le droit d'exercice.

Il convient aussi de faire de l'abrogation de l'amendement Lamassoure une exigence prioritaire, de la reconnaissance du droit syndical.

Le congrès réitère les demandes du SNES : l'abrogation de l'amendement Lamassoure sur le prélèvement du 30e pour grève, l'abrogation de tous les dispositifs visant à limiter le droit de grève. Le SNES s'opposera avec les autres syndicats à l'instauration de service minimum.

Enfin le SNES doit prendre toute sa place dans les assemblées générales et coordinations d'établissements qui apparaissent lors des mobilisations lorsqu'elles sont représentatives, et permettent de rassembler militants de différents syndicats et non-syndiqués. Le contexte actuel doit également nous pousser à améliorer la défense des intérêts des retraités en liaison avec eux et à mieux intégrer dans la vie syndicale et les revendications, la diversité des activités sociales des retraités, les problèmes

qui leur sont posés par exemple en les associant comme permanenciers dans les S3 et S2 à l'information des retraitables, ou encore en leur proposant de participer aux stages de formation destinés aux nouveaux militants.

1.3 RAPPORT SNES ET FSU

Le SNES a été un des moteurs de la création de la FSU et porteur de ses évolutions, parce qu'il a toujours été conscient que les revendications du second degré avaient besoin de converger avec d'autres et parce que le second degré, porteur d'apprentissages mais aussi de qualifications, est un élément central dans la construction d'une société plus démocratique et donc plus instruite.

Et c'est particulièrement vrai aujourd'hui. Gagner suppose un SNES fort dans un second degré rassemblé autour de ses revendications, et une FSU forte capable de construire et de porter comme le fixaient les mandats du congrès de Toulouse un projet éducatif ambitieux pour l'école – de la maternelle à l'université – et pour la société. Cela implique travail en commun, alliance et volonté d'aboutir. De plus en plus, l'école ne peut être séparée de la société qui l'entoure, de la question des services publics. De ce point de vue, le SNES doit continuer à porter et travailler l'ensemble des questions, sans ignorer la réalité des autres syndicats de la fédération, leur culture leurs mandats, pour dégager des revendications fédérales. Il est de sa responsabilité de réfléchir à l'avenir de la FSU, de contribuer la mise en œuvre des mandats de Perpignan et de Marseille, de faire en sorte que tous les débats soient menés à terme.

Il est nécessaire, que les équipes SNES à tous les niveaux, s'impliquent dans la fédération, que ce soit dans les sections départementales, les structures régionales, ou au niveau national, y portent les mandats du SNES, et y aident à construire la synthèse fédérale tant sur les questions d'éducation que sur les questions économiques et sociales. La fédération n'est pas le simple prolongement de ses syndicats, ni une superstructure déconnectée de ceux-ci.

La fédération a des fonctions, des tâches et des responsabilités spécifiques Elle est une organisation de plein exercice, appelée à développer ses relations à tous les niveaux avec les forces politiques, syndicales, associatives, les administrations, sur l'ensemble des questions. Il faut construire réellement du « fédéral » par un travail concret et approfondi des différents syndicats sur des sujets majeurs : réforme de l'Etat, carrières (élevations des niveaux de recrutements et refonte de la grille salariale par exemple), formation des maîtres, relation formation-emploi, secteur où la préservation d'un service public est essentiel pour défendre les droits des salariés et combattre le développement

anarchique des formations privées et /ou patronales, fonction publique (avec le rapprochement de la FPT vers la FPE et non l'inverse), projet éducatif... : le champ du fédéral à construire est immense. Il faut se mettre au travail. Pour être efficace, ce travail déjà conduit au niveau national, doit mieux irriguer à la fois les SD, les syndicats nationaux, mais aussi les structures régionales. C'est bien d'une construction de fédéral à tous les niveaux dont la FSU a besoin. Pour autant, la fédération ne peut et ne doit pas se substituer aux syndicats dans leur champ propre, pas plus que les syndicats ne doivent réduire leur horizon au métier et au second degré pour ce qui concerne par exemple le SNES. Le SNES se félicite de la décision du congrès de Marseille de la FSU de créer un CFR (conseil fédéral régional). Grâce à une meilleure visibilité et à un fonctionnement plus démocratique, la mise en place de ces structures régionales peut créer une dynamique nouvelle pour le renforcement de la FSU ; il est important que les militants du SNES s'y investissent, afin que ces structures jouent tout leur rôle et que la FSU investisse pleinement l'échelon régional, devenu politiquement déterminant. Il faut leur donner les moyens humains et matériels pour aider à un fonctionnement plus efficace.

Le mandat du Mans de « retravailler l'articulation entre l'action de la fédération et celle de ses syndicats nationaux », reste donc d'actualité. La vision qu'ont les médias de la FSU, « fédération enseignante », devrait évoluer avec le développement de la FSU dans les 3 fonctions Publiques. Cette crainte ne saurait aboutir à un repli sur le SNES qui serait contraire à toute l'histoire passée.

Concernant une éventuelle structuration en branches de la FSU, le snes, dans le cadre de son mandat et des mandats du congrès FSU de Marseille poursuivra le débat et la réflexion avec les autres syndicats de la FSU. Il cherchera à mettre en œuvre, au niveau départemental, régional et national ce qui a été voté à Perpignan et à Marseille : des formes de coordinations sectorielles.

1.4. REPRÉSENTATIVITÉ DIALOGUE SOCIAL

Représentativité et modernisation du dialogue social ont été au cœur de l'actualité de ces derniers mois. Avec les rapports Hadas-Label et Chertier et l'avis majoritaire du CES (cf. cahier 2, p. 22), des portes se sont ouvertes pour réformer les règles de représentativité et avancer vers le principe d'accords majoritaires. Malgré un accord largement majoritaire en faveur de ces évolutions, le gouvernement se contente de proposer, à quelques semaines de la fin de la législature, d'ouvrir des discussions sur un projet de loi sur la modification des règles de représentativité.

Le congrès devra faire le point de l'évolution du dossier et réaffirmer l'exi-



Véronique Ponvert



gence de décisions rapides dans ce domaine dès les premières semaines de la prochaine législature.

Le congrès devrait confirmer l'accord du SNES avec les orientations fédérales (représentativité fondée sur l'élection, accords majoritaires, respect de la hiérarchie des accords – « principe de faveur », abrogation de la loi Perben dans la fonction publique, transparence des aides aux organisations syndicales et crédit d'impôt sur les cotisations syndicales) et appuyer l'exigence de la FSU de pouvoir représenter les fonctionnaires dans toutes les discussions portant sur les questions transversales comme les retraites, la protection sociale, la relation formation – emploi, etc. Reconnue représentative des salariés par le Conseil d'État, la FSU doit être effectivement représentée dans tous les organismes consultatifs comme le CES, les CESR, etc. Des organismes consultatifs paritaires doivent également être mis en place à tous les niveaux où se prennent des décisions qui concernent les personnels et les services. Il faudra contrer la volonté de l'administration de dessaisir le CAP de l'examen des situations personnelles et agir pour que les CTP débattent, aux moments opportuns, des questions liées à la LOLF, à la formation continue... Le SNES rappelle son exigence de mise en place de commissions consultatives paritaires élues pour tous les personnels non-titulaires, qui ne saurait être interjetée. Comme un cautionnement de la précarité.

Des négociations doivent être ouvertes pour une actualisation des textes de 1982 sur les droits syndicaux, visant à les élargir et à introduire la reconnaissance de nouveaux droits pour les élus des personnels en CAP et les représentants syndicaux dans les différents organismes consultatifs.

Le dialogue social n'aura de réalité que si l'État employeur accepte réellement de négocier et de tenir compte de l'avis des personnels porté par les syndicats. Cela suppose une large concertation préalable mais aussi l'obligation de faire de nouvelles propositions en cas de rejet majoritaire des propositions initiales.

1.5. RAPPORT AU POLITIQUE

L'enquête menée par le SNES en juin 2005 montre que le syndicalisme en général et le SNES comme beaucoup d'autres organisations continuent d'être perçus comme peu indépendants politiquement. Il est essentiel pour la crédibilité de la démarche syndicale de donner à tout instant tous les signes de cette indépendance qui ne signifie pas pour autant ignorance ni indifférence.

Ainsi le SNES a pris toute sa place dans le débat à l'occasion du référendum sur le TCE. « Il a mené campagne auprès des personnels pour faire connaître son rejet du TCE, appelé les personnels à participer au vote et faire partager ses positions pour une autre Europe ». Rappelons le mandat voté au congrès de Toulouse en 2003 : « Le manque d'indépendance par rapport aux organisations politiques reste l'une des critiques majeures que les salariés font au syndicalisme. Ce reproche n'a pas totalement épargné le SNES, certains s'employant à lui attribuer un a priori favorable au gouvernement de la gauche plurielle, d'autres lui reprochant d'avoir négocié avec des gouvernements de droite. Le SNES n'a de relations privilégiées ni avec aucun gouvernement, ni avec aucun parti politique quel qu'il soit. Il a par contre des contacts réguliers avec les responsables gouvernementaux, avec l'ensemble des partis politiques, en dehors de l'extrême droite, et avec les groupes parlementaires. En même temps, le SNES ne conçoit pas cette rigoureuse indépendance par rapport au politique comme une forme de neutralité. Les événements liés à la récente présidentielle et au choc du 21 avril le confirment dans son choix de se montrer exigeant sur les revendications, tout en occupant résolument le terrain des valeurs et en ne laissant pas aux seuls politiques le débat sur les alternatives économiques et sociales. Si toute forme d'instrumentalisation dans cette période de reconstructions politiques doit être évitée, l'implication du syndicalisme dans ces débats est d'autant plus indispensable que la construction de ces alternatives est en effet une condition nécessaire de la crédibilité des revendications qu'il

élabore. C'est dans ces conditions que le syndicalisme doit se considérer comme l'un des acteurs du champ politique. L'indépendance du syndicat s'apprécie également dans la volonté positive d'élaborer et de produire ses propres revendications et analyses. De ce point de vue, il appartient au SNES d'organiser en son sein le débat d'orientation sur la construction d'alternatives économiques et sociales, en multipliant les occasions et les instances de débat, de formation, de confrontation et en assurant la diffusion la plus large. Le SNES et la FSU ne peuvent en même temps se dispenser d'une analyse globale de la politique gouvernementale et de ses conséquences.

Quelle que soit l'issue des prochaines consultations électorales, le SNES en lien avec la FSU et soucieux de son indépendance syndicale portera son projet revendicatif et consultera les syndiqués, la profession autant que nécessaire.

Dans le même temps et à juste titre les collègues demandent que le SNES interpelle fortement les responsables politiques tout particulièrement dans un contexte électoral.

C'est ce que fait le SNES fait en interpellant les politiques, tout en poursuivant l'action, afin de mettre au centre du débat public la question de l'école. Cette interpellation doit être faite à tous les niveaux du syndicat : national, régional, départemental et par localité par les S1. Concernant les questions éducatives, le SNES, la FSU sont porteurs de l'avis majoritaire des personnels mais ont des difficultés à être entendus et à le faire prendre en compte. Pour faire avancer ces propositions, mener efficacement le dialogue avec les politiques il faut développer les occasions de débat direct, avec nos collègues, avec les salariés du secteur public, mais aussi en direction de l'opinion publique.

2. RENFORCER LA SYNDICALISATION AU SNES

2.1. UNE SITUATION CONTRASTÉE MAIS UN VRAI POTENTIEL

2.1.1. Un taux de syndicalisation plus élevé que dans d'autres secteurs

Au moment où il est beaucoup question de représentativité des organisations syndicales, et alors que l'on estime à 7 ou 8 % le nombre de salariés français syndiqués, le SNES est l'un des très rares syndicats nationaux (privé-public) à présenter un tel taux de syndicalisation légèrement supérieur à 20 % chez les agrégés et certifiés même s'il faut s'interroger sur le plus faible taux de syndicalisation dans la tranche des 35-45 ans. Se confirme aussi sa forte féminisation : les femmes se syndiquent plus que les hommes dans toutes les tranches d'âge.

2.1.2. Le SNES à l'image de la profession

Le SNES est à l'image de la profession

dans sa composition et sa diversité : un équilibre global des représentations d'âge ; une représentation plus forte dans le SNES des jeunes collègues ; une présence féminine proportionnellement plus importante dans le syndicat que dans la profession et ce pour toutes les tranches d'âge.

2.1.3. Mais un recul sur les dix dernières années

La syndicalisation se caractérise par des reculs plus ou moins importants selon les années en particulier en 1998-2000 (réformes Allègre) et 2003-2004 (après le mouvement social de 2003). Les divers contacts avec les militants et adhérents montreraient que moins qu'une rupture avec le SNES, on a assisté dans ces périodes à une démobilitation des militants qui forment le tissu syndical et par là même à une dégradation du fonctionnement des sections d'établissements dont la réactivation doit plus que jamais devenir la priorité à tous les niveaux du syndicat. Ces variations se traduisent par une baisse du taux de syndicalisation.

La progression des effectifs de retraités syndiqués dissimule deux réalités : le départ chaque année de 9 % d'entre eux et le nombre insuffisant des néo-retraités syndiqués par rapport au nombre des départs en retraite. Triple défi à assurer : maintenir la syndicalisation jusqu'à la retraite, conserver – une fois retraités – les adhérents et faire revenir une partie de ceux qui ont quitté le syndicat. La présence des retraités dans toutes les instances du SNES a amélioré la prise en charge de leurs revendications, leur insertion dans l'activité syndicale, leur visibilité.

Comme l'ensemble des syndicats, nous rencontrons des difficultés à syndiquer les personnels en situation précaire ou d'instabilité mais aussi très souvent les TZR.

Le nombre de MI-SE diminue chaque année et les AED ne restent pas assez longtemps et/ou subissent une pression constante. Il est primordial de se préoccuper de la syndicalisation de ces jeunes souvent futurs enseignants.

2.1.4. Les données des élections professionnelles (1984-2005)

Le SNES a quasiment toujours obtenu la majorité absolue aux élections aux CAPN. En 2005, le SNES a légèrement progressé. Le SNES doit néanmoins être attentif à un phénomène qui devient préoccupant : la baisse lente mais régulière de la participation aux élections, environ 16 points en 20 ans. Près de 40 % des inscrits (environ 130 000 électeurs) n'ont pas participé au dernier scrutin. La multiplication des listes n'a nullement enrayer le phénomène abstentionniste, pas plus que l'engagement croissant des confédérations syndicales (Cgt, FO) n'a eu d'effet d'inversion de tendance. La représentativité syndicale de la profession s'en trouve affectée : en 1987, le SNES représentait 37 % des inscrits, en 2005 à

peine plus de 30 %. À noter une participation plus élevée en collège qu'en lycée et logiquement, un rapport voix snes/inscrits meilleur en collège.

Le renouvellement important de la profession ne semble pas avoir modifié les équilibres syndicaux établis les deux décennies écoulées. Les évolutions sont minimales. Au bout du compte, les entrants dans la profession ont plutôt confirmé les choix de leurs aînés.

2.1.5. Des possibilités de progression

En collège, le SNES a obtenu environ deux fois plus de voix qu'il n'a de syndiqués, en lycée le coefficient est de 1,5. Ce sont donc plusieurs dizaines de milliers de collègues qui ont exprimé le choix du SNES pour les défendre et les représenter et qui ne jugent pas nécessaire ou n'ont pas eu l'occasion d'adhérer au SNES. Le potentiel de syndicalisation reste donc très important. Convaincre les collègues de l'importance de leur apport et de leur présence dans l'organisation syndicale majoritaire, tout comme convaincre toutes celles et tous ceux qui n'ont pas participé au vote pose la question de l'activité du S1 dans l'établissement. Il est nécessaire de montrer qu'une section syndicale forte dans un établissement est un véritable outil de résistance au pouvoir grandissant des chefs d'établissements. Le S1 est le premier niveau de défense immédiate des collègues. Il est nécessaire d'y conquérir de nouveaux droits syndicaux.

2.2. AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SNES POUR AMÉLIORER LA SYNDICALISATION

2.2.1. Le S1, base de notre syndicalisme

Le S1 est la base de notre syndicalisme. Il est par excellence le lieu de syndicalisation des personnels des diverses catégories. Il permet à la fois d'organiser leur défense dans l'établissement, d'assurer la communication de nos analyses syndicales, la coordination de l'action, la participation à l'élaboration des positions syndicales.

Si le Snes compte des adhérents dans la quasi-totalité des établissements, nombreux sont ceux qui n'ont pas de S1, pas de vie syndicale réelle. Le départ à la

retraite des militant(e)s qui en étaient les animateurs ont affaibli cette implantation syndicale.

Or cet affaiblissement constitue aujourd'hui pour le SNES un problème qu'il faut analyser et un défi qu'il faut relever. Il y a un paradoxe à constater que la structure syndicale d'établissement s'affaiblit et se rétracte au moment où l'établissement lui-même prend de plus en plus d'importance et de surface dans le fonctionnement du second degré voire du système éducatif dans son entier.

L'usage des TIC doit être pris pour ce qu'il est : une aide à la communication et à l'information (mise sur site, liste de diffusion, réactivité, espace de travail dédié aux S1...). Il doit être encore amélioré. Mais il ne saurait en tant que tel servir de solution à un problème dont la nature est politique : élaborer un projet et une stratégie syndicale qui place l'éducation au centre des priorités du pays. Il ne saurait remplacer le débat et l'élaboration collective dans les réunions syndicales (type HIS ou stages) et statutaires (réunion de S1, CA etc.).

De plus en plus, un secrétaire de S1 ne peut mener seul la vie syndicale dans son établissement ; le S1 ne peut donc être qu'un lieu de travail collectif. C'est dans le S1 que s'élargit la base militante du Snes.

La reconstitution du tissu syndical passe donc par :

- L'animation du débat d'orientation et des discussions de fond sur notre projet global (les alternatives, l'élaboration d'une stratégie offensive, etc.) ; les analyses collectives qui en découlent et la mise en commun de ces analyses.
- La priorité donnée à la prise en charge des questions du métier au quotidien dans tous ses aspects sans faire l'impasse sur les difficultés des collègues et la souffrance au travail.
- Un plan de formation sous forme de stages, séminaires, journées de stages au plus près des collègues et des syndiqués, notamment orientés vers les questions « pratiques » du CA et de l'animation du S1, qui sont de fait des questions très politiques liées à la déconcentration ou à la décentralisation.
- Une attention particulière aux ques-

tions d'organisation (adresses spécifiques aux secrétaires de S1, stages décentralisés de secrétaires de S1, réactivation des secteurs regroupant plusieurs S1, permanences spécifiques pour les secrétaires de S1...).

- Un développement raisonné et plus collectif des usages nationaux et académiques des TIC. L'accès prioritaire du S1 aux informations utiles, un contact privilégié avec les autres niveaux du syndicat (S2 et S3 en particulier), une circulation plus transversale de l'information sur la diversité des situations, des expériences vécues dans les établissements, sont des axes essentiels. L'usage des TIC ne peut pas remplacer le contact direct et les outils traditionnels tels que le téléphone.

- Une présence accrue, régulière et planifiée des membres des secrétariats des S2 mais aussi des S3 et du S4 dans les réunions d'établissements (HIS, réunions ouvertes de S1...), coordonnée par le S3/S2.

- La sollicitation des S1 dans des initiatives (observatoire des programmes, travaux disciplinaires, réflexion sur les métiers...) gérées directement entre le S4 ou le S3 et les collègues concernés.

- La revendication de droits nouveaux (décharges spécifiques) pour les sections syndicales locales, les élus aux CA et les représentants des personnels dans toutes les instances consultatives. Le congrès appelle les S1 à faire usage régulier de l'heure mensuelle d'information syndicale. En fonction des nécessités, les directions syndicales départementales, académiques ou nationales peuvent décider de coordonner cette prise d'HIS.

Condition d'une vie syndicale dans les établissements, le S1 est aussi le vivier où puiser des forces militantes pour les autres échelons du syndicat. L'avenir du SNES se joue pour beaucoup dans l'existence de cette structure. Pour étoffer et renouveler les équipes militantes, il est aussi nécessaire de réfléchir à l'accueil des nouveaux adhérent(e)s /militant(e)s, à la transmission d'une expérience et d'une culture syndicales, à nos pratiques syndicales (organisation et horaires de nos réunions, le travail en groupe, etc.)

2.2.2. S1-S2-S3-S4 : Travailler en complémentarité

Les S2 ont pour rôle d'animer la vie syndicale dans les départements et d'assurer la défense des personnels auprès de l'administration départementale. Cela implique un contact fréquent avec les S1, l'organisation de réunions dans les établissements et le suivi des dossiers locaux auprès de l'IA et des pouvoirs publics. La disponibilité militante pour assurer ce rôle d'animation de la vie syndicale, de prise en charge de la syndicalisation s'est réduit du fait des politiques de décentralisation, en renforçant l'intervention institutionnelle des syndicats à ce niveau et par la participation à la vie interne de la FSU. Dans

le même temps les équipes militantes ne s'étoffaient pas, voire se réduisaient du fait de leur implication dans les activités de niveau académique (CAP notamment). La décentralisation, la déconcentration, aujourd'hui la mise en œuvre de la LOLF percutent l'organisation syndicale, y compris au niveau des établissements. Il est nécessaire de renforcer l'activité syndicale dans les S1, les S2, les S3 mais aussi au S4 sur ces questions. La complémentarité S2-S3 ne doit pas se traduire par une stricte division du travail, telle que au S3 l'emploi, aux S2 les luttes ; aux S2 la syndicalisation, au S3 la politique... Le S2 a l'initiative des actions départementales qui sont de plus en plus nécessaires. Il faut aussi développer les échanges, mutualiser les expériences entre S2 et S3 par académie et entre académies, ce qui permettra au S4 de développer et d'améliorer les outils mis à la disposition des S2 et S3 (communication, informatique, syndicalisation, formation syndicale, animation de la vie syndicale, fonctionnement par secteur, documents cadres, tracts, affiches facilement réutilisables localement...) Il faut construire nationalement les cohérences revendicatives internes au SNES et avec les autres syndicats de la FSU présents dans nos établissements. Un matériel commun à ces syndicats est souhaité pour faciliter l'animation des S1.

Nous devons renouveler et élargir les équipes départementales. La question du temps et donc des décharges syndicales est incontournable, d'autant qu'elles s'imposent avec les formes nouvelles d'organisation et de fonctionnement des S2. Il est nécessaire d'obtenir de la Fonction Publique la révision de la grille d'attribution des décharges débouchant sur une augmentation significative de leur volume afin de rattraper notamment la différence avec les autres ministères. Une réflexion générale sur la répartition des décharges en évitant une opposition S2/S3 ou S3/S4 s'imposera.

Tout en affirmant les mandats des précédents congrès sur les droits syndicaux et le paritarisme, le congrès décide que le conseil national de Juin devra faire le point sur la façon de le faire progresser à tous les niveaux, et en particulier décharges spécifiques, moyens matériels, frais de déplacements, de communication, seconds suppléants pour les CAPA de certifiés et d'agrégés dans les académies à fort effectif. Un espace de travail collectif et partagé centré sur les établissements doit être créé. Il devrait permettre de mettre en commun et de conserver une historique des informations concernant un établissement, celles données en CTPD, CDEN, CTPA, CAEN ou CIEN... et celles collectées par le S2 et le S1 (actions, problèmes divers...).

Un réseau de militants du S2 et du S3 doit irriguer les départements notamment :





- lorsque la configuration géographique du département ne permet pas un contact « physique » régulier avec les personnels des établissements ;
- lorsque cela permet d'assurer une présence plus régulière du SNES dans les établissements sans S1 (affichage, tractage...);

- lorsque des particularités dans les questions à traiter existent et nécessitent une connaissance et une présence régulière sur le terrain ;

- pour initier des réunions mettant en relation les syndiqués de plusieurs établissements voisins, au niveau du bassin par exemple, afin que les collègues se sentent moins isolés et puissent agir collectivement.

Les équipes ne doivent donc pas être pensées S2 ou S3 mais S2/S3 en même temps avec une répartition des tâches entre militants qui permette « d'optimiser » leur temps d'activités syndicales.

Les S3 ont vu leurs tâches s'alourdir et ont des activités spécifiques en constante augmentation : au quotidien la gestion de l'emploi et des carrières

des personnels, le suivi des politiques de formation dans l'académie, le travail fédéral régional, l'impulsion de l'action académique, la communication... Ils doivent dans le même temps coordonner et impulser l'activité des S2.

Le S3 n'est pas un simple coordinateur des S2. Les instances statutaires du S3 (CA, BA) doivent être des lieux de débats et de décision, qu'il faut rendre publics. Nous devons nous contraindre à prévoir suffisamment à l'avance leur calendrier et leur ordre du jour, fournir les éléments du débat, y favoriser la prise de parole. Les S2 et les S3 doivent développer les occasions de débat et de réflexion : journées d'étude, congrès d'étude... Le système de la téléconférence utilisé entre S4 et S3 peut être utilement mis à profit entre S2 et S3. Le SNES doit continuer à développer des collectifs académiques de non-titulaires et à organiser des formations qui leur sont réellement destinées, plus systématiquement aller à leur rencontre, les réunir, les défendre, les aider à s'organiser, à s'intégrer dans leur S1 en

intégrant mieux les revendications des personnels précaires dans celles globales du syndicat à tous les niveaux. Les TZR doivent faire l'objet d'une attention particulière : leur adhésion passe plus souvent par les initiatives du S3 qui doit en tenir compte : rassemblements, stages syndicaux, circulaires spécifiques, permanences...

La faible syndicalisation des personnels de surveillance pourra progresser si ces personnels sont défendus aussi dans leur S1. Il faut donner aux S1 les outils pour assurer cette défense ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail et de recrutement qui dépendent de décisions prises aujourd'hui localement (CA) ; il faut leur permettre d'exercer pleinement leurs droits syndicaux en participant aussi aux HIS aux côtés des enseignants et rapprocher les personnels de surveillance des enseignants.

Nos collègues stagiaires et néo-titulaires doivent être invités à débattre des propositions du Snes sur leur nouveau métier, leurs conditions de travail, dans

les Iufm et dans les établissements. Rompre l'isolement de début de carrière souvent reproché nécessite aussi de réfléchir aux publications existantes ou non dont ils sont destinataires mais aussi à diffuser dans les S1 où ces collègues sont présents.

Les S1 de retraités ont un certain nombre de spécificités. Ils rassemblent à la fois des syndiqués déjà expérimentés, militants, en même temps que d'autres, dans un renouvellement permanent avec la fin de l'activité professionnelle et l'arrivée à la retraite. Ils doivent aborder les nouveaux problèmes liés à la retraite, à la grande diversité des situations individuelles, aux évolutions avec l'âge (de 60 à 100 ans !).

Ces S1 ont besoin d'être en contact avec les S2 et le S3 à la fois sur les problèmes des actifs et ceux des retraités, sans être seulement la mémoire non plus que les « petites mains » du syndicat.

Au niveau départemental, il faut tout à la fois maintenir le contact avec les actifs, renforcer le travail avec les autres syndicats de la FSU, intervenir dans les

C L E R M O N T - F E R R A N D 2 0 0 7

E X T R A I T S



LU DANS LE JOURNAL DU CONGRÈS N°4 DU 29 MARS

Paroles de militant(e)s

RENCONTRE AVEC NICOLE (BRIGNOLES)

Je ne suis certes pas un jeune prof (53 ans) en début de carrière ! Je ne suis pas non plus toute neuve en matière de syndicalisme et de militantisme... Et pourtant, je participe à mon premier congrès national. C'est un pas à franchir, une expérience nouvelle. Un congrès national, cela se prépare au niveau de son établissement, de son département, de son académie. Il faut

participer à des réunions, des débats qui souvent paraissent obscurs aux non-initiés : apprendre à décortiquer un texte, à choisir le mot juste, la phrase qui traverse le consensus. Mais c'est aussi très formateur dans la pratique syndicale : entrer dans les arcanes des statuts et des rouages du syndicat, de son fonctionnement, rencontrer des collègues d'autres académies, échanger. Et puis, il ne

faut pas oublier la dimension « colonie de vacances » qui fait de nous, pour quelques jours, des « ados en voyage scolaire » : le covoiturage, les repas, les chambres d'hôtel, la « soirée » de mercredi. Après ces deux jours, je pense que participer à un congrès national fait vraiment partie de la pratique syndicale... même si j'ai quelques craintes quant à mon état physique vendredi soir !



LU DANS LE JOURNAL DU CONGRÈS N°3 DU 28 MARS

RENCONTRE AVEC JULIEN PARET,
DÉLÉGATION DU S3 DE LYON, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Depuis quand êtes-vous engagé au niveau syndical ?

Je milite depuis 3, 4 ans, je suis secrétaire de S1. On me sollicite souvent au sein de mon établissement par des questions de carrière, de respect des statuts et par tout ce qui concerne la vie de l'établissement en général.

Où en est l'engagement syndical dans votre établissement ?

Jusqu'à il y a quatre ans, il n'y avait pas de section SNES dans mon lycée et, il y a encore, à l'heure actuelle, peu de syndiqués. Le problème est que globalement les collègues restent très centrés sur des ques-

tions locales, ils sont un peu désabusés ou repliés sur eux-mêmes et certains ont été déçus par le syndicalisme au moment du conflit contre le ministre de l'époque, Claude Allègre. Ils espéraient plus de fermeté de la part des syndicats.

Le SNES a un projet fort et son objectif doit être de le porter et pas seulement de lutter contre de nouvelles régressions.

Quels sont pour vous les enjeux de ce congrès ? Quels thèmes souhaitez-vous voir abordés ?

L'important pour moi est que l'on réaffirme un projet pour le SNES, qu'on fasse des

choix de revendications positives et pas seulement défensives. Il nous faut non seulement définir un projet fort à long et moyen terme, mais également des actions immédiates pour contrer la résignation ambiante.

Comment avez-vous perçu le premier jour du congrès ?

L'organisation est parfaite, transport, hébergement, accueil, repas, tout est fait pour nous faciliter la vie. Néanmoins les discours inauguraux n'ont pas réellement mis en valeur nos réussites et étaient un peu mous. Y a-t-il des débats internes qui ont du mal à émerger, c'est la question que je me pose...

structures territoriales (Coderpa, Corerpa...) et sur toute une série de sujets (schémas gérontologiques, dépendance, logement, santé) et s'impliquer dans la FGR-FP, activités très ancrées dans la réalité et qui permettent de travailler aussi avec des non-enseignants. Tout en réaffirmant les principes statutaires de proportionnalité de la cotisation syndicale au traitement, les cotisations syndicales des personnels les plus précaires et aux plus faibles revenus, souvent non imposables, ont été aménagées, fixées nationalement à un montant qui n'a plus évolué ces dernières années et une cotisation correspondant à des situations personnelles exceptionnelles créée. Les trésoriers et la CA devront d'ici juin réexaminer ces situations en particulier pour les personnels de surveillance.

2.2.3 Le pluralisme dans le SNES :

Le droit de tendance est une caractéristique essentielle de la vie syndicale au SNES. Sa mise en œuvre et son développement donnent au SNES une image essentielle de démocratie syndicale, condition vitale pour convaincre les personnels d'adhérer et de participer à la vie syndicale. Il est un facteur d'unité syndicale. Il est essentiel de le défendre, le faire vivre, donner des moyens pour exister et se faire entendre à tous les courants de pensée représentés à la CA.

2.3. ASSURER LE RENOUELEMENT DES ÉQUIPES MILITANTES

Le renouvellement des militant·es en charge de l'activité du SNES doit être une préoccupation permanente de notre syndicat. Il s'agit de relever le défi du militantisme syndical dans une période marquée par un renouvellement de la profession sans précédent.

2.3.1. Intégrer de nouveaux militants

Le renouvellement des équipes militantes doit être une priorité : cela implique une réflexion du SNES à tous les niveaux, une revitalisation des réseaux de S1, une réflexion spécifique sur la formation syndicale des jeunes militant·es, sur les moyens (y compris en décharge) pour y parvenir.

Le renouvellement des militant·es en charge de l'activité du SNES doit être organisé par notre syndicat.

Avoir le souci du renouvellement de nos équipes militantes, c'est d'abord avoir la volonté d'intégrer à tous les niveaux de nouveaux (elles) militant(e)s. Le SNES doit améliorer la formation syndicale, y compris pour le travail en S1. Un effort particulier doit encore être fait pour l'accueil et la formation des jeunes militants en organisant une véritable formation de militants débutants par exemple avec une journée de formation associée aux premières CA académiques renouvelées : cette formation sera consacrée à l'histoire et au fonctionnement interne du SNES et de la FSU, ou encore au fonctionnement des instances paritaires et au rôle que nos représentants doivent y jouer.

Il faut aussi organiser un accueil particulier lors des congrès académiques et nationaux, envoyer des courriers spécifiques... aux nouveaux militants afin qu'ils puissent participer dans de bonnes conditions à la vie démocratique du SNES.

Ces nouveaux collègues participeront d'autant mieux aux responsabilités syndicales qu'ils seront conduits à comprendre, dans nos propositions et dans l'action, que la solution aux problèmes dits personnels – qui les font s'adresser à nous – se trouve dans l'action collective, la mise en commun de leurs préoccupations. Le corollaire deviendra alors le renforcement de l'outil syndical. L'introduction de mesures rendant obligatoire la rotation des mandats ne peut être une réponse efficace : elle peut aboutir à la redistribution artificielle des responsabilités aux mêmes militants et elle aurait comme effet de s'interdire de consolider notre organisation précisément au moment où le renouvellement est fort.

S'il est souhaitable qu'un militant n'exerce pas trop longtemps la même responsabilité majeure (au secrétariat général d'un S3, au secrétariat national...), on ne peut fixer d'échéance chiffrée précise car cela ne correspondrait pas à la diversité et à l'imprévisibilité des situations. Mais l'appréciation des évolutions nécessaires à un moment donné reste de la pleine compétence des directions concernées.

Il faut dans le même temps anticiper pour assurer le renouvellement des équipes militantes et il faut du temps pour leur formation. On peut s'imposer de faire entrer dans les sections de nouveaux militants à échéance fixe.

En tout état de cause, ces mesures ne doivent pas nuire à la qualité de fonctionnement des sections départementales, académiques et nationales.

Beaucoup de jeunes militants semblent effrayés par des responsabilités qu'ils ne souhaitent pas envisager obligatoirement sur un long terme. Il s'agit d'interroger plus généralement nos pratiques mais aussi de réfléchir aux problématiques portées plus spécifiquement par les jeunes générations. Toutes les formes de militantismes doivent pouvoir se conjuguer pour concourir à plus d'efficacité et de démocratie. Il faut aussi tenir compte des aspirations diverses. Il faut veiller à ce que chacun(e) contribue à la vie syndicale dans le respect de ses envies, de ses possibilités et que la prise de responsabilités soit réellement offerte à tou(te)s sans qu'aucun(e) ne soit cantonné(e) dans des tâches d'exécution.

Il nous appartient de favoriser l'implication d'un plus grand nombre de militants en élargissant le fonctionnement du SNES à tous ceux qui veulent s'investir en fonction de leurs choix et de leurs disponibilités.

Pour les hommes comme pour les femmes, le SNES doit poursuivre sa

réflexion sur le temps militant : horaires des réunions compatibles avec la vie personnelle, durées de réunions respectées par une limitation stricte des temps de parole, préparation des ordres du jour pour éviter les réunions qui se répètent, répartition des tâches sur un nombre suffisant de personnes, possibilité que ma même fonction soit occupée par plusieurs personnes, moyens matériels évitant les tâches ingrates et répétitives, moyens en décharge suffisants accordés aux militants parents de jeunes enfants...

2.3.2. Vers la parité

Si les femmes sont plus syndiquées au SNES que les hommes, il n'y a pas superposition entre syndicalisation et militantisme féminin.

Dans les sections académiques et départementales, les femmes sont présentes avant 35 ans et elles représentent environ 45 % des déchargées, les chiffres baissent après 35 ans. Il est aussi nécessaire de pointer que les femmes sont très nombreuses responsables d'établissement et représentent la moitié des déchargé·es au niveau national. Favoriser la place des femmes dans le SNES est nécessaire. Cela passe par la revendication de moyens réels qui permettent l'investissement des femmes et particulièrement de jeunes femmes. Il faut obtenir l'augmentation du volume des décharges.

Un effort important doit être fait pour parvenir à une représentation globalement équilibrée dans nos instances entre les femmes et les hommes. La parité est un objectif politique que le SNES s'emploiera à atteindre.

L'analyse des obstacles, l'effort sur le recrutement et la formation doivent être d'abord centrés sur cet objectif : l'intégration en nombre de jeunes et de femmes dans nos équipes militantes. La transparence doit être complète : les organismes de direction à tous les niveaux doivent régulièrement évaluer la situation, en terme de composition de nos instances et se fixer des objectifs de progression à terme, puis faire le bilan des résultats obtenus. Ces éléments doivent être publiés dans la presse syndicale.

Notre réflexion sur les inégalités dont sont victimes les femmes ne peut se réduire à la place que le SNES leur définirait statutairement dans ses instances. Dans la société, parmi nos élèves, dans notre système éducatif, au travail et y compris dans nos professions (carrières incomplètes, inégal accès aux promotions...), les femmes ne sont pas les égales des hommes. Combattre le sexisme est notre rôle. Notre réflexion sur les inégalités dont sont victimes les femmes ne peut se réduire à la place que le SNES leur définirait statutairement dans ses instances.

Par ailleurs, concilier vie personnelle, vie familiale, vie professionnelle et militantisme syndical est une attente des militants des deux sexes, y compris

parce que l'égalité répartition des tâches domestiques et familiales entre les membres des couples est une nécessité. C'est pour tous qu'il faut en tenir compte.

Le SNES doit prendre en charge y compris de façon financière, la garde d'enfant lors des réunions d'instance à tous les niveaux, voire d'organiser une garderie sur place au moment des congrès. Il paraît important de respecter les horaires de réunion et indispensable d'utiliser les moyens de communication (Internet, vidéoconférence...) pour éviter de les multiplier et concilier le mieux possible vie syndicale et vie personnelle. Lors de l'attribution des décharges, il faut tenir compte des contraintes liées à la vie familiale.

2.3.3 Jeunes retraité(e)s

On ne peut parler de renouvellement des équipes militantes sans mesurer la richesse de l'apport des jeunes retraité(e)s. Se priver de leurs expériences serait une erreur à l'heure où se pose fortement la question de la transition. Il faut être volontariste et solliciter ces collègues souvent non réélus (selon leurs souhaits honorables de ne pas prendre la place à des nouveaux actifs) : participation aux exécutifs, permanences, formation syndicale...

3. LE SNES POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE SYNDICALE INTERNATIONALE

3.1. LE SNES DANS LA PERSPECTIVE D'UNE EUROPE SOCIALE DE L'ÉDUCATION

On constate que les politiques européennes sont très présentes dans les politiques nationales. Pour preuve, le rôle accru de la Commission Européenne en matière de préconisations, de processus qui touchent directement les évolutions des systèmes éducatifs européens ainsi que le programme « Éducation et Formation 2010 » fixant des objectifs communs et une méthode de travail (« méthode ouverte de coordination » entre les gouvernements) qui concernent les différents secteurs de l'enseignement, du préprimaire à l'enseignement supérieur. Des dossiers avancent. La définition d'un cadre européen des certifications professionnelles, des compétences clés pour les élèves et de la formation tout au long de la vie justifient aujourd'hui certaines des mesures les plus contestables menées par les gouvernements et que le SNES combat.

Au niveau syndical européen, il y a un manque de visibilité dans les analyses comme dans les actions menées pour contrer certaines orientations et formuler d'autres propositions.

Les politiques européennes, d'orientation libérale, sont de plus en plus souvent mises en œuvre dans les politiques nationales. Le respect des contraintes budgétaires du pacte européen de stabilisation monétaire est la cause principale, au niveau national, de la baisse



des salaires, des dépenses sociales, mais aussi de la baisse du budget des services publics. Celle-ci est due au refus de la commission européenne de reconnaître que la notion de service public repose sur la mise en œuvre des droits collectifs accessibles à tous, grâce à une mutualisation des coûts qui implique une intervention financière des pouvoirs publics. La commission européenne présente le SIEG comme l'équivalent des services publics mais reconnaît pour ceux-ci la liberté du choix des prestations et la possibilité de déléguer l'exécution de missions de services publics à une entreprise. Les récents exemples de collègues en PPP (Loiret) montrent que le système éducatif tel qu'il est défendu par le SNES est menacé par de telles dispositions.

En matière d'éducation, la commission européenne et les conseils de chefs de gouvernement, ou de chefs d'États fixent les objectifs à atteindre, il revient ensuite aux États de faire converger les politiques nationales, c'est la « méthode ouverte de coordination ». Ces pratiques écartent totalement les citoyens de la définition des politiques éducatives. Il faut dénoncer l'absence de démocratie et exiger un débat avec les citoyens au sujet des décisions prises et assumées par les représentants de la souveraineté populaire française. La politique éducative de l'Union européenne a été définie lors du Sommet de Lisbonne en mars 2000 dont l'objectif était de faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », réduisant le système éducatif à la production d'une main-d'œuvre « employable » et alignant l'école sur une économie de la concurrence soumise à des critères de rentabilité. Cette stratégie a abouti au programme de travail « Education et Formation 2010 ». Un rapport intermédiaire en Mars 2005 a appelé les États à une accélération des réformes en renforçant l'évaluation et les performances. La loi Fillon est l'application de ces orientations avec la définition d'un socle commun qui réduit les savoirs à quelques compétences limitées.

La stratégie de Lisbonne a abouti à la création du cadre européen de certifi-

cations professionnelles qui définit 8 niveaux de références uniquement en terme de compétences, sans aucune référence aux diplômes et aux qualifications. Elle est aussi à l'origine du socle commun de la loi Fillon qui réduit les savoirs à quelques micros compétences très limitées. La formation tout au long de la vie vise à réduire la formation initiale pour la remplacer par une hypothétique formation continue. Face à la cohérence des programmes de réformes éducatives dans notre pays et en Europe, le SNES doit tout faire pour construire un projet syndical revendicatif susceptible de créer une unité d'action et des convergences de luttes avec toutes les forces syndicales européennes en éclairant tous les enjeux et les défis de formation auxquels les différents systèmes éducatifs sont confrontés.

Cela suppose de fournir à tous les personnels les informations nécessaires à la compréhension de ces enjeux et de leur proposer des modalités d'action en convergence avec d'autres forces syndicales européennes partageant nos analyses et orientations pour la défense et la promotion des services publics, pour peser sur les choix faits actuellement hors de tout contrôle démocratique. Cela passe par un travail commun pour établir ces convergences y compris au sein du CSEE, dans lequel le SNES a toute sa place.

Intervenir avec plus d'efficacité au sein du CSEE et peser ainsi sur la CES est une nécessité. Le SNES doit prendre l'initiative avec d'autres organisations enseignantes en Europe d'impulser une dynamique syndicale qui impose à la Commission Européenne une négociation sur toutes les questions traitées par celle-ci. Cette négociation doit exiger la transparence des procédures et des prises de décision des Ministres de l'Éducation au niveau européen. Elle doit associer pleinement toutes les organisations membres du CSEE en synergie avec les négociations menées au plan national par chaque pays.

La recherche de dynamiques et de convergences syndicales européennes ne doit pas se limiter uniquement à l'action du S4, les S2 et les S3 ont un rôle à jouer et profiter des possibilités transfrontalières pour commencer ce travail d'ouverture et de création d'un projet ambitieux de dimension européenne.

3.2. ARTICULATION ENTRE LE SNES ET LES AUTRES SYNDICATS DE LA FSU

L'activité internationale du SNES est centrée sur les enseignements de second degré et le post-baccalauréat. De part cet engagement le SNES intervient aussi sur les services publics, les libertés syndicales et le développement. Plusieurs syndicats du secteur de l'éducation de la FSU sont dans la même situation mais peu actifs. Des syndicats de la FSU, hors éducation, souhaitent également avoir une activité internationale dans leur champ de compétence. La FSU, elle, a

son champ de compétence propre qui fait l'activité du secteur international de la fédération.

Pour ce qui concerne l'articulation interne à la Fédération, le SNES doit travailler à rapprocher les revendications des syndicats de la FSU concernés par le secteur de l'éducation. Le Congrès de la FSU a acté le principe de l'adhésion des composantes éducation et recherche de la FSU à l'Internationale de l'Éducation (IE) et des composants qui relèvent des services publics à l'Internationale des Services publics (ISP). Ces deux regroupements pourraient prendre la forme d'une coordination internationale de syndicats d'un même champ qui travailleraient collectivement. Cette coordination serait soumise à un règlement intérieur préservant la volonté de souveraineté des différents syndicats.

3.3. L'ENGAGEMENT EUROPÉEN DU SNES COMME LEVIER DE L'ACTION INTERNATIONALE

L'engagement européen du SNES ne doit pas être considéré comme un repli stratégique. Il s'inscrit dans la logique de l'action syndicale que toute organisation doit avoir dans le cadre d'une structure supra nationale qui agit directement sur nos politiques nationales. Le monde ne se réduit pas à l'Europe mais l'Europe devrait jouer un plus grand rôle dans le monde. Pour agir efficacement sur des sujets aussi importants et globaux que l'EPT, la lutte contre la VIH-SIDA, contre la marchandisation de l'éducation, la défense des droits de l'homme et des droits syndicaux et des services publics, il faut agir sur nos gouvernements comme au plan européen. Le SNES, avec la FSU, se situe dans une perspective de développement et d'améliorations des services publics. Il considère la pétition de la CES qu'il appelle à soutenir comme un outil pour mener une campagne de sensibilisation. Par ailleurs, il continuera à agir aux côtés du SNUIPP, du SNEP et du SNES avec les confédérations françaises dans Eurocadres (regroupement de cadres à la CES) comme l'est le CSEE pour l'éducation, afin de défendre notre conception des services publics. Notre orientation de proposition, d'action et de lutte n'est pas largement partagée dans l'Internationale de l'Éducation malgré les discours de son président. L'échec de la candidature du SNES à la présidence de la structure paneuropéenne de l'IE et du CSEE en est l'illustration la plus flagrante. Malgré une attention accrue aux luttes nationales, l'IE reste une organisation dont les actions ont peu d'impact au niveau mondial. Dans l'Internationale de l'Éducation, le SNES doit travailler à l'action unitaire des syndicats français pour faire prendre à l'IE des initiatives plus proches des préoccupations de nos professions. Le SNES doit également mettre en œuvre un travail en commun avec d'autres organisations de l'IE afin de faire prendre en compte d'autres

modalités et sujets d'action. C'est en renforçant les convergences entre syndicats tant au niveau européen qu'international que nous contribuerons à rendre le syndicalisme international plus actif.

En ce qui concerne les forums sociaux il faut leur impulser un deuxième souffle. Les mouvements altermondialistes et les forums sociaux à différentes échelles ont favorisé la mise en place de réseaux thématiques (éducation, services publics...) qui permettent d'analyser la convergence des attaques libérales dans les différents pays et d'y apporter des réponses, voire d'envisager des luttes dépassant le cadre national. Le SNES et ses militants doivent prendre toute leur place dans ces réseaux et relayer les initiatives auprès des syndiqués. Enfin le SNES doit travailler à faire participer des syndicats de salariés à toutes ces actions.

La coopération syndicale au développement est également un élément fort de l'activité internationale et de celle du SNES. Jusqu'à maintenant le SNES s'est investi sur tous les continents, en priorité en Afrique, dans le partenariat pour le développement des organisations syndicales.

Le SNES doit continuer à s'investir sur tous les continents. Il doit rechercher des partenaires syndicaux en Europe pour mettre en œuvre des coopérations plus efficaces avec plus de moyens.

3.4. LA QUESTION DE L'ADHÉSION DE LA FSU À LA CSI

Le dernier congrès de la FSU a décidé que chaque syndicat consulterait ses syndiqué(e)s à propos de l'adhésion de la fédération à la CSI. Cette consultation doit être effective, et précédée d'une véritable information pluraliste et complète de tous les syndiqué(e)s. Le SNES mettra à disposition de ses syndiqué(e)s l'ensemble de cette information.

Les statuts du SNES ont été modifiés sur deux points lors du congrès national.

Un alinéa a été ajouté à l'article 4 **Le syndicat a pour but :** *d'initier et de soutenir des actions de solidarité et de coopération internationales en liaison avec le mouvement syndical enseignant international et les organisations syndicales enseignantes, pour la culture, l'éducation et le développement.*

L'article 22 bis a été ajouté : **Le SNES peut recevoir toutes donations ou legs à titre universel ou particulier. Il peut recevoir des subventions et tous produits conformes à son objet.**

Toutes les autres propositions de modifications statutaires n'ont pas obtenu la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et ont donc été refusées. Tous les votes ont été effectués selon la procédure dite « du vote par mandat. »

Motion solidarité internationale présentée par les rapporteurs



Roger Ferrari à la réception à la mairie de Clermont-Ferrand

Le SNES réuni en congrès national à Clermont-Ferrand du 26 au 30 mars 2007 réaffirme son engagement syndical internationaliste. Il exprime son soutien à tous les militants et toutes les organisations syndicales qui luttent pour les droits des travailleurs. Le Congrès dénonce les atteintes aux droits de l'homme et les violations des droits syndicaux qui se multiplient dans toutes les régions du monde.

Le SNES s'adressera au gouvernement français pour qu'il agisse au plan international par rapport à ces situations intolérables. Il agira dans le Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) et dans l'Internationale de l'Education (IE) pour une action syndicale auprès des instances européennes et internationales compétentes, et plus particulièrement auprès de l'ONU qui doit être réformée.

Malgré une situation internationale où se développe la pauvreté, l'analphabétisme et la déscolarisation, les pandémies et les conflits qui touchent des millions d'êtres humains, les luttes et les résistances se développent et réussissent à imposer des alternatives.

C'est le cas dans de nombreux pays d'Amérique latine où se mettent en place des politiques alternatives au libéralisme dans un cadre national et international (traité ALBA). Grâce en particulier à la réappropriation par les Etats et leurs peuples des moyens de production et des matières premières, ces pays ont pu réduire massivement la pauvreté et l'analphabétisme, et améliorer l'accès aux services publics. Dans d'autres pays la répression est toujours aussi féroce comme en Colombie ou au Mexique. Le

congrès du SNES soutient en particulier la lutte de la population d'Oaxaca initiée par les syndicats enseignants et dénonce la répression qui s'en est suivie et qui a fait de nombreuses victimes. Au proche et Moyen-Orient, les politiques internationales et en particulier l'hégémonie et les interventions américaines ont des conséquences terribles en matière de stabilité politique, mais surtout pour les populations qui vivent sur ces territoires. Dans un espace où les tensions sont très vives depuis plus de 60 ans, la situation est particulièrement préoccupante et le SNES considère que seule une intervention concertée et internationale, guidée par le respect du droit international, peut amener une solution viable qui ramène la paix et des conditions de vie en accord avec les droits de l'homme pour les peuples qui souffrent actuellement. Dans cette résolution, le congrès du SNES apporte particulièrement son soutien au peuple iranien, au peuple irakien ainsi qu'au peuple libanais qui subit les conséquences de la guerre menée par Israël durant l'été 2006. Cette situation a aussi des conséquences au Maghreb où les États ont pris le prétexte de la lutte contre le terrorisme pour affirmer des options autoritaires. Le congrès apporte son soutien à tous les défenseurs des droits de l'homme qui en Libye, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, sous des formes diverses, font l'objet d'intimidations et de répression. La situation de l'Afrique est particulièrement intolérable. Le pillage du continent se poursuit avec la complicité de la plupart des dirigeants africains. Les interventions politiques, économiques et mili-

taires extérieures entravent la démocratie et permettent de maintenir en place des régimes autoritaires souvent présentés comme garants de l'Etat de droit. Le SNES dénonce particulièrement les soutiens des gouvernements français et de trop nombreux politiques à ces dirigeants africains qui sont appuyés par la présence et les interventions de l'armée française. Le congrès se prononce pour le retrait de toutes les troupes qui n'agissent pas dans le cadre d'un mandat international.

Le congrès du SNES exprime sa solidarité et son soutien avec toutes les forces sociales qui en Afrique se battent pour imposer des politiques qui prennent en compte les besoins des populations. Le congrès réaffirme son soutien aux syndicats et au peuple guinéen qui ont imposé la nomination d'un nouveau gouvernement qui s'est engagée sous la pression auprès des confédérations syndicales, à prendre en compte leurs revendications. Le SNES s'associe à leur demande pour qu'une commission internationale détermine les responsabilités et que les coupables soient jugés. Le congrès du SNES confirme l'engagement de notre syndicat avec les forces sociales africaines dont le Forum social mondial de Nairobi a montré la montée en puissance.

Le congrès du SNES fait siennes les motions spécifiques suivantes :

Motion de soutien au peuple irakien. Congrès d'Aix-Marseille.

Le peuple iranien, depuis plusieurs décennies, que ce soit sous la dictature du Shah que sous le régime des mollahs, se retrouve totalement privé de ses

droits les plus fondamentaux. Aujourd'hui, le droit de s'exprimer librement, de manifester, même d'être une femme sont totalement bafoués. Les droits les plus élémentaires sont niés. La répression contre les défenseurs des droits fondamentaux auquel chaque Homme sur terre devrait avoir droit, est terrible : emprisonnement, violence, torture, voire exécution. La charia est appliquée avec la plus stricte fermeté. Les châtiments corporels publics sont quotidiens. Depuis le début de l'année, on peut déplorer, plusieurs dizaines d'exécutions publiques. La politique de sanctions économiques aboutit à une véritable catastrophe pour le peuple iranien, surtout lorsqu'elle est associée à une politique intérieure répressive et misogyne. L'âge légal de mariage des femmes a été abaissé à 9 ans ! Le nombre d'enfants déscolarisés atteint des niveaux affolants, on parle de 400 000 enfants qui quittent le système scolaire dès le primaire ou le secondaire, faute de place ou de moyens de financer les études. La toxicomanie et la prostitution d'enfants sont en croissance exponentielle. Le congrès académique du SNES d'Aix-Marseille affirme son soutien au peuple iranien en détresse et en appelle à la communauté internationale pour réagir et exiger du régime des réformes démocratiques, sans accroître pour autant les souffrances de ce peuple. Le SNES d'Aix-Marseille s'oppose fermement à toute intervention armée ou guerre préventive contre l'Iran et saura mobiliser les collègues si besoin est.

Motion de soutien au peuple irakien. Congrès d'Aix-Marseille.

L'intervention américaine en Irak, d'après le gouvernement Bush, avait pour prétexte de redonner la démocratie au peuple irakien ? Elle apparaît aujourd'hui comme une véritable catastrophe, politique, sociale et humanitaire, dirigée par la seule recherche des intérêts géostratégiques de l'hyperpuissance américaine. D'un territoire laïc, unifié, multiethnique et multiculturel, l'intervention américaine a créé un espace sans cohérence, tiraillé par des velléités indépendantistes et communautaristes, atteint par une guerre civile et religieuse intestine, et meurtri par une insécurité chaque jour croissante. Les enlèvements, meurtres et autres menaces sont monnaie courante. Le peuple irakien a certes été libéré d'un dictateur, mais se retrouve aujourd'hui sous le joug d'armées étrangères ou de milices locales. Toute forme de pouvoir central a disparu, si ce n'est pour l'apparence, et les Etats-Unis sont dans une logique de gestion du conflit par une militarisation accrue. C'est pourquoi le congrès académique du SNES d'Aix-Marseille demande le retrait des



troupes d'occupation sous direction américaine et la mise en place d'une force internationale guidée par le respect du droit international pour protéger le peuple irakien, tant des extrémistes religieux que de la tentation de partition qui mettrait en danger l'ensemble de la région.

Motion Maghreb. Congrès de Créteil. Relativement marginalisés sur la scène internationale depuis le 1er septembre 2001 par rapport au Moyen-Orient, les États du Maghreb ont pris prétexte de la lutte contre le terrorisme pour affirmer des options autoritaires. Ainsi, l'arrêt du processus électoral en 1992 en Algérie n'est pas pris en compte pour expliquer le conflit.

La Tunisie et la Libye ont aussi rejoint cette guerre contre le terrorisme. Ainsi, le chef de l'État libyen a réussi à faire du pays, sur le plan international, une État fréquentable, mais la situation intérieure demeure très préoccupante et la répression contre toute forme d'opposition reste aussi dure qu'en Tunisie où la presse est toujours en grande partie sous contrôle et où 400 opposants demeurent toujours en prison. Enfin, au Maroc, après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, al nouvelle loi antiterroriste élargit considérablement les marges de manœuvre des forces de sécurité. Le SNES Créteil réuni en congrès apporte son soutien à tous les défenseurs des droits de l'homme qui, dans ces pays, dont l'objet d'intimidations et de répression.

Motion Liban. Congrès de Créteil. Le SNES exprime son indignation face à la campagne de bombardements massifs de certaines zones du Liban par Israël pendant l'été 2006. Des pans entiers du pays, ville, villages, hôpitaux, écoles, infrastructures routières, etc., ont été systématiquement pilonnés, entraînant

des centaines de morts et l'exode de nombreux réfugiés. Si les populations civiles du nord d'Israël ont été soumises à des tirs meurtriers de la part du Hezbollah, cela ne saurait en aucun cas justifier des bombardements de populations civiles. Le SNES soutient les demandes de poursuites pénales et les demandes d'indemnisation des victimes par l'État d'Israël.

Motion Darfour. Congrès de Créteil.

La mission spéciale du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU sur la situation au Darfour vient de dénoncer dans un rapport les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité (tueries de civils, y compris lors d'attaques à large échelle, viols et violences sexuelles systématiques, tortures) commis dans cette région du Soudan, accusant le gouvernement soudanais de les avoir orchestré et d'y avoir participé, les forces gouvernementales ayant souvent agi de concert avec les milices djandjawiés pour commettre des violations des droits de l'homme.

Depuis 2003, 200 000 personnes sont mortes au Darfour et plus de deux millions de réfugiés ont été jetés sur les routes, selon les estimations de l'ONU, niées par le gouvernement soudanais mais confirmées par le rapport de la mission, qui a visité des camps de réfugiés dans l'est du Tchad, rencontré des « centaines de personnes » et « consulté des milliers de pages de documents », contrainte d'enquêter depuis l'extérieur du pays.

Partageant les conclusions du rapport selon lesquelles « le Soudan doit cesser de prendre pour cibles les civils au Darfour, mettre un terme à tout soutien aux milices djandjawiés et procéder à leur désarmement, leur démobilisation et à leur réintégration », le SNES réuni en congrès demande au gouvernement

français d'exiger du gouvernement du Soudan une pleine coopération pour le déploiement sans délai de la force de paix et de protection conjointe de l'ONU et de l'Unité africaine décidé en juillet dernier par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Motion Rwanda. Congrès d'Aix-Marseille.

La mise en examen par le juge Bruguière des dirigeants rwandais dans le cadre de l'enquête menée suite au génocide de 1988, semble occulter les responsabilités de l'État français, des militaires présents sur place. Le congrès académique du SNES d'Aix-Marseille ne saurait se satisfaire de cette situation et demande la mise en place d'une commission d'enquête internationale indépendante pour établir toute la lumière sur le génocide.

Motion Tchétchénie. Congrès de Créteil.

Le SNES dénonce la politique de massacre menée par le gouvernement et l'armée russe, dont il demande le retrait. Ici comme ailleurs, il condamne toutes les atteintes au droit et au libre choix des peuples et reconnaît la lutte de libération nationale du peuple tchétchène.

Motion de soutien aux militants de la KSM (République Tchèque). Congrès de Créteil.

Le SNES de Créteil réuni en congrès exprime son soutien aux militants de la KSM (Association de la Jeunesse Communiste) qui a été interdite le 1er octobre 2006 par le Ministère de l'Intérieur de la République Tchèque. Il dénonce l'atteinte aux libertés individuelles que représente cette interdiction.

Motion de soutien aux ouvriers de l'usine Cipla de Joinville au Brésil. Congrès de Créteil.

En novembre 2002, face au refus du patron de payer les salaires, les travailleurs de l'usine Cipla de Joinville

(Brésil) ont fait grève puis ont décidé d'occuper l'usine. Depuis quatre ans, l'usine est occupée, contrôlée et administrée par les travailleurs qui ont ainsi pu sauver leurs emplois et faire vivre leur famille. Depuis quatre ans, ils exigent du gouvernement la nationalisation de l'usine sous contrôle ouvrier. Aujourd'hui, concluant deux procès, un juge fédéral vient de demander la saisie de 5 % des facturations de l'usine pour rembourser la dette de 200 millions de réals laissée par l'ancien actionnaire à l'INSS (Institut National de la Sécurité Sociale). Si une telle décision était appliquée, cela signifierait la fermeture de l'usine et la perte des 1070 emplois, préservés depuis quatre ans par les travailleurs grâce à leur courage et à leur détermination. La commission d'usine élue par les travailleurs dit à juste titre : ce n'est pas aux ouvriers de payer cette dette, qui n'est pas la leur, mais à l'ancien patron de payer !

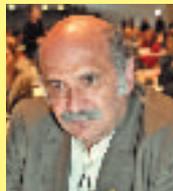
Le congrès académique du SNES Créteil décide d'apporter son soutien à la lutte des travailleurs de la Cipla pour préserver leurs 1070 emplois.

Le congrès apporte son soutien aux mineurs syndicalistes roumains conformément à la motion adoptée par le congrès de la FSU de Marseille.

La globalisation de l'économie s'accompagne aussi de la répression des droits syndicaux. Il est inacceptable qu'un pays comme la Roumanie, nouvel adhérent de l'Union Européenne, maintienne en prison les mineurs roumains Miron Cozma et ses camarades, condamnés jusqu'à 99 ans de prison pour avoir respecté leur mandat en organisant une manifestation en 1997 contre les privatisations et fermetures de mines. L'un d'entre eux, Ionel Ciontu vient de laisser sa vie en prison en janvier dernier. Nous demandons leur libération.

C L E R M O N T - F E R R A N D 2 0 0 7

E X T R A I T S



LU DANS LE JOURNAL DU CONGRÈS N°2 DU 27 MARS

Paroles de militant

RENCONTRE AVEC GRIGORIS KALOMOIRIS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OLME (GRÈCE)

Que représente votre organisation ?

Grigoris Kalomoiris : L'organisation de s enseignants grecs de l'enseignement secondaire syndiqué 60 000 professeurs (sur 100 000).

Quels sont les difficultés rencontrées par le monde enseignant à l'heure actuelle ?

G. K. : Vu la faiblesse des salaires, de nombreux collègues sont obligés de cumuler deux emplois pour s'en sortir. Les enseignants demandent donc une revalorisation de leur salaire à 1 400 euros (il ne dépasse pas les 900 euros à l'heure actuelle). Par ailleurs, le budget de l'éducation en Grèce représente seulement 3,5 % du PIB et les fédérations enseignantes demandent une

augmentation immédiate afin d'atteindre 5 % du PIB.

Y a-t-il un risque pour que les universités grecques deviennent privées ?

G. K. : En effet, la révision de l'article 16 de la Constitution grecque, qui interdit la création d'universités privées, a été discutée au Parlement. Cela a suscité de nombreuses grèves et manifestations dans le pays. Le gouvernement a répondu par la violence policière mais a été obligé de reculer.

Avez-vous vous-même été brutalisé ?

G. K. : Oui, le 8 mars 2007, lors d'une grande manifestation devant le Parlement grec. Les

policiers s'en sont pris extrêmement violemment aux manifestants et j'ai moi-même reçu des coups de matraque à la suite desquels j'ai dû être hospitalisé.

Comment pensez-vous que la situation va évoluer dans les jours prochains ?

G. K. : Nous faisons appel à la solidarité et au soutien des fédérations européennes et du monde pour condamner la brutalité gouvernementale et policière. Tous les services publics et les étudiants sont appelés à manifester le 28 mars leur mécontentement sur leurs conditions de travail et le refus de cette réponse policière.



ACTION - TEXTES RAPPORTEUR POUR 317 - C 55 - ABST 7 - RV 0

RAPPORTEURS : BERNARD BOISSEAU, CLAUDIE MARTENS, FRÉDÉRIQUE ROLET

APPEL DU CONGRÈS DU SNES À LA PROFESSION

Le décret Robien ne doit pas survivre à la présidentielle ! Imposons un collectif budgétaire pour une autre rentrée !

Les enseignants du second degré sont engagés dans un conflit majeur avec le Ministre de l'Éducation nationale depuis maintenant 6 mois. Ils n'acceptent pas le décret sur les obligations de service que le Ministre leur a imposé sans la moindre concertation. En effet ce décret :

- pénalise sans aucune justification près de 100 000 enseignants qui devront travailler plus ou gagner moins ;
- porte atteinte à la qualité de l'enseignement en multipliant les affectations sur plusieurs disciplines et les affectations sur plusieurs établissements.

Ils n'acceptent pas plus la suppression de 6 000 postes à la rentrée qui en rajoute au sinistre que subit le second degré depuis 2003 (27 000 postes supprimés).

Les enseignants se sont massivement mobilisés lors des grèves unitaires du 18 décembre et 8 février, 30 000 d'entre eux ont manifesté à Paris le 20 janvier. Ils se sont engagés, en même temps dans un vaste mouvement d'actions locales, que le SNES a soutenu et appelé à développer, touchant un millier d'établissements : délégations auprès des pouvoirs publics, information des parents, occupations nocturnes d'établissements, distributions de tracts, grève du zèle, boycott et reports d'exams blancs. Leur intersyndicale représentant 99 % des personnels concernés a multiplié les démarches auprès du ministre. Les instances paritaires ont fait connaître leur opposition au décret.

Face à cette unanimité, le ministre a fait le choix de ne rien entendre et de refuser toute discussion.

Dans cette situation, le SNES a pris la responsabilité d'appeler à une nouvelle grève le 20 mars. Tentant de désamorcer la colère, le ministre a été contraint à une concession sur la hors classe à quelques jours de la grève. La détermination des personnels n'en n'est pas moins restée entière. Le retentissement de cette journée a été tel que plusieurs candidats à la Présidence de la République ont dû à cette occasion prendre position.

Désormais O. Besancenot, S. Royal, F. Bayrou, M.-G. Buffet et N. Sarkozy se sont tous engagés, quoique de manière différente, à remettre en cause le décret s'ils étaient élus.

Le décret s'en trouve fragilisé et ne



doit pas survivre à la présidentielle. Le congrès appelle les personnels à ne rien considérer comme acquis, à poursuivre et amplifier leur action pour que les engagements pris soient tenus.

- Le ministre de l'Éducation, seul responsable des blocages actuels, doit enfin prendre toute la mesure de la situation. Désavoué par son propre camp, il doit abroger sans délai le décret et prendre les mesures nécessaires afin que, le plus rapidement possible, la rentrée se prépare sur d'autres bases.

- Le futur gouvernement devra tenir les engagements des candidats si le ministre s'entête (abrogation du décret et collectif budgétaire permettant le rétablissement des postes supprimés à la rentrée 2007).

Le Congrès appelle les personnels

- à généraliser l'opération « à chaque établissement son action contre le décret Robien » et à préparer la rentrée dans les établissements sur de nouvelles bases (abrogation du décret et rétablissement des postes) ;

- à se saisir de toutes les occasions (initiatives organisées dans les académies, 1^{er} mai, Fête nationale des Services publics à Firmi le 31 mars, actions autour du lundi de pentecôte, interpellation des parlementaires) pour faire connaître nos propositions et mener une campagne d'opinion publique en s'appuyant sur la brochure « notre ambition pour l'école » ;
- à préparer dès maintenant pour la 2^e quinzaine de mai une journée de Forum-rassemblements du second degré à Paris et dans les académies. L'objectif est d'interpeller ensemble, enseignants, parents et lycéens le nouveau gouvernement sur les

mesures immédiates (décret et postes) mais aussi sur les propositions que porte le SNES pour un véritable changement de cap du Second degré : élévation des qualifications pour tous, garantir partout une école de qualité, développer des équipes pluriprofessionnelles et libérer du temps dans le service des enseignants pour le suivi des élèves, prise en compte de leur charge de travail, amélioration de leurs carrières et de leur pouvoir d'achat). Le Congrès appelle les personnels à maintenir l'action pour le retrait du décret et à se tenir prêt à toute éventualité, en particulier si les engagements pris n'étaient pas respectés dès les premiers jours de l'installation du nouveau gouvernement. Aucune modalité d'action ne doit être exclue, y compris le recours à la grève que le BN peut être amené à décider à tout instant.

POUR L'ACTION FÉDÉRALE CONTRE LA PRÉCARITÉ

L'aggravation de la précarité s'est accompagnée de l'isolement des salariés qui la vivent. Le choix gouvernemental d'éclater les situations s'accompagne du refus de l'administration de recenser les précaires. La responsabilité syndicale est de rendre visibles les situations de précarité, d'organiser les solidarités entre titulaires et non titulaires.

Le congrès propose que le recensement et la constitution d'un livre blanc de la précarité nourrissent l'action fédérale décidée au congrès de Marseille. Ce livre blanc pourrait regrouper les témoignages ; tant sur les situations vécues que sur les missions non ou mal assurées comme celles qui sont déqualifiées. Sa publication pourrait être l'occasion d'une initiative nationale fédérale.

Ce recensement doit s'engager dès maintenant dans les établissements, en lien avec les mobilisations contre les suppressions de postes et participera de l'action pour assurer le réemploi des non titulaires. Les S1 dénonceront les remplacements non assurés avant 15 jours / 3 semaines alors que 25 000 non titulaires ont été mis au chômage et qu'un tiers d'entre eux se retrouve désormais au RMI.

La mobilisation du SNES pour l'élection des commissions consultatives paritaires

sera l'occasion de renforcer la syndicalisation des non titulaires et de porter les revendications définies par le congrès de Clermont Ferrand en particulier celle du plan de titularisation.

ADOPTE

MANDAT D'ACTION SUR LES TZR

Le congrès du SNES réaffirme un axe fort d'action syndicale déterminée et continue, au sein de ses priorités revendicatives : la défense des collègues TZR.

Environ 30 000 collègues sont affectés en zone de remplacement, qu'ils soient en début de carrière ou entrants dans l'académie, en grande partie victimes de la pénurie de postes, d'affectations très dégradées sur des moyens provisoires, des services éclatés, des enseignements imposés hors discipline de recrutement. Placés dans des situations professionnelles et personnelles inacceptables, ils sont utilisés par l'administration comme ballon d'essai pour aggraver la situation de tous. Le congrès déclare majeure la responsabilité syndicale : défendre les collègues, les organiser, impulser l'action collective. À cet effet, le congrès mandate la direction nationale pour animer, coordonner et articuler les actions nationales et académiques : publications, échange d'informations, mise en oeuvre collective des revendications unificatrices, association des multiples actions spécifiques TZR à l'action syndicale générale.

ADOPTE

ALERTE CO-PSY

Le congrès tient à alerter l'ensemble des personnels sur les transformations radicales des principes et des finalités du système éducatif et de l'orientation prévues dans la circulaire de rentrée et dans le rapport Lunel. L'orientation serait uniquement pilotée par une insertion professionnelle locale à court terme et une illusoire adéquation formation/emploi, au lieu de s'inscrire dans une conception éducative et développementale de la personne. Toutes ces mesures prétendent répondre à la difficulté des jeunes à trouver un emploi exonérant les entreprises de leur respon-

sabilité et laissant croire que moins d'Ecole, moins de diplômés améliorerait l'accès à l'emploi.

Le congrès appelle tous les personnels à protester contre la mise en œuvre de cette nouvelle conception de l'orientation qui favorise le tri social, à s'opposer à la dénaturation des missions des Copsy et au transfert sur les enseignants de la charge du conseil spécifique pour l'orientation, qui risque de se traduire, comme dans certaines académies par une lettre de mission pour les PP.

Il les invite à se réunir dans tous les établissements pour en débattre, à s'exprimer en direction du ministère, des élus et de l'opinion.

Il appelle les Copsy et les DCIO à s'opposer à toute tentative de mise en œuvre du « service de l'insertion et de l'orientation » préconisée par le rapport du délégué inter ministériel et à préparer une initiative nationale spécifique vers la mi-mai.

ADOPTE

ALERTE CPE

Le pouvoir impose dans tous les domaines une idéologie de mise en compétition per-

manente des individus et de réduction des coûts. Idéologie qui de façon très cohérente structure aussi bien les projets et réformes gouvernementales en direction des élèves que des personnels. Face à ces attaques, le SNES réaffirme la place du CPE dont la mission centrée sur l'élève doit permettre la réussite, l'épanouissement et la formation critique de citoyens. Nous exigeons le retour à un recrutement qui compense les sorties du corps et qui permet d'implanter au moins 1 CPE par établissement.

Nous exigeons un cahier des charges de la formation des CPE en IUFM négocié avec l'administration qui respecte nos mandats et ne reprenne pas le rapport de l'Inspection Générale qui vise à dénaturer notre métier et abandonne nos missions du suivi de l'élève au profit du fonctionnement de l'établissement.

De plus, le rapport de l'inspection générale sur le fonctionnement des EPLE situe les CPE sans équivoque dans l'équipe de direction. La conception du système scolaire à l'anglo-saxonne élargissant les prérogatives des professeurs aux missions d'autres personnels (CPE, CO-Psy, MI-SE) se met en

œuvre à travers les lois et décrets De Robien.

C'est cette conception de l'école que nous dénonçons. La défense du métier de CPE est donc avant tout celle d'un système scolaire de qualité, avec des personnels qualifiés aux missions spécifiques.

La riposte des personnels s'impose et doit trouver sa place dans l'action d'ensemble du SNES au troisième trimestre.

ADOPTE

COLLECTIF ÉTUDIANT-SURVEILLANT

Depuis l'arrêt du recrutement des MI-SE les emplois précaires se multiplient dans la vie scolaire, passant de contrats publics à des contrats privés, menaçant de prendre définitivement leur place. Entre MI-SE, AED, CA, CAE, AVS-I, AVS-CO, AP avec des tâches indéfinies, la situation est ingérable et incohérente au sein de l'établissement. Cette précarisation du statut des surveillants entraîne une déqualification progressive qui risque de toucher tous les

personnels de l'Éducation nationale. Si nous ne voulons pas arriver à un modèle où le recrutement local est la norme, la polyvalence des enseignants est la qualité recherchée, il faut que le congrès mette en place des actions :

- demander des groupes de travail, CPC provisoire pour les contrats précaires dans toutes les académies et saisir le conseil constitutionnel comme s'y était engagé le ministère en audience ;
- interpeller les syndicats étudiants pour tendre vers un travail en commun au sujet de nos revendications ;
- envoyer des questions en masse aux candidats aux élections présidentielles ; et législatives et alerter les députés
- porter les revendications pour un statut d'étudiants surveillants dans chaque action du SNES ;
- prévoir une action forte sur le plan nationale pour sensibiliser la population sur le démantèlement de la vie scolaire ;
- continuer à voter dans les CA contre le recrutement des CAP et CA comme personnels de vie scolaire.

ADOPTE

Discours de clôture

En cette fin de congrès je remercierai d'abord tous ceux qui ont contribué à ce que ce congrès se déroule dans de bonnes conditions. Je m'excuse de ne pas les citer tous par leurs noms, tellement ils sont nombreux.

Merci à l'équipe des militantes et des militants de Clermont, André, Jean, Michel, Miguel, Catherine, Jean-Louis, Annick, aux compteurs, à tous les collègues de l'accueil qui se sont dépensés sans compter, à Philippe, Michel, Christophe, Françoise, Valérie, Xavier qui en tenant les permanences ont permis que le S3 reste ouvert.

Merci à l'équipe des personnels du SNES, Maria, Marilyne, Corinne, Yolande, Delphine, Éliane, Richard, Thérèse pour qui les journées de travail, mais aussi les nuits de travail, ont été longues. Il et elles ont réussi à jongler avec la propension des rapporteurs à vouloir peaufiner leurs textes jusqu'au dernier moment, ainsi qu'avec la capacité impressionnante de chaque délégué à produire jusqu'au dernier moment l'amendement qui, dans la nuance de l'adverbe donne à nos textes de congrès leur style si particulier.

Je salue aussi au nom de tout le syndicat les militants qui participaient à leur dernier congrès. Nous aurons l'occasion de les remercier plus personnellement à l'occasion du conseil national de juin. J'espère que les délégués, notamment les jeunes, pour qui ce congrès était le premier, eux qui se demandent souvent comment sont élaborées les positions du syndicat et prises les décisions,

ont trouvé quelques réponses dans ces cinq jours de démocratie en action. Car ce congrès a travaillé d'arrache-pied à mettre au point ce qui va être la feuille de route du syndicat pour les deux années à venir, à actualiser un projet pour nos professions dans leur diversité (enseignement, vie scolaire, orientation), un projet qui revendique la reconnaissance de la qualification et du rôle social que jouent les personnels de second degré. Un projet qui décline des propositions précises sur l'entrée dans le métier, le temps de travail, le développement d'un travail plus collectif des membres de l'équipe éducative si nécessaire aujourd'hui, la revalorisation de nos carrières, de nos salaires, la lutte contre la précarité.

Un projet aux antipodes de la conception des métiers déclinés dans la loi Fillon sur l'école traduite par les décrets statutaires à la sauce Robien contre lesquels tous les collègues se mobilisent depuis des mois. Un projet pour que les personnels mieux formés, respectés dans leur identité, reprenant la main sur leurs métiers, puisse relever le défi de l'accès de tous aux savoirs.

Ces exigences prennent tout leur sens parce que le SNES les inscrit dans un projet fort pour l'école. Nous sommes le syndicat des enseignements de second degré et non seulement le syndicat des enseignants. Pour le SNES fédérer la profession autour d'un projet éducatif c'est lui donner l'ambition de faire réussir tous les élèves et la conviction que c'est possible.

Contre l'imposture de l'idéologie de l'égalité des chances, contre un parcours éducatif considéré comme une compétition, contre l'école à deux vitesses qui se dessine au travers de la mise en place du socle commun, le SNES propose de combattre les inégalités sociales, spatiales et de genre, de s'appuyer sur l'intelligence humaine individuelle et collective : scolarité obligatoire portée à 18 ans, culture commune moteur des transformations, diversification des voies de formation, relance de l'éducation prioritaires... notre ambition est maintenant de transformer toutes ces propositions en réalités en les portant avec enthousiasme et détermination dans le débat public. N'oublions pas non plus que nous sommes les héritiers d'une histoire syndicale qui porte aussi l'ambition de transformations sociale. C'est le sens du travail mené dans le thème introductif, notamment dans la prolongation des débats du congrès de la FSU de Marseille.

Les questions qui se posent sont redoutables : il s'agit de relever les défis, sociaux, écologiques, culturels, de développer des propositions en terme de distribution des richesses de politiques publiques qui répondent à l'aspiration à une société juste, égalitaire, solidaire, démocratique. Notre ambition est de contribuer à cette construction d'alternatives, avec l'ensemble des forces sociales au sein desquelles notre fédération la FSU doit jouer un rôle toujours plus moteur.



Claudie Martens, co-secrétaire générale du SNES

Le congrès s'achève sur un appel à toute la profession il s'agit de poursuivre et amplifier l'action, de préparer le rassemblement de la mi mai à Paris, d'interpeller très directement le nouveau gouvernement sur les mesures immédiates pour la rentrée 2007 et sur ce projet que porte aujourd'hui le SNES.

Développer la syndicalisation, assurer les renouvellements à tous les niveaux du syndicat est essentiel pour que le SNES porte toujours plus fort les revendications de toute la profession et qu'à ce titre la parole du SNES soit incontournable. Je crois que nous nous quittons avec cette conviction qui nous unit et que militants à tous niveaux et toute sensibilité nous nous y employons.

Alors je vous dis aujourd'hui au revoir et à très bientôt tous ensemble dans la mobilisation et l'action.